



Bulletin Officiel

N°6342 Lundi 26 Avril 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	4
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	7

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ADWYA	8

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

ADWYA	9
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR-	10

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

ADWYA AGO	11
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR- AGE	13
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- AGO	14
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- AGE	16

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-	17

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-	21

AJOUT D'UN INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'EXECUTION DES ORDRES

TUNISIAN EQUITY FUND	22
TUNISIAN PRUDENCE FUND	22
UGFS ISLAMIC FUND	22
UGFS BONDS FUND	22

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

ADVANS 2021-01	23
BH BANK SUBORDONNÉ 2021-1	24
AMEN BANK SUBORDONNE 2021-01	25

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *(mise à jour en date du 31/03/2021)*

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- ENNAKL AUTOMOBILES
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-
- ADWYA

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- ENNAKL AUTOMOBILES
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS SELON LE REFERENTIEL IFRS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SELON LE REFERENTIEL IFRS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE VII

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

- FCP VALEURS INSTITUTIONNEL
- FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
- bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels. La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers.				

2021 - AC - 025

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société ADWYA

Siège social : Route de la Marsa KM 14 BP 658 – 2070 La Marsa Tunisie

Le Conseil d'Administration de la société ADWYA, réuni le vendredi 07 avril 2021 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020 qui font ressortir un résultat net de 1 602 926DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Vendredi 4 juin 2021 à 9h30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » aux Berges du Lac et dont l'ordre du jour est :

- ✓ Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.
- ✓ Lecture et approbation des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.
- ✓ Approbation des conventions réglementées.
- ✓ Quitus aux administrateurs.
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice 2020
- ✓ Nomination et/ou renouvellement du mandat des administrateurs représentant de l'Etat Tunisien
- ✓ Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, Comité Permanent d'Audit et des administrateurs membres du Comité des Ressources Humaines.
- ✓ Délégation de pouvoirs nécessaires.
- ✓ Questions diverses

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société ADWYA

Siège social : Route de la Marsa KM 14 BP 658 – 2070 La Marsa Tunisie

Le Conseil d'Administration de la société ADWYA, réuni le vendredi 07 Avril 2021 a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Vendredi 4 juin 2021 à 11h30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » aux Berges du Lac et dont l'ordre du jour est :

- ✓ Modification de certaines dispositions statutaires, afin de se mettre en conformité avec la Loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

2021- AS -0455

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
STAR**

Siège social : Square Avenue De Paris-Tunis

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le Jeudi 29 avril 2021, à 9 heures, à l'hôtel Laico** – sis à l'Avenue Med V-Tunis -Place des Droits de l'Homme et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-** Mise en conformité de certaines dispositions des statuts avec le code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 et le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières,
- 2-** Adoption des statuts mis à jour,
- 3-** Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 47 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au département comptabilité au siège de la société -square avenue de Paris- Tunis dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

Projet des résolutions de la société ADWYA à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2020, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2020, approuve les états financiers de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture et examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions y mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2020.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2020, qui est de l'ordre 1 602 926 dinars. Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de distribuer un dividende de 100 Millimes par action aux actionnaires et d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

• Bénéfice net d'impôt au 31/12/2020 :	1 602 926 Dinars
• Réserve légale 5% :(atteint les 10% du capital social)	0 Dinars
• Réserve Spéciale pour Réinvestissements exonérés :	0 Dinars
• Bénéfice distribuable :	16 684 164 Dinars
✓ <i>Réserves légales</i>	<i>2 152 800 Dinars</i>
✓ <i>Autres réserves ordinaires</i>	<i>14 531 364 Dinars</i>
• Dividendes aux actionnaires :	<i>2 152 800 Dinars (100 millimes/ action)</i>

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, constatant la fin du mandat des Administrateurs représentant de l'Etat Tunisien Monsieur Adel GRAR et Monsieur Abderahman KHOCHTALI, décide, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler leur mandat respectif pour une nouvelle période de (03) Trois ans, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme annuelle de Sept Mille Dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur et ce au titre de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux Administrateurs membres du Comité Permanent d'Audit la somme annuelle de Sept Mille Dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre et ce, au titre de l'exercice 2020.

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux Administrateurs membres du Comité de Ressources Humaines la somme annuelle de Sept Mille dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre et ce au titre de l'exercice 2020

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
STAR**

Siège social : Square Avenue De Paris-Tunis

La société STAR publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 29 Avril 2021.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la mise en conformité des statuts avec la législation en vigueur, décide l'amendement des statuts conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales telles que modifiées par la loi n° 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement et le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire adopte la modification des articles : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9,10, 11, 12, 13, 15,16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31,32, 34, 35, 38, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 48, 50,51, 53, 54, 55 et 58 tels qu'ils figurent dans le projet des statuts dans sa version mise à jour qui lui a été présentée.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les statuts mis à jour et dont copie est annexée aux présentes.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

بلاغ الشركات

مشروع لوائح

بنك تونس والإمارات

المقر الاجتماعي : 5، مكرر نهج محمد بدرة - 1002 تونس-

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 28 أبريل 2021.

القرار الأول

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة :

- تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة المحاسبية 2020 (القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة) .
- تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية والمجمعة للسنة المحاسبية 2020.

تصادق الجلسة العامة العادية بدون أيّ تحفظ على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2020.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار الثاني

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة التقرير الخاص بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية وبالفصل 200 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار الثالث

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة المحاسبية 2020 تبرى ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون أي تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2020.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار الرابع

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر توظيف النتيجة المالية كما يلي :

(بالدينارات)

276.369,627	:	(+) ما تبقى من مرابيح 2019
-17.164.969,603	:	(+) النتيجة الصافية لسنة 2020
--	:	(+) الاحطياط القانوني
-16.888.599,976	:	(=) ما تبقى للترحيل

القرار الخامس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تحديد بدلات الحضور بمبلغ صافي بـ 1.000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع مجلس إدارة.

كما أنها تصادق على اسناد منح الحضور بمبلغ صافي بـ 2000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع للجان القارة المنبثقة عن مجلس الإدارة وهي لجنة التدقيق الداخلي واللجنة التنفيذية للقرض ولجنة المخاطر ولجنة التعيينات والتأجير.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار السادس

إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على تسمية السيّدة كلثوم حمزاوي كعضوة بمجلس إدارة بنك تونس والإمارات ممثلة للدولة التونسية منذ يوم 14 أكتوبر 2020 من قبل وزارة الاقتصاد والمالية ودعم الاستثمار عوضا عن السيد رشاد بن رمضان وذلك لباقي مدّة نيابته.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار السابع

إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على تجديد المدة النيابية لمكتبي مراقبي الحسابات الحاليين مكتب نور الهدى هنان CNH ومكتب هشام شقير CHH للسنوات 2021-2022-2023.

القرار الثامن

إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على إصدار قرض رقاعي بقيمة 100 مليون دينار يقع تنفيذه على مرحلة أو أكثر بين انعقاد الجلسة العامة الحالية والجلسة العامة التي ستعقد في القوائم المالية لسنة 2023. ويرخص لمجلس إدارة البنك تحديد الشروط والاجراءات اللازمة لهذا الإصدار.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

بلاغ الشركات

مشروع لوائح

بنك تونس والإمارات

المقر الاجتماعي : 5، مكرر نهج محمد بدرة - 1002 تونس-

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 28 أفريل 2021.

القرار الأول

تصادق الجلسة العامة الخارقة للعادة على نقل المقر الاجتماعي لبنك تونس والإمارات بداية من غرة سبتمبر 2021 إلى العنوان التالي:

بنك تونس والامارات
شارع الأستاذ محمد الباجي قائد السبسي
تقسيم AFH - BC8 - المركز العمراني الشمالي - 1082 - تونس

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار الثاني

تصادق الجلسة العامة الخارقة للعادة على تحيين العقد التأسيسي للبنك اعتبارا لما يلي:

1. نقل المقر الاجتماعي للبنك،
2. تعديل بعض فصول العقد التأسيسي لجعله متلائما مع أحكام القانون عدد 47 لسنة 2019 المؤرخ في 29 ماي 2019 والمتعلق بتحسين مناخ الإستثمار.

ونظرا لتعدد الفصول التي تم تعديلها قررت الجلسة العامة الخارقة للعادة المصادقة على مشروع العقد التأسيس المنقح كما تم تقديمه والذي يمثل جزءا لا يتجزأ من هذا المحضر.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار الثالث

تعطي الجلسة العامة الخارقة للعادة جميع الصلاحيات للممثل القانوني للبنك أو من يفوضه لغرض القيام بجميع إجراءات الإيداع والنشر القانونية.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE - STB-

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

EN DINARS

Arrêté au 31/03/2021	AU 31/03/2021	DU 31/03/2020	VAR%	AU 31/12/2020
1- Produits d'exploitation bancaires	264 622 862	265 484 018	-0,32%	1 089 893 060
- Intérêts	199 952 330	206 253 085	-3,05%	827 221 846
- Commissions en produits	31 838 345	27 722 353	14,85%	118 132 042
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	32 832 187	31 508 580	4,20%	144 539 172
2- Charges d'exploitation bancaires	114 180 363	117 060 595	-2,46%	464 236 314
- Intérêts encourus	113 156 838	115 786 847	-2,27%	459 322 026
- Commissions encourues	1 023 525	1 273 748	-19,64%	4 914 288
3- Produit net bancaire	150 442 499	148 423 423	1,36%	625 656 746
4- Autres produits d'exploitation	2 421 937	1 757 060	37,84%	8 175 248
5- Charges opératoires	63 144 283	58 224 626	8,45%	233 291 729
- Frais de personnel	43 747 520	40 824 422	7,16%	157 011 022
- Charges générales d'exploitation	19 396 763	17 400 204	11,47%	76 280 707
6- Structure du portefeuille	1 642 461 123	1 484 784 940	10,62%	1 649 982 343
- Portefeuille-titres commercial	439 057 155	322 538 166	36,13%	456 174 362
- Portefeuille-titres d'investissement	1 203 403 968	1 162 246 774	3,54%	1 193 807 981
7- Encours des crédits (1)	9 104 138 296	8 281 325 477	9,94%	9 080 399 185
8- Encours des dépôts , dont	8 206 367 055	7 451 599 624	10,13%	8 442 133 360
- Dépôts à vue (2)	3 187 582 019	2 661 578 087	19,76%	3 342 217 886
- Dépôts d'épargne	3 391 455 517	3 061 424 821	10,78%	3 347 891 493
9- Emprunts et ressources spéciales	451 983 145	318 722 123	41,81%	363 134 427
10- Capitaux propres (3)	1 100 094 373	1 027 963 570	7,02%	1 027 965 608

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 1er tri

(2) les données de mars 2020 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(3) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période .

**BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS
D'ACTIVITE
TRIMESTIELS ARRETES AU 31/03/2021**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 mars 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

2.2. Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- Titres de participation : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.
Les plus-values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.
Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.
Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêt des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.
- Titres d'investissement : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.
Les revenus des titres à revenus fixes sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.
Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixes est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- Titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois
- Titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération.

Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellé en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

FAITS SAILLANTS AU 31 MARS 2021

A fin mars 2021, les indicateurs d'activité et de performance de la Société Tunisienne de Banque ont évolué comme suit :

1) Les dépôts de la clientèle ont enregistré une progression de 754,8 millions de dinars ou 10.13% entre mars 2020 et mars 2021 pour s'établir à 8.206,4 millions de dinars touchant principalement les rubriques suivantes :

- Dépôts à vue : + 526.0 millions de dinars ou 19.76% pour s'établir à 3.187,6 millions de dinars et représenter 38.84% de l'ensemble des dépôts à fin mars 2021 contre 2.661,6 millions de dinars à fin mars 2020.
- Dépôts d'épargne : + 330,0 millions de dinars ou 10.78% pour atteindre 3.391,5 millions de dinars ou une part de 41.33 % contre 3.061,4 millions de dinars une année auparavant.

- Dépôts à terme : - 157,6 millions de dinars ou 10,41% qui se sont établis à 1.357,1 millions de dinars et ont représenté une part de 16,54 % à fin mars 2021 (1.514,7 millions de dinars en mars 2020).
- 2) **Les ressources d'emprunt** se sont élevées à 452,0 millions de dinars à fin mars 2021, en progression de 133,3 millions de dinars ou 41.81% par rapport à leur niveau à fin mars 2020 (318,7 millions de dinars) :
 - Emprunts obligataires et privés : + 95,0 millions de dinars ou 48,31%
 - Ressources spéciales : + 38,3 millions de dinars ou 31,35%
 - 3) **Les crédits nets à la clientèle (hors la dotation aux provisions relative au premier trimestre 2021)** ont progressé de 822,8 millions de dinars ou 9.94% pour s'établir à 9.104,1 millions de dinars au terme du premier trimestre 2021 contre 8.281,3 millions de dinars une année auparavant.
 - 4) **Le portefeuille titres commercial** a atteint un encours de 439,1 millions de dinars, soit un accroissement de 116,5 millions de dinars ou 36.13% par rapport à son niveau enregistré à fin mars 2020 (322,5 millions de dinars).
 - 5) **Le portefeuille titres d'investissement** a enregistré une hausse de 41,2 millions de dinars ou 3.54 % pour s'établir à 1.203,4 millions de dinars à fin mars 2021.
 - 6) **Le produit net bancaire** s'est amélioré de 2,0 millions de dinars ou 1.36% comparativement à fin mars 2020 pour se situer à 150,4 MD. Cette situation résulte de l'effet de :
 - **La baisse des Produits d'exploitation bancaire** de 0,9 millions de dinars ou 0.32 % pour s'établir à 264,6 millions de dinars à fin mars 2021.
 - **La baisse des Charges d'exploitation bancaire** de 2, 9 millions de dinars ou 2.46%, lesquelles se sont établies à 114,2 millions de dinars à fin mars 2021 contre 117,1 millions de dinars au terme du premier trimestre 2020.
 - 7) **Les charges opératoires** ont augmenté de 4,9 millions de dinars ou 8.45% et se sont établies à 63,1 millions de dinars à fin mars 2021.
 - 8) **Le coefficient d'exploitation** s'est situé à 41.97 % au terme du premier trimestre 2021 contre 39.23% une année auparavant.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

Suite aux mesures restrictives édictées par le Gouvernement Tunisien relatives à l'intensification de l'épidémie du coronavirus et afin de respecter les mesures sanitaires, nous informons Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire prévues pour le 29 Avril 2021 à l'Immeuble STB - Rue Hédi Karray- El Menzah IV- Cité des Sciences «Salle de Conférence»; publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT N°29) le vendredi 9 avril 2021, que les places sont très limitées. A cet effet, Mesdames et Messieurs les actionnaires souhaitant participer aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire, sont conviés à s'inscrire sur la plateforme dédiée à l'effet et à consulter les conditions de participation et de votes. La Plateforme est accessible via le site officiel de STB (www.stb.com.tn).

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0462

AVIS DES SOCIÉTÉS

AJOUT D'UN INTERMEDIAIRE EN BOURSE
CHARGE DE L'EXECUTION DES ORDRES

TUNISIAN EQUITY FUND

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte en état de liquidation

Agrément du CMF n°19-2009 du 10 juin 2009

Adresse : Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

TUNISIAN PRUDENCE FUND

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n°24-2011 du 7 septembre 2011

Adresse : Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

UGFS ISLAMIC FUND

Fonds Commun de Placement islamique de catégorie mixte

Agrément du CMF n°35-2013 du 26 septembre 2013

Adresse : Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

UGFS BONDS FUND

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°25-2015 du 30 avril 2015

Adresse : Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES-NORTH AFRICA ''UGFS-NA'' en sa qualité de gestionnaire de TUNISIAN EQUITY FUND, de TUNISIAN PRUDENCE FUND, de UGFS ISLAMIC FUND et de UGFS BONDS FUND porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'elle a conclu une convention avec l'intermédiaire en bourse BMCE CAPITAL SECURITIES le désignant prestataire des services de passation et d'exécution des ordres en bourse des fonds précités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« ADVANS 2021-01 »**

MAC SA, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « ADVANS 2021-01 » de 15 000 000 dinars, émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 23/04/2021 ont été clôturées le 23/04/2021, pour un montant de 15 millions de dinars.

2021-AS -0464

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
Sans recours à l'appel public à l'épargne
« BH BANK Subordonné 2021-1 »

BH INVEST, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**BH BANK Subordonné 2021-1**» d'un montant de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars, émis par **BH BANK** sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 20 avril 2021, ont été clôturées le **23 avril 2021**, pour un montant de **61 500 000 dinars**.

2021-AS -0465

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« AMEN BANK Subordonné 2021-01 »

MAC SA –intermédiaire en Bourse– porte à la connaissance du public que les souscriptions à l’emprunt obligataire subordonné «**AMEN BANK Subordonné 2021-01**» de 30.000.000 DT susceptible d’être porté à un maximum de 40.000.000 DT, ouvertes au public le **23/04/2021**, ont été clôturées le **23/04/2021**, pour un montant de **40.000.000 DT**.

2021- AS -0466

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	202,025	202,104	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	137,871	137,927	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,399	115,440	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	123,400	123,458	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	120,728	120,780	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	119,052	119,114	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	115,951	115,992	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,229	47,244	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,649	33,662	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	114,033	114,079	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,797	17,804	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,378	127,412	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,183	1,184	
14	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	121,026	121,074	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,789	11,793	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	169,258	169,331	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,740	11,744	
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,315	96,360	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,879	1,881	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,141	64,162	
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	134,335	134,480	
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	105,865	106,105	
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,296	107,339	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	137,659	138,125	
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	526,507	528,036	
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	136,838	137,425	
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	166,607	167,769	
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	94,120	93,841	
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	126,062	126,095	
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	166,455	167,357	
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	148,050	148,144	
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,180	22,206	
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,413	90,389	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2192,811	2187,486	
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	127,430	127,560	
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	216,493	218,283	
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution	
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,934	2,909	
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,631	2,612	
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	65,794	66,272	
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,276	1,273	
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,290	1,291	
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,230	1,220	
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,207	1,194	
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	114,380	115,261	
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution	
49	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1142,671	1177,487	1172,669	
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,337	13,404	
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,039	10,086	
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION							
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	87,522	87,588	
OPCVM DE DISTRIBUTION							
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende Date de paiementMontant	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
SICAV OBLIGATAIRES							
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/205,271	109,386	110,880	110,919
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/205,838	100,933	102,264	102,299
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/203,949	107,696	109,322	109,366
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/205,498	104,918	106,620	106,635
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/206,557	107,234	109,429	109,485
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/204,926	109,726	111,456	111,501
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/205,504	106,230	107,911	107,953
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/205,033	103,279	104,815	104,854
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/203,119	102,962	103,981	104,008
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/215,706	107,119	103,123	103,197
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/206,607	109,306	111,139	111,188
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/204,325	105,929	107,338	107,373
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/203,894	104,856	106,080	106,115
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/214,941	105,040	101,679	101,721
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/204,602	104,509	105,724	105,759
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/205,870	104,296	105,846	105,884
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/203,816	106,815	108,105	108,133
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/205,930	104,496	106,234	106,278
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/205,451	104,153	105,638	105,670
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/204,191	107,259	108,683	108,719
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/204,167	103,224	104,462	104,495
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/203,789	108,188	109,687	109,725
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/205,877	105,789	107,705	107,748
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/204,827	107,316	109,036	109,077
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/208,589	111,811	114,511	114,544
SICAV MIXTES							
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/201,398	63,589	63,290	63,355
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/201,432	91,816	91,514	92,014
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/210,730	18,328	17,567	17,595
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/215,216	279,682	284,647	285,246
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/2040,291	2222,734	2246,385	2259,487
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/203,091	75,191	71,948	71,980
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/202,288	56,836	56,332	56,335

85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	105,619	105,667
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,674	11,687
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,189	14,341
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,556	15,588
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,763	13,789
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	147,571	147,449
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,281	9,307
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	99,082	99,384
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	74,845	75,536
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	75,417	76,017
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	101,807	102,079
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	90,482	90,689
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	9,976	10,003
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	97,128	97,514
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	144,715	145,036
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	102,542	101,240
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,023	116,898
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	118,671	118,443
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,002	197,211
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	179,583	180,601
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	170,959	170,537
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,265	23,431
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	134,875	135,101
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,581	156,240
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5336,380	5332,782
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5478,470	5510,142
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	88,754	87,755
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4517,700	4523,061
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,350	10,122
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	168,275	168,322
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10738,824	10779,495
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	127,118	127,984

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassaa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
 (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
 (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
 (4) FCP en liquidation anticipée
 (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
 (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ELABORES SELON LA NCT

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020 qui se tiendra le 17 Mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

BILAN
ENNAKL AUTOMOBILES
Arrêté au 31 décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au 31/12/2019</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		3 307 999	2 583 222
Moins : Amortissements		(2 568 459)	(2 478 242)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	(A-1)	739 540	104 980
Immobilisations corporelles		96 246 556	94 558 721
Moins : Amortissements		(32 188 448)	(27 655 800)
Moins : Provisions		(42 440)	(42 440)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	(A-1)	64 015 668	66 860 481
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	83 197 212	72 856 687
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 706 310	2 444 250
Moins : Provisions		(3 859 414)	(2 747 196)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :		82 044 108	72 553 741
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		146 799 316	139 519 202
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	(B-2)	71 671 319	63 661 414
Moins : Provisions		(630 502)	(901 814)
TOTAL STOCKS :		71 040 817	62 759 600
Clients et comptes rattachés	(B-3)	75 412 458	57 629 579
Moins : Provisions		(1 839 525)	(1 284 775)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :		73 572 933	56 344 804
Autres actifs courants	(B-4)	6 176 091	10 192 901
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-5)	32 498 073	11 272 061
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		183 287 914	140 569 366
TOTAL DES ACTIFS :		330 087 230	280 088 568

BILAN
ENNAKL AUTOMOBILES
Arrêté au 31 décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et Autres capitaux propres		68 980 463	68 980 463
Fonds social		233 155	439 423
Résultats reportés		10 613 723	4 625
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT			
RESULTAT DE L'EXERCICE :	(B-6)	109 827 341	99 424 511
		32 803 295	18 669 316
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT			
AFFECTATION (I) :	(A-3)	142 630 636	118 093 827
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provision pour risques et charges	(B-7)	12 812 383	9 282 121
Emprunts	(B-8)	10 499 895	10 635 072
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants		711 475	578 151
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :		24 027 753	20 499 344
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-9)	139 711 974	121 110 356
Autres passifs courants	(B-10)	10 045 419	9 760 263
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-11)	13 671 448	10 624 778
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		163 428 841	141 495 397
TOTAL DES PASSIFS (II) :		187 456 594	161 994 741
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		330 087 230	280 088 568

ETAT DE RESULTAT
ENNAKL AUTOMOBILES
(modèle de référence)
Pour la période close au 31 décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au 31/12/2019</u>
Revenus	(R-1)	400 114 783	408 758 370
Coût des ventes	(R-2)	330 532 168	344 424 946
MARGE BRUTE		69 582 615	64 333 424
Frais de distribution	(R-3)	23 512 271	24 927 611
Frais d'administration	(R-3)	14 248 871	14 795 614
Autres charges d'exploitation	(R-4)	1 276 907	590 116
Autres produits d'exploitation	(R-5)	1 788 070	3 469 758
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 332 636	27 489 841
Charges financières nettes	(R-6)	3 068 147	2 870 409
Produits des placements et dividendes reçus	(R-7)	19 646 515	9 341 585
Autres gains ordinaires	(R-8)	833 979	828 561
Autres pertes ordinaires	(R-9)	5 298 782	6 939 654
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		44 446 201	27 849 924
Impôt sur le résultat	(R-10)	11 642 906	9 180 608
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS :		32 803 295	18 669 316
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		32 803 295	18 669 316

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ENNAKL AUTOMOBILES
(modèle autorisé)
Au 31 décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après impôts	(A-3)	32 803 295	18 669 316
Ajustements pour :			
- Amortissements	(A-1)	5 182 174	3 925 731
- Provisions	(F-1)	5 588 105	5 175 139
Variations des :			
- Stocks	(F-2)	(8 009 905)	10 537 192
- Créances	(F-3)	(17 782 879)	(20 737 498)
- Autres actifs courants	(F-4)	3 354 623	(1 061 900)
- Fournisseurs et autres dettes	(F-5)	18 578 699	7 536 705
- Autres passifs		285 156	2 094 892
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(R-8/9)	(239 748)	(159 245)
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations financières	(R-7)	(12 750 645)	-
Résultat des opérations de placement	(R-7)	(45 191)	(59 861)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		26 963 684	25 920 471
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(F-6)	(3 169 954)	(4 767 595)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		460 700	400 455
Décassements affectés à d'acquisition d'immobilisations financières	(F-7)	(24 498 543)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(F-7)	26 248 663	-
Encaissements provenant du remboursement d'emprunt obligataire	(F-7)	660 000	660 000
Encaissements provenant des opérations de placement	(R-7)	45 191	59 861
Encaissements (Décaissements) sur prêts du personnel et cautions		(262 060)	58 751
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(516 003)	(3 588 528)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	(A-3)	(7 500 000)	(17 400 000)
Décassements fond social	(A-3)	(633 162)	(1 075 491)
Encaissements provenant des emprunts	(F-8)	6 000 000	-
Décassements affectés aux remboursements d'emprunts	(F-8)	(5 092 878)	(4 448 435)
Encaissements provenant des billets à ordre	(F-8)	27 939 791	21 217 773
Décassements affectés aux remboursements de billets à ordre	(F-8)	(25 935 419)	(20 366 548)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(5 221 668)	(22 072 701)
VARIATION DE TRESORERIE	(B-5)	21 226 012	259 242
Trésorerie au début de l'exercice	(B-5)	11 272 061	11 012 819
Trésorerie à la fin de l'exercice	(B-5)	32 498 073	11 272 061

Notes aux Etats Financiers :

I. Présentation de de la Société

La Société **Ennakl Automobiles** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010, elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la Société **Ennakl Automobiles** est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société **Ennakl Automobiles** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Audi, Porsche, SEAT et Škoda.

Le capital de la société est composé d'un montant de 30 000 000 DT :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
PGI - GROUPE AMEN	16 067 765	53,56%
PGH - GROUPE POULINA	8 519 155	28,40%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 413 080	8,04%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

II. Faits marquants de l'exercice

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite avec des conséquences économiques et sociales très importantes. Une période de confinement général a été imposée par les autorités tunisiennes durant les mois de mars et avril impactant négativement le secteur automobile en Tunisie.

Malgré cette crise sanitaire la Société **Ennakl Automobiles** a pu maintenir sa position de leader des importateurs du secteur automobile avec une part de marché de 12,6%.

III. Référentiel comptable

Les états financiers de la Société **Ennakl Automobiles** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers individuels et consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS)

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par la Société **Ennakl Automobiles** pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

a. **Base de mesure :**

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b. **Unité monétaire :**

Les états financiers de la Société **Ennakl Automobiles** sont libellés en Dinar Tunisien.

c. **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

▪ Logiciels :	33,33%
▪ Constructions :	5%
▪ Matériels et outillages :	10%
▪ Matériels de transport :	20%
▪ Matériels informatiques :	33,33%
▪ Equipements de bureaux :	10%
▪ Agencements et aménagements :	10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

d. **Stocks**

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la Société **Ennakl Automobiles** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

e. **Placements**

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré.

f. **Participations**

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'usage.

g. **Revenus**

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement la facturation du véhicule.

h. Impôts sur les bénéfices

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 2%.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

V. Notes sur les actifs

B-1) Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Autres immobilisations financières		
	déc.-20	déc.-19
Prêts au personnel LT	2 014 681	1 795 731
Dépôt et cautionnement	691 629	648 519
Total	2 706 310	2 444 250

B-2) Stocks

Les stocks sont répartis comme suit :

Stocks		
	déc.-20	déc.-19
Stock véhicules neufs	69 944 039	62 308 142
Volkswagen	1 793 799	10 520 551
Volkswagen Utilitaires	671 065	2 087 463
Audi	1 159 897	12 711 377
Porsche	956 055	7 136 874
MAN	214 281	214 281
SEAT	16 983 743	13 264 570
Škoda	6 887 379	2 632 163
Stock en transit et encours de dédouanement	41 277 820	13 740 863
Stock véhicules d'occasions	882 500	526 500
Stock de réparations en cours	831 920	800 474
Stock carburants et lubrifiants	12 860	26 298
Sous-total	1 727 280	1 353 272
Provision ¹	(630 502)	(901 814)
Total	71 040 817	62 759 600

¹ La politique de provision du stock des véhicules neufs de la Société **Ennakl Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les véhicules dont l'âge en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les véhicules dont l'âge en stock est > 2 ans.

La provision sur les stocks est composée d'une provision sur le stock de véhicules neufs pour 350 714 DT et une provision sur le stock des réparations en cours pour 279 788 DT.

B-3) Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-20	déc.-19
Clients	22 673 296	15 813 573
Effets à recevoir	51 330 040	40 766 341
Clients douteux	1 229 493	865 259
Effets et chèques impayés	179 629	184 406
Sous-total	75 412 458	57 629 579
Provision ¹	(1 839 525)	(1 284 775)
Total	73 572 933	56 344 804

¹ La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société **Ennakl Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

B-4) Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-20	déc.-19
Avances et prêts au personnel	1 794 423	950 521
Autres comptes débiteurs	806 014	859 550
Fournisseurs avances et acomptes	1 123 968	486 198
Charges constatées d'avance	497 814	430 072
Produits à recevoir	2 3 965 751	7 816 252
Sous-total	7 187 970	10 542 593
Provision	(1 011 879)	(349 692)
Total	6 176 091	10 192 901

1 Avances et prêts au personnel

Avances et prêts au personnel		
	déc.-20	déc.-19
Prêts au personnel CT	605 039	831 888
Avances sur salaires	189 384	118 633
Total	794 423	950 521

2 Produits à recevoir

Produits à recevoir		
	déc.-20	déc.-19
Supports et ristournes constructeurs	2 634 885	3 519 942
Dividendes	-	3 999 750
Remboursement assurance	229 455	-
Loyers à recevoir	-	124 080
Intérêts / Fonds gérés et emprunt obligataire	32 383	64 410
Plus-values de cession auprès des SICAR à recevoir	970 000	-
Intérêts à recevoir	60 383	52 698
Autres produits à recevoir	38 645	55 372
Total	3 965 751	7 816 252

B-5) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-20	déc.-19
Banques créditrices	20 234 789	8 802 731
Chèques à l'encaissement	2 907 744	2 447 541
Caisses	35 763	11 450
Effets à l'encaissement	9 069 071	4 797
Régies d'avances et accréditifs	250 706	5 542
Total	32 498 073	11 272 061

VI. Notes sur les capitaux propres et les passifs

B-6) Capitaux propres

Les capitaux propres sont répartis comme suit :

Capitaux propres		
	déc.-20	déc.-19
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social	233 155	439 423
Résultats antérieurs	10 613 723	4 625
Réserves et Autres capitaux propres	68 980 463	68 980 463
Total des capitaux propres avant résultat	109 827 341	99 424 511
Résultat de l'exercice	32 803 295	18 669 316
Total des capitaux propres (avant affectation)	142 630 636	118 093 827

B-7) Provision pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provision pour risques et charges		
	déc.-20	déc.-19
Provision pour litiges	2 075 560	1 614 119
Provision pour autres risques et charges	10 736 823	7 668 002
Total	12 812 383	9 282 121

B-8) Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts		
	déc.-20	déc.-19
Emprunt Attijari Bank	5 506 618	10 635 072
Emprunt Amen Bank	4 993 277	-
Total	10 499 895	10 635 072

B-9) Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-20	déc.-19
Fournisseurs locaux	2 769 777	11 638 112
Fournisseurs d'immobilisations	207 801	184 882
Fournisseurs groupe	1 765 986	2 823 617
Fournisseurs étrangers	93 187 823	92 126 456
Fournisseurs effets à payer	24 468	80 328
Fournisseurs, retenues de garantie	478 299	516 098
Fournisseurs, factures non parvenues	41 277 820	13 740 863
Total	139 711 974	121 110 356

B-10) Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-20	déc.-19
Etats impôts et taxes	4 460 930	4 371 028
Congés à payer	545 149	520 487
Débours douanes	-	24 550
Débours cartes grises	145 661	456
CNSS	1 609 619	1 452 661
Assurance groupe	218 534	244 804
Charges à payer	2 953 490	3 097 915
Produits constatés d'avances	60 000	-
Créditeurs divers	52 036	48 362
Total	10 045 419	9 760 263

B-11) Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-20	déc.-19
Échéances à moins d'un an sur emprunts Attijari	5 128 452	4 773 552
Échéances à moins d'un an sur emprunts Amen Bank	687 398	-
Billets à ordre Amen Bank	7 855 598	5 851 226
Total	13 671 448	10 624 778

VII. Notes sur l'état de résultat

R-1) Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-20	déc.-19
Ventes véhicules neufs	356 291 000	376 645 705
Ventes véhicules neufs en hors taxe	21 234 668	9 304 995
Ventes véhicules d'occasion	5 104 085	2 038 286
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	14 347 212	16 869 628
Ventes travaux atelier	2 838 947	3 261 742
Ventes carburants	467	11 829
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	121 452	115 099
Ventes accessoires véhicules neufs	176 952	511 086
Total	400 114 783	408 758 370

R-2) Coût des ventes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Coût des ventes		
	déc.-19	déc.-19
Achats de véhicules neufs	251 584 780	241 211 110
Achats de véhicules d'occasion	5 267 960	1 803 110
Achats de pièces de rechange	12 370 015	15 855 328
Achats des accessoires	387 922	553 188
Charge personnel direct	3 138 179	3 354 908
Frais de transit	97 729	117 527
Droits de consommation	57 474 642	62 892 910
Assurance maritime	402 176	537 517
Fret maritime	5 821 272	5 739 896
Frais de gardiennage (STAM)	319 271	319 735
Frais de magasinage	505 867	410 691
Achats de lubrifiants	620 238	715 034
Travaux extérieurs	380 386	188 981
Achats atelier	171 636	187 818
Variation de stocks	1 (8 009 905)	10 537 193
Total	330 532 168	344 424 946

1 Variation de stocks

Variation de stock		
	déc.-20	déc.-19
Stock des travaux encours	(31 446)	166 559
Stock Initial	800 474	967 033
Stock Final	831 920	800 474
Stock de véhicules	(7 991 897)	10 389 611
Stock Initial	62 834 642	73 224 253
Stock Final	70 826 539	62 834 642
Stock carburants	13 438	(18 977)
Stock Initial	26 298	7 320
Stock Final	12 860	26 298
Total variation des stocks	(8 009 905)	10 537 193

R-3) Frais de distribution & d'administration

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-19	déc.-19
Charge de personnel	17 467 376	19 261 942
Frais déplacements	446 589	822 382
Publicité et insertion	1 728 510	1 145 670
Consommables	76 844	206 390
Cadeaux, réception et restaurations	144 904	136 834
Vêtements de travail	146 711	144 305
Formation	97 988	162 011
Autres frais sur vente	2 664 112	2 458 195
Location diverses	208 629	181 682
Achat divers par caisses	202 346	91 289
Abonnement	962 792	940 577
Assurance	321 972	358 313
Dons et subvention	128 500	24 740
Energie	986 789	1 028 088
Entretien et réparation	904 162	904 370
Fournitures de bureaux	163 638	214 506
Frais bancaire	1 645 815	1 435 922
Agios sur effets escomptés	940 259	2 491 649
Gardiennage	632 921	626 165
Honoraires	1 258 187	1 597 489
Dotation aux amortissements	5 182 174	3 922 072
Impôts & Taxes	1 449 924	1 568 634
Total	37 761 142	39 723 225

R-4) Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-20	déc.-19
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks VN et OR	29 865	461 843
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances et autres actifs	1 247 042	85 833
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	42 440
Total	1 276 907	590 116

R-5) Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-20	déc.-19
Quote-part dans les charges communes	816 232	1 039 106
Ristournes TFP	206 699	171 505
Location	279 668	269 497
Frais de gestion et autres services	154 189	232 756
Reprise de provisions sur stocks VN et OR	301 177	1 551 374
Reprise de provisions sur créances et autres actifs	30 105	205 520
Total	1 788 070	3 469 758

R-6) Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Charges financières nettes		
	déc.-19	déc.-19
Intérêts sur crédits bancaires	2 727 782	2 335 381
Intérêts sur comptes courants	340 365	535 028
Total	3 068 147	2 870 409

R-7) Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Produits des placements		
	déc.-19	déc.-18
Produits nets sur placements	45 191	59 861
Dividendes reçus	4 999 750	9 034 268
Intérêts créditeurs	274 557	238 253
Plus-values de cession de valeurs mobilières	12 750 645	-
Plus-values de cession auprès des SICAR	1 576 372	-
Autres produits financiers	-	9 203
Total	19 646 515	9 341 585

R-8) Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-20	déc.-19
Produits non récurrents	543 226	669 316
Profits sur cessions d'immobilisations	290 753	159 245
Total	833 979	828 561

R-9) Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	déc.-20	déc.-19
Autres pertes	179 496	375 482
Pertes sur créances irrécouvrables	417 394	60 718
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 007 924	5 002 917
Dotations aux provisions sur participations	1 112 218	2 739 750
Reprise sur provisions pour risques et charges	(477 662)	(1 400 750)
Différences de règlement et débours	6 610	13 178
Pénalités de retard	52 802	148 359
Total	5 298 782	6 939 654

R-10) Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Impôt sur les sociétés		
	déc.-20	déc.-19
Impôts sur les sociétés	11 013 560	8 684 359
Contribution sociale de solidarité	629 346	496 249
Total	11 642 906	9 180 608

VIII. Notes sur l'état de flux de trésorerie

F-1) Provisions nettes de reprises de provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions	
	déc.-20
Dotations aux provisions sur stocks VN et OR	29 865
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	1 247 042
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 007 924
Dotations aux provisions sur participations	1 112 218
Reprise de provisions sur stocks VN et OR	(301 177)
Reprise de provisions sur créances et autres actifs	(30 105)
Reprise sur provisions pour risques et charges	(477 662)
Total	5 588 105

F-2) Variation des stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des stocks	
	déc.-20
Stocks au 31 décembre 2019	63 661 414
Stocks au 31 décembre 2020	71 671 319
Total	(8 009 905)

F-3) Variation des créances

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des créances	
	déc.-20
Clients et comptes rattachés au 31 décembre 2019	57 629 579
Clients et comptes rattachés au 31 décembre 2020	75 412 458
Total	(17 782 879)

F-4) Variation des autres actifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres actifs	
	déc.-20
Autres actifs courants (bruts) au 31 décembre 2019	10 542 593
Autres actifs courants (bruts) au 31 décembre 2020	7 187 970
Total	3 354 623

F-5) Variation des fournisseurs et autres dettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des fournisseurs et autres dettes	
	déc.-20
Fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2019	121 110 356
Fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2020	139 711 974
Sous-total	18 601 618
Variation des fournisseurs d'immobilisation	(22 919)
Total	18 578 699

F-6) Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	
	déc.-20
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(724 777)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 468 096)
Variation des fournisseurs d'immobilisation	22 919
Total	(3 169 954)

F-7) Encaissements (Décaissements) sur d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (Décaissements) sur d'immobilisations financières	
	déc.-20
Participations et créances liées à des participations au 31 décembre 2019	72 856 687
Encaissement provenant de la réalisation des emprunts obligataires	660 000
Encaissement provenant de la cession d'immobilisation financières	26 248 663
Décaissement sur cession d'immobilisations financières	-24 498 543
Plus-value de cession des immobilisations financières	-12 750 645
Total variation	10 340 525
Participations et créances liées à des participations au 31 décembre 2020	83 197 212

F-8) Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre	
	déc.-20
Encaissement sur nouvel emprunt contracté auprès de l'Amen Bank	6 000 000
Sous-total	6 000 000
Remboursements sur emprunt Attijari Bank	-4 773 553
Remboursements sur emprunt Amen Bank	-319 325
Sous-total	-5 092 878
Encaissements sur billets à ordre	27 939 791
Remboursements de billets à ordre	-25 935 419
Sous-total	2 004 372
Total	2 911 494

IX. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Provision pour risques et charges		
	déc.-20	déc.-19
Résultat net	32 803 295	18 669 316
Nombre d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	1,09	0,62

X. Note sur les litiges et affaires en cours

- En 2019, la société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société **Ennakl Automobiles** et sa filiale **CAR GROS** en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession.

Cette procédure d'arbitrage fait suite à plusieurs actions en justices intentées par TPA. Les affaires clôturées se sont soldées en faveur de la société **Ennakl Automobiles** et de sa filiale **Car Gros**.

La direction de la société continue à estimer, sur la base de l'avis de son avocat et des développements récents, que le risque d'un dédommagement à verser par la société **Ennakl Automobiles** ou par sa filiale **CAR GROS** dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime et par conséquent, aucun provisionnement dans les comptes n'est nécessaire.

En outre, la société **Ennakl Automobiles** a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.

- La société **Ennakl Automobiles** a reçu, en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

En 2019, cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. En 2020, après réception de la réponse de l'administration fiscale, la société **Ennakl Automobiles** a adressé une deuxième réponse afin de contester encore une fois les chefs de redressement soulevés. Elle a adressé dans un second temps à l'administration fiscale une demande de conciliation dans le but de solutionner ce contrôle fiscal à l'amiable.

A la date d'arrêté des états financiers, l'administration fiscale n'a toujours pas répondu à la deuxième réponse envoyée par la société ni à sa demande de conciliation. Les procédures étant toujours en cours, le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a ajusté les provisions correspondantes constituées au 31 décembre 2019.

XI. Note sur la pandémie du Covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, la société **Ennakl Automobiles** a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai grâce à un plan de relance efficace qui a permis à la société de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur ses différents business.

En outre, aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des états financiers de 2020, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

XII. Informations sur les parties liées :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2020 se présentent comme suit :

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros:

La société **Ennakl Automobiles** loue à la société **Car Gros** un local sis à la Chargaia II d'une superficie de 1 250 m² affectée à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2020 s'élève à 145 800 DT hors taxes.

2) Charges communes 2020 Ennakl Automobiles / Car Gros:

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant hors taxes de 816 232 DT au titre des charges communes de 2020.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2020 et opérations diverses:

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant de 20 718 DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.
- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant de 52 718 DT hors taxes au titre de la vente d'un véhicule neuf.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 16 085 815 DT hors taxes, au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 133 348 DT hors taxes, au titre des ventes de matériels et d'outillages et un montant de 137 306 DT hors taxes à titre de ventes de bornes de recharges.
- La part de la société **Ennakl Automobiles** dans les dividendes distribués par **Car Gros** sur le résultat de l'exercice 2019 est de 4 999 750 DT.

4) Achats et ventes Ennakl Automobiles / AFCAR 2020:

- La société **Ennakl Automobiles** a émis des factures d'avoir sur ventes de véhicules neufs au profit de la société **AFCAR** pour un montant hors taxes de 101 237 DT au cours de l'exercice 2020.

5) Achats et ventes Ennakl Automobiles / STLV 2020 et opérations diverses:

- Facturation par la société **Ennakl Automobiles** à la société **STLV** de la vente de véhicules pour un montant de 265 033 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2020, la société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **STLV** un montant de 46 980 DT en hors taxes à titre de vente de matériel de localisation, de frais d'entretien et d'abonnement GPS.
- En 2020, la société **STLV** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 112 861 DT en hors taxes à titre de location de véhicules.
- Au cours de l'exercice 2020, la société **STLV** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 60 000 DT hors taxes au titre de prestations de services d'assistance, d'étude et développement.
- En 2019, La société **Ennakl Automobiles** a pris en charge des frais de mission à l'étranger pour le compte de la société **STLV**. Au 31/12/2020, le solde du compte débiteur divers correspondant de la société **STLV** chez la société **Ennakl Automobiles** s'élève à 13 490 DT.

6) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations:

Au 31/12/2020, les fonds gérés déposés auprès de l'**Amen SICAR** sont d'un montant de 11 000 000 dinars.

En 2020, l'**Amen SICAR** a procédé au remboursement d'un montant de 3 000 000 dinars à la société **Ennakl Automobiles** au titre de la souscription de 2014, ainsi que la plus-value correspondante s'élevant à 606 530 dinars.

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir au 31/12/2020 un montant de 970 000 DT au titre de la plus-value relative à la souscription de 2015 auprès de l'**Amen SICAR** à échoir en 2021.

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2020 un montant de 110 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'**Amen SICAR**.

7) Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances:

La société **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de **COMAR Assurances** au 31/12/2020 des frais d'assurance s'élevant à 2 043 332 DT hors taxes.

8) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding:

La société **Ennakl automobiles** a versé à la société **PGI Holding** un montant de 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

9) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank:

La société **Ennakl Automobiles** a souscrit 33 000 obligations en 2015 de l'emprunt obligataire émis par l'**Amen Bank** aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 38 808 DT. L'emprunt est totalement remboursé au 31/12/2020.

10) Souscription de billets à ordre avec Amen Bank:

La société **Ennakl Automobiles** a souscrit en 2020 des billets à ordre auprès de l'**Amen Bank** pour un montant total de 27 939 791 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 31 Décembre 2020, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 855 598 DT.

11) Achat d'un bloc d'actions Amen Bank:

Au cours de l'exercice 2020, la société **Ennakl Automobiles** a acquis un bloc de 901 111 actions d'**Amen Bank** pour un montant global de 23 248 678 DT.

12) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank:

La société **Ennakl Automobiles** a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions **Amen Bank** pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'**Attijari Bank** à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 4 773 553 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 394 477 DT.

13) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2020:

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services après-vente lors de l'année 2020 ce qui suit (En TTC) :

- AMEN SANTE : 91 980 DT
- CAFES BONDIN : 122 823 DT
- PARENIN : 218 997 DT

- PGH : 280 840 DT
- EL MAZRAA : 67 000 DT
- COMAR : 103 490 DT

14) Opérations de vente par leasing réalisées en 2020 financées par la société TLF:

La société **TLF** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2020 pour un montant total de 40 553 319 DT TTC.

15) Opérations de vente par leasing réalisées en 2020 financées par la société ATL:

La société **ATL** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2020 pour un montant total de 32 671 368 DT TTC.

16) Frais de tenue de compte de valeurs mobilières :

En 2020, la société **Amen Invest** à facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 5 000 DT HT à titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

17) Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

Le 28 février 2020, la société **Ennakl Automobiles** à contracté un prêt à moyen terme auprès de l'**Amen Bank** pour un montant de 6 000 000 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+2%
- Commission d'étude et montage 0,3%
- Durée : 7 ans, soit 84 mois

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 319 325 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 361 240 DT.

18) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 15 mai 2020, **Ennakl Automobiles** a signé un contrat de prêt avec l'**Amen Bank** portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 130 200 000 DT détaillé comme suit:

Escompte LC pour un montant de 18 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),

- Découvert en compte pour un montant de 15 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Financement de droit de douanes pour un montant de 9 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 2 000 000 DT)
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 1 360 000 DT)
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 55 925 DT)
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT,
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 395 510 DT)
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT,
(assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois)
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 138 785 DT)
- Crédits documentaires pour un montant de 73 600 000 DT (assortis d'une commission d'engagement de 0,09% par mois).
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 23 000 000 EUR)

19) Obligations et engagements avec les dirigeants :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2020 peuvent être synthétisées comme suit :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute ¹	103 889	524 732	284 982	339 899	338 732

¹ Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence).

20) Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020. Au titre de l'exercice 2020, la charge s'élève à 47 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

21) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

En 2020, la société **Ennakl Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

XIII. Annexes

A1 – Tableau des immobilisations et des amortissements au 31 décembre 2020 :

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 31/12/2020
	Cumul au 31/12/19	Acquisitions 2020	Reclass. 2020	Cessions 2020	Cumul au 31/12/20	Cumul au 31/12/19	Dotation 2020	Reprise / Cessions 2020	Cumul au 31/12/20	
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
Licences et logiciels	2 583 222	33 947	-	-	2 617 169	2 478 242	90 217	-	2 568 459	48 710
Immobilisations incorporelles en cours	-	690 830	-	-	690 830	-	-	-	-	690 830
Total immobilisations incorporelles	2 583 222	724 777	-	-	3 307 999	2 478 242	90 217	-	2 568 459	739 540
<u>Immobilisations corporelles</u>										
Terrains	16 488 037	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	33 974 253	2 861	11 380 068	-	45 357 182	10 629 251	2 003 753	-	12 633 004	32 724 178
AAI générale et installations techniques	17 832 520	326 025	7 085	(301 732)	17 863 898	8 160 181	1 524 751	(150 728)	9 534 204	8 329 694
Matériels de transport	3 083 137	1 205 249	-	(478 529)	3 809 857	1 890 367	583 255	(408 581)	2 065 041	1 744 816
Equipements de bureau	2 099 804	67 295	-	-	2 167 099	1 258 514	178 267	-	1 436 781	730 318
Matériels informatiques	1 843 825	76 806	-	-	1 920 631	1 404 766	193 412	-	1 598 178	322 453
Matériels et outillages	7 387 284	427 355	-	-	7 814 639	4 355 161	608 519	-	4 963 680	2 850 959
Immobilisations corporelles en cours	11 849 861	362 505	(11 387 153)	-	825 213	-	-	-	-	825 213
Total immobilisations corporelles	94 558 721	2 468 096	-	(780 261)	96 246 556	27 698 240	5 091 957	(559 309)	32 230 888	64 015 668
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	97 141 943	3 192 873	-	(780 261)	99 554 555	30 176 482	5 182 174	(559 309)	34 799 347	64 755 208

A2 – Tableau des immobilisations financières au 31 décembre 2020 :

Participations	2019		Mouvements 2020			Valeur au 31/12/2020	Détention en %
Actions	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur de cession / rachat	Valeur d'acquisition / souscription		
CAR GROS	19 999	1 999 900	-	-	-	1 999 900	99,99%
ATL	1 813 505	4 627 143	-	-	-	6 547 329	10,67%
	640 062	1 920 186	-	-	-		
	213 354	-	-	-	-		
HEVI	10	100	-	-	-	100	2,00%
Attijari Bank	792 118	10 498 002	(792 118)	(10 498 002)	-	-	0,00%
AF CAR	-	3 859 414	-	-	-	3 859 414	90,00%
Amen Bank	1 200 000	30 292 541	901 111	-	23 248 678	53 541 219	8,60%
STLV (Hertz)	49 994	4 999 400	149 994	-	1 249 850	6 249 250	99,99%
Sous-total 1	4 518 794	58 196 687				72 197 212	
Placements	-	-					
Amen SICAR	-	14 000 000	-	(3 000 000)	-	11 000 000	
Obligations Amen Bank	33 000	660 000	(33 000)	(660 000)	-	-	
Sous-total 2	-	14 660 000	-	-		11 000 000	
Total	-	72 856 687				83 197 212	

¹ Actions libérées du ¼ au 31 décembre 2020.

A3 – Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2020 :

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2019	30 000 000	3 000 000	51 980 463	14 000 000	4 625	439 423	18 669 316	118 093 827
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	18 669 316	-	(18 669 316)	-
Affectation en fonds social	-	-	-	-	(560 218)	560 218	-	-
Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-	-	(133 324)	-	(133 324)
Dividendes distribués	-	-	-	-	(7 500 000)	-	-	(7 500 000)
Dépenses nettes fonds social	-	-	-	-	-	(633 162)	-	(633 162)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	32 803 295	32 803 295
Capitaux propres au 31 décembre 2020	30 000 000	3 000 000	51 980 463	14 000 000	10 613 723	233 155	32 803 295	142 630 636

A4 – Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature :

Charges par destination	Montant	Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	Autres produits	Charges fin. nettes	Autres pertes	Autres gains
Coût des ventes	(330 532 168)	(327 221 473)	(3 138 179)	-	(316 840)	-	144 324	-	-
Frais de distribution	(23 512 271)	(1 931 944)	(17 467 376)	-	(4 112 951)	-	-	-	-
Frais d'administration	(14 248 871)	(2 292 061)	(164 499)	(5 181 881)	(6 610 430)	-	-	-	-
Autres produits	1 788 070	-	-	331 282	-	1 456 788	-	-	-
Autres charges	(1 276 907)	-	-	(1 276 907)	-	-	-	-	-
Charges financières nettes	(3 068 147)	-	-	-	-	-	(3 068 147)	-	-
Autres gains ordinaires	833 979	-	-	-	-	39 945	-	-	794 034
Autres pertes ordinaires	(5 298 782)	-	-	(4 642 480)	(135 102)	-	(52 802)	(468 398)	-
Total	(375 315 097)	(331 445 478)	(20 770 054)	(10 769 986)	(11 175 323)	1 496 733	(2 976 625)	(468 398)	794 034

A5 – Soldes Intermédiaires de Gestion au 31 décembre 2020 :

	2020	2019		2020	2019		2020	2019
Produits			Charges			Soldes		
Revenus	400 114 783	408 758 370	Coût des ventes	330 532 168	344 424 946			
Marge commerciale	69 582 615	64 333 424				Marge commerciale	69 582 615	64 333 424
			Autres charges externes	12 204 879	13 254 053			
Valeur ajoutée Brute	57 377 736	51 079 371				Valeur ajoutée brute	57 377 736	51 079 371
			Impôts et taxes	1 449 924	1 568 634			
			Charges de personnel	17 467 376	19 261 942			
Excédent brut d'exploitation	38 460 435	30 248 795				Excédent brut d'exploitation	38 460 435	30 248 795
Autres produits ordinaires	833 979	828 561	Autres charges ordinaires	656 302	597 737			
Produits des placements	19 646 515	9 341 585	Charges financières	3 068 147	2 870 409			
			Dotations aux amortissements et provisions	10 770 279	9 100 870			
			Impôt sur le résultat	11 642 906	9 180 608			
Résultat des activités ordinaires	32 803 297	18 669 317				Résultat des activités ordinaires	32 803 295	18 669 317
Effet des modifications comptables	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Résultat net après modifications comptables	32 803 295	18 669 316				Résultat net après modifications comptables	32 803 295	18 669 316

A6 - Etat des engagements hors bilan au 31 décembre 2020 :

Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit

AMEN BANK	23 000 000 EUR
ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
BIAT	9 000 000 EUR
Total	50 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS PROVISOIRES	55 925
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 360 000
CAUTIONS DEFINITIVES	395 510
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	138 785
CAUTIONS DOUANIERE	2 000 000
Total	3 950 220

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS PROVISOIRES	36 950
CAUTIONS DEFINITIVES	672 769
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	1 240 445
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	2 137 000
CAUTIONS DE DOUANES	2 000 000
AUTRES	26 760
Total	6 113 923

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS DEFINITIVES	27 408
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Total	56 668

UBCI :

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total	5 400

Nantissement

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, **Ennakl Automobiles** a consenti un nantissement sur 1 200 000 actions Amen Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 13 293 838 DT au 31 décembre 2020.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la société

Ennakl Automobiles S.A.

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

1- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société Ennakl Automobiles S.A. (« La société ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2020, un total bilan de 330 087 230 DT et des capitaux propres positifs de 142 630 636 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 32 803 295 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Ennakl Automobiles S.A. au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ **Les Revenus :**

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2020 pour un montant de 400 114 783 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 377 525 668 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ **Évaluation des titres de participation :**

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2020, les titres de participation s'élèvent à 83 197 212 DT dont 60 088 548 DT correspondent à des titres cotés. Ces titres font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'usage est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont essentiellement la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés, l'actif net et l'utilité procurée à la société.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que pour la détermination de la valeur d'utilité, l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement, à :

1. Pour les sociétés cotées : nous avons vérifié les facteurs retenus par la société pour la détermination de la valeur d'usage dont essentiellement le cours boursier et l'actif net.
2. Pour les sociétés non cotées : nous avons examiné leur situation financière afin d'identifier tout indice éventuel de dépréciation. Pour les sociétés présentant un indice éventuel de dépréciation, nous avons obtenu les états financiers les plus récents,

examiné la démarche et les hypothèses retenues par la direction pour la détermination de la valeur d'usage.

3. Nous avons vérifié que toute dépréciation éventuelle qui en découle a été prise en compte.

Observation :

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes X et XI aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux événements se rattachant à la pandémie du Covid-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformes au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers individuels. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale ainsi qu'au Comité Permanent d'Audit de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autre point :

La société ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions se rapportant à la désignation de deux administrateurs indépendants telles que prévues par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 2 avril 2021

Les co-commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI

Salah MEZIOU

Partner

Managing Partner

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la société

Ennakl Automobiles S.A.

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions règlementées, prévues par lesdits articles, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

Votre société a facturé à la société Car Gros un montant de 20 718 DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.

- Votre société a facturé à la société Car Gros un montant de 52 718 DT hors taxes au titre de la vente d'un véhicule neuf.
- Votre société a facturé à la société Car Gros un montant hors taxes de 816 232 DT au titre des charges communes de 2020.
- La société Car Gros a facturé votre société un montant de 16 085 815 DT hors taxes, au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.
- La société Car Gros a facturé votre société un montant de 133 348 DT hors taxes, au titre des ventes de matériels et d'outillages et un montant de 137 306 DT hors taxes à titre de ventes de bornes de recharges.

Transactions effectuées avec la société filiale « AFCAR » :

- Au cours de l'exercice 2020, votre société a émis des factures d'avoir sur ventes de véhicules neufs au profit de la société AFCAR pour un montant hors taxes de 101 237 DT.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- Facturation par votre société à la société STLV de la vente de véhicules pour un montant de 265 033 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2020, votre société a facturé à la société STLV un montant de 46 980 DT en hors taxes à titre de vente de matériel de localisation, de frais d'entretien et d'abonnement GPS.
- En 2020, la société STLV a facturé à votre société un montant de 112 861 DT en hors taxes à titre de location de véhicules.
- Au cours de l'exercice 2020, la société STLV a facturé à votre société un montant de 60 000 DT hors taxes au titre de prestations de services d'assistance, d'étude et développement.
- En 2019, La société Ennakl Automobiles a pris en charge des frais de mission à l'étranger pour le compte de la société STLV. Au 31/12/2020, le solde du compte débiteur divers correspondant de la société STLV chez la société Ennakl Automobiles s'élève à 13 490 DT.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen et Groupe Poulina) :

- Votre société a souscrit en 2020 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 27 939 791 DT aux conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
 - Echéance : 90 joursAu 31 Décembre 2020, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 855 598 DT.
- En 2020, votre société a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 043 332 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe Poulina se présentent comme suit (En TTC) :
 - AMEN SANTE : 91 980 DT
 - CAFES BONDIN : 122 823 DT
 - PARENIN : 218 997 DT
 - PGH : 280 840 DT
 - EL MAZRAA : 67 000 DT
 - COMAR : 103 490 DT

Achat d'un bloc d'actions Amen Bank

Au cours de l'exercice 2020, votre société a acquis un bloc de 901 111 actions d'Amen Bank pour un montant global de 23 248 678 DT.

Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

Le 28 février 2020, votre société a contracté un prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank pour un montant de 6 000 000 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+2%
- Commission d'étude et montage 0,3%
- Durée : 7 ans, soit 84 mois

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 319 325 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 361 240 DT.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 15 mai 2020, votre société a signé un contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 130 200 000 DT détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 18 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Découvert en compte pour un montant de 15 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Financement de droit de douanes pour un montant de 9 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 2 000 000 DT)
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 1 360 000 DT)
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 55 925 DT)
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT,
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 395 510 DT)
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT,
(assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois)
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 138 785 DT)
- Crédits documentaires pour un montant de 73 600 000 DT (assortis d'une commission d'engagement de 0,09% par mois).
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 23 000 000 EUR)

Frais de tenue de comptes de valeurs mobilières :

En 2020, la société Amen Invest à facturé à votre société un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces conventions sont détaillées comme suit :

Avec la société « CAR GROS » :

- Votre société loue à la société Car Gros un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affecté à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2020 s'élève à 145 800 DT hors taxes.

Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

- Votre société a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 4 773 553 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 394 477 DT.

Opérations financières avec des sociétés appartenant au Groupe Amen

- Au 31 décembre 2020, Les fonds gérés de votre société déposés auprès de l'Amen SICAR au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 11 000 000 DT, se détaillant comme suit :

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

En 2020, l'Amen SICAR a procédé au remboursement d'un montant de 3 000 000 dinars à la société Ennakl Automobiles souscrit en 2014, majoré d'une plus-value s'élevant à 606 530 dinars.

Votre société a inscrit en produits à recevoir au 31/12/2020 un montant de 970 000 DT au titre de la plus-value relative à la souscription de 2015 auprès de l'Amen SICAR à échoir en 2021.

Au 31 décembre 2020, votre société a inscrit en charges à payer au profit de l'Amen SICAR un montant s'élevant à 110 000 DT, au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1 %.

- En 2015, votre société a souscrit 33.000 obligations de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Valeur nominale : 100 DT
 - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
 - Nombre d'obligations : 33 000
 - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 38 808 DT. Ainsi, l'emprunt est totalement remboursé au 31 décembre 2020.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe Amen) :

- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	103 889	524 732	284 982	339 899	338 732

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020. Au titre de l'exercice 2020, la charge s'élève à 47 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2020, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

IV- Opérations courantes conclues à des conditions normales

Par ailleurs, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qualifiés de courants et conclus à des conditions normales :

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2020 pour un montant total de 40 553 319 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2020 pour un montant total de 32 671 368 DT TTC.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 2 avril 2021

Les co-commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Nouredine BEN ARBIA.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
		<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	7 786 345	10 885 757
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	502 121 127	503 266 572
Portefeuille-titres commercial	6	55 618 816	37 318 719
Portefeuille d'investissement	7	36 502 665	33 024 660
Valeurs Immobilisées	8	8 350 333	8 588 456
Autres actifs	9	11 385 030	13 168 250
TOTAL DES ACTIFS		<u>621 764 317</u>	<u>606 252 414</u>
		31 Décembre	
		<u>2020</u>	<u>2019</u>
PASSIFS			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	10	4 976 755	4 598 991
Emprunts et dettes rattachées	11	456 070 845	442 818 446
Fournisseurs et comptes rattachés	12	51 214 365	61 591 991
Autres passifs	13	6 693 386	6 660 105
TOTAL DES PASSIFS		<u>518 955 352</u>	<u>515 669 534</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves		39 488 912	40 576 650
Résultats reportés		29 329 395	15 275 294
Actions propres		(3 490 388)	(3 488 663)
Résultat de l'exercice		12 481 045	13 219 598
Total des capitaux propres	14	<u>102 808 964</u>	<u>90 582 880</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>621 764 317</u>	<u>606 252 414</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 31 Décembre 2020***(Exprimé en dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
ENGAGEMENTS DONNES		101 673 710	96 336 404
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	15 621 719	12 397 781
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	85 051 991	82 938 623
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		789 923 582	747 817 823
Cautions Reçues	39- B-1	238 016 731	246 379 154
Garanties Reçues	39- B-2	21 138 793	21 477 011
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	100 237 631	92 064 839
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-4	430 530 427	387 896 819
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		45 689 570	50 400 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	45 689 570 **	50 400 000 *

(*) Dont l'équivalent de 12 000 000 euro

(**) Dont l'équivalent de 12 330 172 euro

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT**Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020**

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	66 564 161	64 835 649
Intérêts et charges assimilées	16	(39 404 544)	(38 849 368)
Produits des placements	17	2 295 965	2 508 817
Autres produits d'exploitation	18	365 886	213 865
Produit net		<u>29 821 468</u>	<u>28 708 962</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	5 908 059	5 449 288
Dotations aux amortissements	20	575 151	580 756
Autres charges d'exploitation	21	3 103 825	2 811 577
Total des charges d'exploitation		<u>9 587 034</u>	<u>8 841 620</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>20 234 434</u>	<u>19 867 342</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	3 813 669	1 554 021
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	752 535	1 475 068
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>15 668 230</u>	<u>16 838 253</u>
Autres gains ordinaires	24	661 423	293 443
Autres pertes ordinaires	25	(2 057)	(789)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>16 327 596</u>	<u>17 130 907</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(3 185 611)	(3 602 521)
Contribution sociale de solidarité	26	(273 052)	(308 788)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>12 868 932</u>	<u>13 219 598</u>
Contribution Conjoncturelle		(387 887)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>12 481 045</u>	<u>13 219 598</u>
Résultat par action	14	2,616	2,769

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020**

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	27	307 366 782	367 896 824
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(242 563 508)	(268 243 251)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(9 345 374)	(8 472 742)
Intérêts payés	30	(42 345 744)	(39 398 648)
Impôts et taxes payés	31	(13 981 852)	(14 839 082)
Placements monétaires	6	(18 300 097)	(27 211 676)
Autres flux liés à l'exploitation	37	5 692 441	(205 137)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(13 477 354)</u>	<u>9 526 288</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(399 307)	(1 681 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	71 850	2 480
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(6 455 000)	(4 405 582)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	3 256 075	10 092 092
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(3 526 382)</u>	<u>4 007 321</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décassements suite au rachat d'actions propres	14	(1 725)	(241 591)
Dividendes et autres distributions	36	(253 235)	(4 973 280)
Encaissements provenant des emprunts	11	368 428 873	380 594 000
Remboursements d'emprunts	11	(354 269 589)	(393 796 529)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>13 904 324</u>	<u>(18 417 400)</u>
Variation de trésorerie		<u><u>(3 099 412)</u></u>	<u><u>(4 883 791)</u></u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	10 885 757	15 769 548
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	7 786 345	10 885 757

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2020, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au F.O.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2020 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge

- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

A partir de 2020 :

Le conseil d'administration a revu à la baisse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Ce changement dans les estimations, traité d'une manière prospective conformément aux préconisations de la NCT 11 relative aux modifications comptables, a eu pour impact la constatation d'une dotation aux provisions en moins de 851.964 DT.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Oléifacteurs ;
 - d. Industries Agroalimentaires ;
 - e. Industries pharmaceutiques ;
 - f. Autres industries ;
 - g. BTP ;
 - h. Tourisme ;
 - i. Agences de voyage ;
 - j. Agences de location de voitures ;
 - k. Promotion immobilière ;
 - l. Commerce ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Autres Services.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » prévu au niveau de la circulaire 2021-01 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant les 5 dernières années.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2021-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-11 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Impact de la pandémie COVID-19

a- Constatation des revenus au titre de l'exercice 2020

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020. Cette période de report a été prolongée jusqu'à fin septembre 2021 par la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020.

A ce titre, la CIL a procédé à un report d'échéances en principal, de 41.903 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 197.614 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.959 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

b- Impact des mesures conjoncturelles sur le risque de crédit

Compte tenu du caractère exceptionnel du ralentissement économique de l'année 2020, lié aux mesures de confinement et de soutien apportées par le gouvernement, les critères classiques d'appréciation du risque de crédit basés sur les principes édictés par la circulaire de la BCT n°91-24 telle qu'elle a été modifiée par les circulaires subséquentes, ont été adaptés afin de tenir compte des conséquences de la circulaire BCT n°2020-06.

A ce titre, les reports d'échéances de paiement accordés aux clients ont été considérés comme ne répondant pas à une difficulté financière des clients, mais plutôt à une crise de liquidité passagère et en conséquence, le risque de crédit n'a pas été considéré, par défaut, comme ayant augmenté significativement.

c- Impact économique de la crise du COVID19

Les risques inhérents à la baisse des perspectives économiques en raison du COVID19 demeurent significatifs.

En effet, il n'est pas exclu que des risques latents au niveau de la reprise de l'activité commerciale de la société ou bien au niveau de la perte de crédit, se matérialisent durant les exercices futurs, suite à la reprise d'un rythme normal de facturation des échéances de leasing ou du report supplémentaire de certaines échéances de leasing.

De ce fait, le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

d- Méthodologie de calcul des provisions collectives

La société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Banques	7 740 901	10 697 871
- Caisses	45 444	187 886
Total	7 786 345	10 885 757

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Créances sur contrats mis en force	536 007 601	536 327 286
Encours financiers	494 249 602	497 597 833
Impayés	41 637 888	41 446 274
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	2 996 066	-
Intérêts échus différés	(2 875 955)	(2 716 821)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
Total brut des créances de leasing	537 497 239	536 895 999
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(9 009 069)	(9 422 142)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 878 213)	(17 181 536)
Provisions collectives	(5 062 000)	(3 324 000)
Produits réservés	(4 426 829)	(3 701 749)
Total net des créances de leasing	502 121 127	503 266 572

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2019</u>	498 166 546
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	198 174 677
- Relocations et transferts	8 496 218
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(185 432 349)
- Cessions à la valeur résiduelle	(261 865)
- Cessions anticipées	(15 504 678)
- Radiation des créances	(390 821)
- Relocations et transferts	(7 508 489)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	495 739 239

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	251 802 118	234 845 451
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	332 748 832	343 526 268
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 451 080	3 552 197
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	588 002 030	581 923 915
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	52 334 295	47 135 878
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 632 864	44 671 225
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	270 472	257 736
Total des produits financiers non acquis	100 237 631	92 064 839
- Valeurs résiduelles	72 706	290 564
- Contrats suspendus ordinaires	-	49 717
- Contrats suspendus contentieux	6 412 498	7 398 476
- Contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
<u>Encours des contrats</u>	495 739 239	498 166 547

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Bâtiment et travaux publics	35 527 900	38 285 740
Industrie	57 720 200	57 342 739
Tourisme	94 453 468	93 904 775
Commerces et services	224 047 526	221 701 321
Agriculture	83 990 145	86 931 971
<u>Total</u>	495 739 239	498 166 547

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Equipements	36 757 627	42 884 502
Matériel roulant	392 257 373	387 691 306
Matériel spécifique	58 009	56 667
<u>Sous Total</u>	429 073 008	430 632 474
Immobilier	66 666 231	67 534 073
<u>Total</u>	495 739 239	498 166 547

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
<u>Clients ordinaires (1)</u>	29 814 310	28 531 540
Inférieur à 1 mois	13 833 903	14 102 064
Entre 1 et 3 mois	8 711 225	7 483 202
Entre 3 et 6 mois	1 899 544	1 126 674
Entre 6 mois et 1 année	1 744 609	1 236 200
Supérieur à 1 année	3 625 028	4 583 400
<u>Clients litigieux (2)</u>	11 823 578	12 914 734
<u>Total (1)+(2)</u>	41 637 888	41 446 274

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	376 951 361	101 254 505	2 490 717	2 141 234	11 411 785	494 249 602
Impayés	4 466 646	15 315 470	846 327	1 494 897	19 514 548	41 637 888
Contrats en instance de mise en force	1 489 637	-	-	-	-	1 489 637
CREANCES LEASING	382 907 644	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 926 333	537 377 127
Avances reçues (*)	(4 327 226)	-	-	-	(644 454)	(4 971 680)
ENCOURS GLOBAL	378 580 418	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	532 405 447
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 621 719	-	-	-	-	15 621 719
TOTAL ENGAGEMENTS	394 202 137	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	548 027 166
Produits réservés	-	-	(292 407)	(464 900)	(3 669 522)	(4 426 829)
Provisions sur encours financiers	-	-	(61 397)	(357 675)	(8 589 997)	(9 009 069)
Provisions sur impayés	-	-	(266 014)	(795 129)	(15 817 070)	(16 878 213)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(619 818)	(1 617 705)	(28 076 589)	(30 314 111)
ENGAGEMENTS NETS	394 202 137	116 569 975	2 717 227	2 018 426	2 205 290	517 713 055

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	0,61%	0,66%	5,53%
	6,80%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2019	6,66%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	18,57%	44,49%	92,72%
	81,37%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2019	83,09%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Certificats de Dépôt	55 500 000	37 000 000
- Titres SICAV	118 816	318 719
<u>Total</u>	<u>55 618 816</u>	<u>37 318 719</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	118,816	118 816
Total			118 816

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Titres de participation	3 305 368	3 305 368
- Titres immobilisés	36 055 247	32 054 032
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>39 362 615</u>	<u>35 361 400</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>38 362 615</u>	<u>34 361 400</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(1 859 950)	(1 336 740)
<u>Montant net</u>	<u>36 502 665</u>	<u>33 024 660</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Soldes au 31 Décembre 2019</u>	<u>32 054 032</u>	<u>31 054 032</u>	<u>1 000 000</u>
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 9	6 455 000	6 455 000	-
Total des acquisitions de la période	6 455 000	6 455 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- CIL SICAR FG 1	285 628	285 628	-
- Société DAR EL JELD	1 675 000	1 675 000	-
- Société REDTEC	17 700	17 700	-
- Société SEI	5 800	5 800	-
- Société TRUST IMMO	40 707	40 707	-
- Société HOLFOOD	27 500	27 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	19 980	19 980	-
- Société SIFAT	31 470	31 470	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société EMP	200 000	200 000	-
Total des cessions de la période	2 453 785	2 453 785	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2020</u>	<u>36 055 247</u>	<u>35 055 247</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 999 880	1,000	1,000	1 999 880	-	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>3 305 368</u>	<u>243 770</u>		
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société DAR EL JELD	8 250	100,000	100,000	825 000	-	2016	7,37%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	3 995	10,000	10,000	39 950	-	2014	9,40%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07%
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* CIL SICAR FONDS N° 1				18 072	-	2014	
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	-	2014	3,85%
* Société SEI	849	100,000	100,000	84 900	70 300	2014	8,94%
* Société TECHNO INVEST & CONSUL'	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	250	100,000	100,000	25 000	-	2015	5,00%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,31%
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	-	2015	7,00%
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17%
* Société SIFAT	1 853	10,000	10,000	18 530	-	2016	5,22%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240		100,000	824 000	-	2016	
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* CIL SICAR FONDS N° 3				2 650 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4				900 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5				600 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6				300 000	-	2016	
* Société MEDPLAST	15 000	10,000	10,000	150 000	-	2016	3,65%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22%
* CIL SICAR FONDS N° 7			100,000	2 770 000	-	2018	
* BIAT	42 000	114,286	10,000	4 800 000	832 050	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	-	2018	29,68%
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00%
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	-	2018	13,60%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94%
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00%
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>36 055 247</u>	<u>1 616 180</u>		
<u>Total général</u>				<u>39 360 615</u>	<u>1 859 950</u>		

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	144 592	3 901		-	-	148 492	133 821	8 351	-	-	142 172	6 320
Total des immobilisations incorporelles		144 592	3 901	=	=	=	148 492	133 821	8 351	=	=	142 172	6 320
Immeubles	5,0%	6 847 540	-	-	-	-	6 847 540	3 417 524	268 341	-	-	3 685 865	3 161 676
Matériel de transport	20,0%	1 367 474	103 600	-	(161 960)	-	1 309 114	906 282	186 269	(107 972)	-	984 578	324 536
Equipements de bureau	10,0%	495 072	25 528	-	(2 003)	(10 505)	508 091	338 892	25 721	(1 978)	(10 257)	352 378	155 714
Matériel informatique	33,3%	335 057	116 063	-	(17 929)	(9 884)	423 306	299 490	30 222	(17 919)	(9 894)	301 898	121 408
Installations générales	10,0%	773 569	155 216	39 162	(5 866)	(27 616)	934 465	404 751	63 182	(5 866)	(26 533)	435 533	498 931
Immeubles hors exploitation (*)		4 076 749	5 000	-	-	-	4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		49 163	-	(49 163)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles		13 944 622	405 407	(10 001)	(187 759)	(48 005)	14 104 265	5 366 938	573 734	(133 735)	(46 685)	5 760 252	8 344 013
TOTAUX		14 089 214	409 307	(10 001)	(187 759)	(48 005)	14 252 758	5 500 759	582 085	(133 735)	(46 685)	5 902 424	8 350 333

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.
Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Prêts au personnel	5 680 496	4 641 303
- Personnels, avances et acomptes	4 028	15 130
- Créances sur cessions d'immobilisations	3 116	59 217
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés (voir note 26)	77 495	-
- Avances aux fournisseurs	4 502	24 125
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	770 166	5 362 398
- Produits à recevoir des tiers	630 472	1 100 573
- Compte d'attente/ avance de TVA	338 431	268 051
- Compte d'attente	24 015	106 518
- Charges constatées d'avance	41 766	24 196
- Compte courant, fonds gérés	536 228	544 595
- Autres comptes débiteurs	414 047	279 931
- Charges à répartir (A)	-	2 666
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	2 627 976	267 899
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	677 368	1 002 705
<u>Total brut</u>	<u>11 830 106</u>	<u>13 699 307</u>
A déduire :		
- Provisions	(445 076)	(531 057)
<u>Montant net</u>	<u>11 385 030</u>	<u>13 168 250</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	750 197	2 666	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	5 063 021	2 672 913	7 735 934	4 795 122	312 837	5 107 958	2 627 976
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	1 835 185	77 802	1 912 987	832 480	403 139	1 235 619	677 368
TOTAUX		7 651 069	2 750 715	10 401 784	6 377 798	718 642	7 096 440	3 305 344

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 715.976 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Avances et acomptes reçus des clients	4 971 680	4 593 916
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
Total	4 976 755	4 598 991

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Banques locales	225 408 162	165 772 000
- Banques étrangères	140 778 041	151 969 519
- Emprunts obligataires	60 110 800	84 896 200
- Certificats de dépôt	-	5 500 000
- Certificats de leasing	18 000 000	22 000 000
Total emprunts	444 297 002	430 137 719
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 218 810	2 581 892
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 223 249	4 984 768
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 075 333	303 265
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(99 551)	(232 380)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(32 518)	(23 529)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(5 339)	(48 332)
Total dettes rattachées	11 773 843	12 680 728
Total	456 070 845	442 818 446

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	682 495	-	682 495	-	-	-
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	500 000	-	500 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	800 000	-	800 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	1 400 000	-	700 000	700 000	-	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 156 172	-	915 554	3 240 617	2 247 241	993 376
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)
BIAT		Crédit relais
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)
<u>Sous-total</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
500 000	-	500 000	-	-	-
2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
750 000	-	750 000	-	-	-
6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
750 000	-	750 000	-	-	-
500 000	-	500 000	-	-	-
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
10 000 000	-	3 333 333	6 666 667	3 333 334	3 333 333
-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
-	4 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
-	1 410 000	156 667	1 253 333	626 667	626 667
-	2 800 000	311 112	2 488 888	1 244 440	1 244 448
-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
-	811 000	90 112	720 888	360 440	360 448
-	1 500 000	125 146	1 374 854	1 109 485	265 370
-	660 000	126 777	533 223	-	533 223
-	1 390 000	267 000	1 123 000	-	1 123 000
-	28 500 000	28 500 000	-	-	-
-	2 229 000	-	2 229 000	1 238 332	990 668
-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
-	320 000	61 461	258 539	-	258 539
-	230 000	44 182	185 818	-	185 818
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
-	20 000 000	-	20 000 000	13 333 333	6 666 667
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
165 772 000	156 850 000	97 213 838	225 408 162	140 793 271	84 614 891

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)
BERD EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2021-2025)
KFW EUR	4 669 827	Semestriellement (2024-2030)
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des crédits bancaires</u>		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
3 648 112	-	1 201 638	2 446 474	1 017 902	1 428 572
13 133 333	-	893 599	12 239 734	10 928 623	1 311 111
2 142 857	-	714 285	1 428 572	714 286	714 286
1 483 571	-	1 483 571	-	-	-
21 571 429	-	7 142 857	14 428 572	7 285 715	7 142 857
23 551 500	-	10 093 500	13 458 000	10 093 500	3 364 500
7 975 716	-	2 658 569	5 317 147	2 658 578	2 658 569
18 741 000	-	2 082 331	16 658 669	12 494 006	4 164 663
6 282 000	-	-	6 282 000	5 384 572	897 428
37 800 000	-	-	37 800 000	29 400 000	8 400 000
15 640 000	-	-	15 640 000	15 640 000	-
-	15 078 873	-	15 078 873	15 078 873	-
151 969 519	15 078 873	26 270 350	140 778 041	110 696 056	30 081 985
317 741 519	171 928 873	123 484 189	366 186 202	251 489 327	114 696 875
2 600 000	-	2 600 000	-	-	-
4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
15 600 000	-	5 200 000	10 400 000	5 200 000	5 200 000
12 736 200	-	4 245 400	8 490 800	4 245 400	4 245 400
12 960 000	-	3 240 000	9 720 000	6 480 000	3 240 000
15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
-	15 000 000	1 500 000	13 500 000	10 500 000	3 000 000
84 896 200	15 000 000	39 785 400	60 110 800	35 425 400	24 685 400

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
5 500 000	18 500 000	24 000 000	-	-	-
5 500 000	18 500 000	24 000 000	-	-	-
17 000 000	28 000 000	32 000 000	13 000 000	-	13 000 000
5 000 000	135 000 000	135 000 000	5 000 000	-	5 000 000
22 000 000	163 000 000	167 000 000	18 000 000	-	18 000 000
27 500 000	181 500 000	191 000 000	18 000 000	-	18 000 000
430 137 719	368 428 873	354 269 589	444 297 002	286 914 727	157 382 275

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	172 595	219 484
- Factures non parvenues	67 760	51 260
<u>Sous total</u>	<u>240 355</u>	<u>270 744</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 044 011	3 557 221
- Effets à payer	49 834 223	57 650 305
- Retenues de garanties et assurances décénales	95 776	95 776
- Factures non parvenues	-	17 946
<u>Sous total</u>	<u>50 974 010</u>	<u>61 321 247</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>51 214 365</u>	<u>61 591 991</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Personnel, rémunérations dues	-	4 015
- Personnel, provisions pour congés payés	392 392	346 520
- Personnel, oppositions sur salaires	184	196
- Personnel, autres charges à payer	549 755	546 579
- Etat, retenues sur salaires	30 136	36 414
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	490 832	526 546
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	25 062	24 638
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	78 682	45 000
- Etat, TVA à payer	696 154	376 605
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	-	757 125
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	273 052	308 788
- Contribution conjoncturelle (Voir note 26)	182 035	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	26 812	26 041
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	11 772	10 396
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser		
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 746	43 746
- CNSS	246 893	219 827
- CAVIS	38 089	29 507
- CNAM	20 359	18 129
- Assurance Groupe	39 627	39 356
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	148 196	263 193
- Ristourne à rembourser	188 404	-
- Avance sur cessions de titre immobilisés	410 005	283 005
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	84 177	78 211
- Prestataires Recouvrement	233 632	253 776
- Prestataires Assurances	898 908	1 052 067
- Diverses Charges à payer	669 809	327 938
- Autres produits constatés d'avance	135 024	220 934
- Compte d'attente	173 307	430 211
- Provisions pour divers risques	600 000	385 000
<u>Total</u>	<u>6 693 386</u>	<u>6 660 105</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		33 711 330	35 145 833
- Réserves pour fonds social	(C)	3 277 582	2 930 817
- Actions propres	(D)	(3 490 388)	(3 488 663)
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Résultats reportés		29 322 429	15 268 327
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	90 327 919	77 363 281
Résultat de l'exercice (1)		12 481 045	13 219 598
Total des capitaux propres avant affectation	(G)	102 808 964	90 582 880
Nombre d'actions (2)		4 770 405	4 774 944
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,616	2,769

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2020, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	229 485	3 488 663
Achats de l'exercice	115	1 725
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2020, 4,81% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9.270.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	2 678 080
- Résultats reportés	6 592 091

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DECEMBRE 2020

(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	13 153 624	(3 247 071)	6 967	12 170 105	82 578 229
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	5 030 105			(12 170 105)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)		1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(5 000 000)				(5 000 000)
Rachat d'actions propres						(241 591)			(241 591)
Encaissement dividendes sur actions propres					223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(196 854)					(196 854)
Résultat net de l'exercice 2019								13 219 598	13 219 598
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	15 268 327	(3 488 663)	6 967	13 219 598	90 582 880
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			7 720 000	600 000	4 899 598			(13 219 598)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			(9 154 503)		9 154 503				-
Rachat d'actions propres						(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(253 235)					(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020								12 481 045	12 481 045
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 581	29 322 429	(3 490 388)	6 967	12 481 045	102 808 964

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts de leasing	62 895 793	59 912 316
- Intérêts de retard	2 777 932	2 089 792
- Frais d'ouverture des dossiers	452 924	656 636
- Frais de rejet	1 106 159	1 899 720
- Frais sur vente	83 578	129 435
- Frais sur encaissement de titres de crédits	298 236	356 393
- Autres	18 880	34 218
Total	67 633 502	65 078 510
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	574 563	594 011
Intérêts de retard antérieurs	349 988	425 360
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 453 903)	(914 002)
Intérêts de retard	(539 989)	(348 230)
Variation des produits réservés	(1 069 341)	(242 861)
Total des intérêts et des produits de leasing	66 564 161	64 835 649

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	6 128 267	8 195 753
- Intérêts des crédits des banques locales	15 572 846	18 200 549
- Intérêts des crédits des banques étrangères	13 616 741	7 791 863
- Intérêts des autres opérations de financement	3 320 113	4 257 076
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	715 976	448 284
Total des charges financières des emprunts	39 353 944	38 893 526
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(227 770)	(215 576)
- Autres charges financières	278 367	171 393
- Pénalités	4	25
Total des autres charges financières	50 600	(44 158)
Total général	39 404 544	38 849 368

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts des comptes courants	14 325	14 260
- Plus values sur cession des titres immobilisés	675 290	868 684
- Dividendes	185 989	407 988
- Plus values sur titres SICAV	6 346	-
- Intérêts sur Pensions livrées	26 933	-
- Plus values sur fonds gérés	615 843	541 976
- Intérêts des comptes CEA	292 755	223 531
- Intérêts sur chèques impayés	45 249	28 457
- Intérêts sur certificats de dépôt	690 719	423 921
- Retenues à la source libératoires	(257 485)	-
<u>Total</u>	<u>2 295 965</u>	<u>2 508 817</u>

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Revenus des loyers des immeubles	135 128	114 526
- Ristournes assurances	230 758	99 338
<u>Total</u>	<u>365 886</u>	<u>213 865</u>

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Salaires et complément de salaires	4 632 937	4 319 176
- Charges connexes aux salaires	211 480	117 676
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	845 487	785 013
- Autres charges sociales	218 156	227 422
<u>Total</u>	<u>5 908 059</u>	<u>5 449 288</u>

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 351	10 502
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	573 734	586 787
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	2 666	2 667
- Transfert de charge	(9 600)	(19 200)
<u>Total</u>	<u>575 151</u>	<u>580 756</u>

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Achat de matières et fournitures	272 257	252 618
<u>Total des achats</u>	<u>272 257</u>	<u>252 618</u>
- Sous-traitance générale	151 553	173 442
- Locations	139 396	141 407
- Entretiens et réparations	373 767	294 704
- Primes d'assurances	61 109	62 568
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>725 825</u>	<u>672 122</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	538 497	454 231
- Publicités, publications et relations publiques	355 171	216 407
- Déplacements, missions et réceptions	28 512	43 990
- Frais postaux et de télécommunications	121 003	112 688
- Services bancaires et assimilés	207 951	261 629
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 251 134</u>	<u>1 088 944</u>
- Jetons de présence	80 000	80 000
- Rémunération du PCA	414 000	360 000
- Rémunération comité d'audit	21 000	27 000
- Rémunération comité des risques	21 000	27 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>536 000</u>	<u>494 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	142 490	133 544
- T.C.L	153 453	153 958
- Droits d'enregistrements et de timbres	12 570	5 699
- Autres impôts et taxes	10 095	10 691
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>318 609</u>	<u>303 892</u>
<u>Total général</u>	<u>3 103 825</u>	<u>2 811 577</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 150 306	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	1 738 000	-
- Reprises sur provisions collectives	-	(1 370 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 028 952)	(3 893 749)
- Reprises sur provisions pour risques et charges		
- Créances radiées	3 182 011	460 608
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 837 750)	(412 944)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(344 261)	(24 693)
- Intérêts de retard antérieurs	-	(8 337)
- Encaissement sur créances radiées	(45 685)	(81 030)
<u>Total</u>	<u>3 813 669</u>	<u>1 554 021</u>

NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	14 325	15 050
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	523 210	1 182 970
- Dotations aux provisions pour divers risques	215 000	285 000
- Apurement de comptes d'actifs	100 306	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(100 306)	(7 952)
<u>Total</u>	<u>752 535</u>	<u>1 475 068</u>

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	17 827	1 162
- Apurement de comptes	642 979	290 400
- Autres gains sur éléments exceptionnels	617	1 881
<u>Total</u>	<u>661 423</u>	<u>293 443</u>

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	1 320	514
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	737	276
<u>Total</u>	<u>2 057</u>	<u>789</u>

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Bénéfice comptable	16 327 595	17 130 907
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 150 306	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	1 738 000	-
- Dotations aux provisions des autres actifs	14 325	15 050
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	523 210	1 182 970
- Dotations aux provisions pour risques divers	215 000	285 000
- Retenues à la source libératoires	257 485	-
- Reprises sur provisions fiscales 2016	-	4 613 361
- Reprises sur provisions fiscales 2017	4 440 532	110 136
- Reprises sur provisions fiscales 2018	469 353	4 641 138
- Reprises sur provisions fiscales 2019	5 855 970	-
- Diverses charges non déductibles	78 800	123 458
A déduire		
- Provisions fiscales 2017/2016 pour affaires en cours	3 458 784	4 440 532
- Reprises sur provisions comptables	7 307 071	4 924 103
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	100 306	7 952
- Intérêts sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	735 673	-
- Dividendes	185 989	407 988
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	23 282 754	25 205 611
Provisions pour créances douteuses 100%	5 150 306	6 884 166
Provisions collectives déductibles	1 681 182	-
Provisions pour dépréciation de titres cotés	523 210	308 840
<u>Bénéfice fiscal</u>	15 928 056	18 012 605
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société VOLTEQ PLUS	-	470 000
* Société INDUSTRIELLE ENGRAIS DU SUD	-	795 000
* Fonds gérés CIL SICAR	-	6 455 000
* Reste à investir	6 826 310	-
<u>Bénéfice imposable</u>	9 101 746	10 292 605
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	3 185 611	3 602 521
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	3 242 269	2 787 784
- Retenues à la source	20 837	57 612
<u>Impôt à payer (Crédit d'impôt sur les sociétés)</u>	(77 495)	757 125
Contribution sociale de solidarité	273 052	308 788
Contribution conjoncturelle	182 035	-
Contribution conjoncturelle 2020	205 852	-

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	41 446 274	38 123 500
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(41 637 888)	(41 446 274)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(4 593 916)	(3 745 235)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	4 971 680	4 593 916
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 716 821)	(2 444 743)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	2 875 955	2 716 821
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de pér	-	Note 5	-	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de périod	+	Note 5	(2 996 066)	-
- TVA collectée	+		47 330 720	55 331 981
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 834 303)	(2 883 791)
- Remboursement principal	+	Note 5	185 432 349	238 299 612
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	67 633 502	65 078 510
- Autres produits d'exploitation	+		365 886	213 865
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(3 182 011)	(460 608)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	45 685	81 030
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	390 821	136 255
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(987 729)	25 867
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	-	(795 044)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	59 217	132 422
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(3 116)	(59 217)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	261 865	2 079
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	15 504 678	14 995 877
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>307 366 782</u>	<u>367 896 824</u>

NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	61 321 247	35 702 447
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(50 974 010)	(61 321 247)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(24 125)	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	4 502	24 125
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	198 174 677	251 444 026
- TVA sur investissements	+		34 094 900	42 421 870
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	45 000	18 033
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(78 682)	(45 000)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>242 563 508</u>	<u>268 243 251</u>

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(15 130)	(12 155)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	4 028	15 130
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	270 744	365 254
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(240 355)	(270 744)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	4 015	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	-	(4 015)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	196	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(184)	(196)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	346 520	327 313
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(392 392)	(346 520)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	546 579	509 014
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(549 755)	(546 579)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	36 414	16 803
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(30 136)	(36 414)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	526 546	323 216
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(490 832)	(526 546)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	219 827	235 667
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(246 893)	(219 827)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	29 507	36 010
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(38 089)	(29 507)
- CNAM en début de période	+	Note 13	18 129	19 436
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(20 359)	(18 129)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	45 700	46 048
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(45 971)	(45 700)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	78 211	73 979
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(84 177)	(78 211)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	327 938	457 074
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(669 809)	(327 938)
- TVA, payée sur biens et services	+		1 021 829	553 107
- Charges de personnel	+	Note 19	5 908 059	5 449 288
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	3 103 825	2 811 577
- Impôts et taxes	-	Note 21	(318 609)	(303 892)
- Charges à répartir	+	Note 9	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			9 345 374	8 472 742

NOTE 30 : INTERETS PAYES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	2 750 716	815 954
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(304 241)	(482 980)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	137 408	304 241
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	24 638	37 329
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(25 062)	(24 638)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 984 768	5 420 996
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(3 223 249)	(4 984 768)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	5 115 043	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(4 393 858)	(5 115 043)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de	+	Note 11	2 581 892	2 214 226
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de pé	-	Note 11	(3 218 810)	(2 581 892)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	303 265	656 148
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(1 075 333)	(303 265)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	39 404 544	38 849 368
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(715 976)	(448 284)
<u>Intérêts payés</u>			42 345 744	39 398 648

NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	757 125	411 123
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	-	(757 125)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	-	354 004
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	(182 035)	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	+	Note 9	-	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	-	Note 9	77 495	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	308 788	88 501
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(273 052)	(308 788)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 041	25 514
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(26 812)	(26 041)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	10 396	9 819
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(11 772)	(10 396)
- TVA payée	+		9 130 519	10 837 269
- Impôts et taxes	+	Note 21	318 609	303 892
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	3 185 611	3 602 521
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	273 052	308 788
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	387 887	-
<u>Impôts payés</u>			13 981 852	14 839 082

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporel	+	Note 8	409 307	1 681 669
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	-	Note 8	(10 001)	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			399 307	1 681 669

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 25	(1 320)	(514)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	54 024	1 831
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	1 320	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	17 827	1 162
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			71 850	2 480

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	6 455 000	4 405 582
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			6 455 000	4 405 582

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 453 785	3 154 863
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	5 999 640
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	675 290	868 684
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	(283 005)	(214 100)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	410 005	283 005
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			3 256 075	10 092 092

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dividendes payés	+	Note 14	-	5 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	-	(223 498)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 746	43 670
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 746)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	253 235	196 854
<u>Dividendes et autres distributions</u>			253 235	4 973 280

NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 932 750)	(1 594 280)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	893 557	1 177 565
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 100 573	1 096 713
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(630 472)	(1 100 573)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de pér	+	Note 9	5 362 398	4 264 098
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de périod	-	Note 9	(770 166)	(5 362 398)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	24 196	38 954
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(41 766)	(24 196)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	279 931	335 433
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(414 047)	(279 931)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	106 518	121 701
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(24 015)	(106 518)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	544 595	486 342
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(536 228)	(544 595)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	Note 13	-	-
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	Note 13	188 404	-
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(430 211)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	173 307	430 211
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(603 370)	(627 765)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	477 827	603 370
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 052 067)	(1 691 969)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	898 908	1 052 067
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(220 934)	(18 524)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	135 024	220 934
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	1 620 675	1 640 133
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	643 596	292 281
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(101 043)	(276)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			5 692 441	(205 137)

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2020, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 1.419 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2020 à 3.335 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

1- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2020, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2020-1 et ce, pour un montant de 75.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 22.445 DT rapportés au résultat de l'exercice 2020.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2020, une charge d'égale montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 89.754 DT en HT, dont 52.555 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 37.199 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2020 est de 31.364 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2020 à 60.664 DT.

Au cours de l'année 2020, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.811 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2020, à 397.044 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2020, des intérêts pour un montant de 14.325 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 3.827 DT.

Ce fonds a fait l'objet de remboursement en septembre 2020 à hauteur de D : 285.628.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 9.280 DT.

3- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 26.065 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 13.990 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 24.430 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 28.593 DT.

7- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
04/06/2020	03/08/2020	3 000 000	8.80%	43 364
24/06/2020	22/09/2020	2 000 000	8.80%	43 053
24/06/2020	02/09/2020	2 000 000	8,80%	33 646
24/06/2020	22/10/2020	2 500 000	8.80%	71 244
03/08/2020	13/08/2020	3 000 000	8.82%	7 332

Total	12 500 000		198 639

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Certificats de dépôt

✓ La CIL a réalisé, en 2019 et 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, administrateur de la société, détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/12/2019	17/03/2020	1 000 000	10.55%	21 744
17/03/2020	15/06/2020	1 000 000	10.59%	25 792
15/06/2020	23/09/2020	1 000 000	8.80%	23 861
Total		3 000 000		71 397

Engagements Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 31 Décembre 2020 à 94.954 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

Engagements Leasing :

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2020 à 54.435 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31 Décembre 2020 à 152 982 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2020 à 154.442 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2020, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 414.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2020 de :

- ✓ Une rémunération brute de 406 000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 15.621.719 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 85.051.991 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2020.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 238.016.731 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 21.138.793 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 100.237.631 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-4- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 430.530.427 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 45.689.570 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès de plusieurs bailleurs de fonds locaux et étrangers.

NOTE 40 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 25 mars 2021, font apparaître un total du bilan de 621.764.317 DT, un bénéfice net de 12.481.045 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 7.786.345 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 537.497 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 30.949 KDT et les agios réservés ont atteint 4.427 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 3.4 «Impact de la pandémie COVID19», qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des circulaires de la Banque centrale de Tunisie n°2020-06 et n°2020-21, la société a procédé au report d'échéances en principal de 41.903 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 197.614 KDT. Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.959 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

Par ailleurs, la société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 25 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et

événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Révélation de faits délictueux

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1^{er} Septembre 2020.

Tunis, le 29 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Horwath ACF

Mustapha

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
04/06/2020	03/08/2020	3 000 000	8.80%	43 364
24/06/2020	22/09/2020	2 000 000	8.80%	43 053
24/06/2020	02/09/2020	2 000 000	8,80%	33 646
24/06/2020	22/10/2020	2 500 000	8.80%	71 244
03/08/2020	13/08/2020	3 000 000	8.82%	7 332
Total		12 500 000		198 639

2- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme Héli BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
17/03/2020	15/06/2020	1 000 000	10.59%	25 792
15/06/2020	23/09/2020	1 000 000	8.80%	23 861
Total		2 000 000		49 653

3- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 1.419 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

4- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2020 à 3.335 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 28.593 DT.

6- Le conseil d'administration, réuni le 20 juillet 2020, a autorisé votre société à contracter auprès de Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), un ou plusieurs crédits à moyen terme (CMT) pour un montant total de D : 85.000.000, tout en donnant le pouvoir à la direction générale de la société pour la concrétisation desdits crédits..

Au courant du deuxième semestre de l'année 2020, il a été procédé au tirage de la totalité du montant autorisé.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL.

Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2020, à 397.044 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2020, des intérêts pour un montant de 14.325 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 3.827 DT.

Ce fonds a fait l'objet de remboursement en septembre 2020 à hauteur de D : 285.628.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 9.280 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 26.065 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 13.990 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 24.430 DT.

7- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2020, une charge d'égale montant.

8- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2020, un complément de rémunération, au titre de l'émission de l'emprunt obligataire 2020-1 et ce, pour un montant de 75.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 22.445 DT rapportés au résultat de l'exercice 2020.

9- La CIL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, administrateur de la société, détaillé comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/12/2019	17/03/2020	1 000 000	10.55%	21 744
Total		1 000 000		21 744

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

1- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 234.000 DT pour le deuxième semestre 2020 et à 440.000 DT par an pour le reste de son mandat.

Sa rémunération est payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

La charge supportée en 2020, au titre de sa rémunération s'est élevée de 414.000 DT.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Sa rémunération brute a été fixée à 230.000 DT pour le deuxième semestre 2020 et à 432.000 DT par an pour le reste de son mandat, payable sur 12 mois.

La charge supportée en 2020, au titre de sa rémunération s'est élevée de 406.000 DT.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

3- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 122.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

4- Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	64 988	62 596
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	150 614	150 737
AC3	Créances sur la clientèle	3	796 188	744 425
AC4	Portefeuille titres commercial	4	16 510	15 845
AC5	Portefeuille investissement	5	99 434	92 922
AC6	Valeurs immobilisées	6	47 849	41 282
AC7	Autres actifs	7	22 871	20 968
	TOTAL ACTIFS		1 198 454	1 128 775
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	182 041	196 736
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	767 154	674 780
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	102 092	100 512
PA5	Autres passifs	11	27 292	19 724
	TOTAL PASSIFS		1 078 579	991 752
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 604	47 572
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		276	(5 622)
CP6	Résultat de la période		(17 165)	5 913
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	119 875	137 023
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 198 454	1 128 775

État des engagements hors bilan
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2020	31/12/2019
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	60 369	58 014
HB 2	Crédits documentaires	14	13 622	20 103
HB 3	Actifs donnés en garantie	15	24 300	26 300
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		98 291	104 417
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	16	63 072	37 937
HB 5	Engagements sur titres	17	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		63 072	37 937
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus			-
HB 7	Garanties reçues	18	650 245	673 541
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		650 245	673 541

État de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020
(Unité : en milliers de dinars)

		<i>Notes</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
	<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	78 382	81 227
PR2	Commissions		19 917	19 845
	Gains sur opérations de change	20	2 807	2 575
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	1 089	956
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	4 734	6 018
	Total produits d'exploitation bancaire		106 929	110 621
	<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	(57 626)	(56 619)
CH2	Commissions encourues	24	(434)	(733)
	Total charges d'exploitation bancaire		(58 060)	(57 352)
	PRODUIT NET BANCAIRE		48 869	53 269
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	25	(23 207)	(10 986)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	45	5 000
CH6	Frais de personnel	27	(29 400)	(27 254)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(11 485)	(12 067)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(1 806)	(1 590)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(16 984)	6 372
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		88	141
CH11	Impôts sur les sociétés		(232)	(553)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(17 128)	5 960
CH10	Éléments extraordinaires		(37)	(47)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(17 165)	5 913
	Résultat par action (DT)	29	(4,904)	1,689

État de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020
(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		95 685	116 070
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(58 289)	(61 776)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(57 077)	(20 848)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		96 655	31 239
Sommes versées aux personnels et C. Divers		(38 953)	(40 346)
Autres flux d'exploitation		3 899	(8 001)
Impôts sur les sociétés		(660)	460
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		41 260	16 798
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		582	557
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(7 874)	13 102
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(10 059)	(16 041)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(17 351)	(2 382)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		7 324	26 526
Remboursement d'emprunts		(15 250)	(24 278)
Augmentation/diminution ressources spéciales		6 172	11 396
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(1 754)	13 644
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		22 155	28 060
Liquidités et équivalents en début de période		(19 654)	(47 713)
Liquidités et équivalents en fin de période	30	2 501	(19 653)

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2020

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1 Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4 Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre.
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participation des entreprises liées
- Autres Titres de participation
- Fonds gérés
- BTA

3.5 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6 Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

Provision collective

A la date du 11 janvier 2021, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2021-1 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision basée sur les étapes suivantes :

- Une revue du passage des engagements classés 0 et 1 à des engagements classés 2 ,3 ,4 et 5 selon leur degrés de sensibilité par rapport à la crise COVID.
- Une plus large défalcation des regroupements des engagements classés 0 et 1 en des regroupements par segment de clientèle et par secteur d'activité.
- Une majoration des taux de migration historiques
- Estimation du taux de provisionnement à appliquer par groupes de contreparties « TPgi ».

3.6.2 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, Les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2020 un montant de 33 380 KDT avec un complément au titre de l'exercice 2020 de 1 132 KDT.

En date du 22 juillet 2016, la BCT a publié la circulaire N°2016-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12 ;
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2016 et 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017 ;
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

3.6.3 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits Libellé en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises ;

- Les charges et produits Libellé en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée ;
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 8 373KDT ;
- Nous n'avons pas des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2020 non dénouées.
-

3.8 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

NOTES EXPLICATIVES

4-1- ACTIFS

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Caisse agences dinars	5 605	4 496
Caisse agences devises	1 936	2 747
Banque Centrale de Tunisie en dinars	3 748	1 738
Banque Centrale de Tunisie en devises	53 699	53 615
Total	64 988	62 596

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2020, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements bancaires	116 869	111 987
Créances sur les établissements financiers	33 745	38 750
Total	150 614	150 737

2.1 Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Prêts interbancaires en devises	67 804	55 416
Prêts interbancaires en Dinars	6 035	7 068
Prêts interbancaires en pension livrées	3 000	3 001
Prêts swap en devises	30 424	32 172
Avoirs chez les correspondants locaux	-	-
Avoirs chez les correspondants étrangers	9 485	14 330
Créances rattachées	121	-
Créances sur les établissements financiers	33 745	38 750
Total	150 614	150 737

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	6 000	-	-	-	6 000
Créances rattachées	35	-	-	-	35
Total	6 035	-	-	-	6 035

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	4 690	17 687			22 377
Prêts sur le marché monétaire en EUR	30 614	14 813			45 427
Total	35 304	32 500			67 804

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en EURO	22 384	-	-	-	22 384
SWAPS en USD	8 040	-	-	-	8 040
Total	30 424	-	-	-	30 424

2.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 869	111 987
Créances sur les établissements financiers	-	-	33 745	38 750
Total	-	-	150 614	150 737

2.3 Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 869	111 987
Créances sur les établissements financiers	-	-	33 745	38 750
Total	-	-	150 614	150 737

2.4 Créances sur les établissements bancaires douteux

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 869	111 987
Créances sur les établissements financiers	-	-	33 745	38 750
Total	-	-	150 614	150 737

2.5 Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

Note 3 : Créances sur la clientèle**3.1 Les créances brutes sur la clientèle**

Au 31 décembre 2020, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Comptes débiteurs de la clientèle	72 843	63 863
Autres concours à la clientèle	826 583	772 591
Crédits sur ressources spéciales	2 296	2 714
Total brut	901 722	839 168

3.2 Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2020, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Concours CT (1)	210 560	185 164
Concours M.L.T. (2)	565 248	542 773
Comptes débiteurs de la clientèle	72 843	63 863
Leasing (3)	53 071	47 368
Valeurs en recouvrement	-	-
Total brut	901 722	839 168
Agios réservés	(18 628)	(20 269)
Provisions individuelles	(41 867)	(33 835)
Provisions additionnelles	(33 380)	(32 248)
Provisions collectives	(11 659)	(8 391)
Total net	796 188	744 425

Les provisions sur les créances à la clientèle ont évalué comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020	Reprise Créances cédées	Solde au 31/12/2020
Provisions prêt	74 474	28 839	5 745	10 662	86 906
Agios réserves	20 269	31 637	32 069	1 209	18 628
Total net	94 743	60 476	37 814	11 871	105 534

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Encours non échus	202 226	179 804
Avance sur dépôt à terme	4 817	2 660
Principal impayé	4 114	4 551
Intérêts et commissions impayé	1 440	49
Intérêts à recevoir	100	-
Intérêts et commissions perçus d'avance	(2 137)	(1 900)
Total	210 560	185 164

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Encours non échu	485 167	448 391
Principal échu	1	20
Principal impayé	14 915	30 407
Intérêts et commissions impayés	3 618	7 204
Intérêts à recevoir	9 919	4 267
Avance en comptes courants	11	169
Intérêts perçus d'avance	-	-
Créances contentieuses	51 617	52 315
Total	565 248	542 773

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Encours	49 374	46 567
Principal impayé	1 344	453
Intérêts impayés	342	83
Intérêts courus	1 801	168
Intérêts perçus d'avance	(93)	-
Autres créances	303	97
Total	53 071	47 368

3.3 La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	252 857	29 066	1 480	-	283 403
Concours M.L.T.	62 216	66 216	257 669	179 147	565 248
Leasing	10 097	12 260	29 373	1 341	53 071
Total	325 170	107 542	288 522	180 488	901 722

3.4 La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Concours MLT	469 767	435 706	95 481	107 067	565 248	542 773
Concours CT	168 905	160 167	41 655	24 997	210 560	185 164
Leasing	48 963	43 734	4 108	3 634	53 071	47 368
Comptes courants débiteurs	44 334	38 033	28 509	25 830	72 843	63 863
Total brut	731 969	677 640	169 753	161 528	901 722	839 168

3.5 Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	167	84 479	73 741	58 860	348 001	565 248
Concours CT	8 662	111 550	86 635	375	3 338	210 560
Leasing	459	19 473	33 072	67	-	53 071
Comptes courants débiteurs	1 264	29 938	28 280	397	12 964	72 843
Total brut	10 552	245 440	221 728	59 699	364 303	901 722

3.6 Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Comptes débiteurs de la clientèle	-	-	72 843	63 863
Autres concours à la clientèle	-	-	826 583	772 591
Crédits sur ressources spéciales	-	-	2 296	2 714
Total brut	-	-	901 722	839 168

3.7 Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur la clientèle	32 375	7 699	869 347	831 469
Total brut	32 375	7 699	869 347	831 469

3.8 Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

Créances sur la clientèle	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Créances sur la clientèle	731 969	677 640	169 753	161 528	901 722	839 168
Intérêts réservés	-	-	(18 628)	(20 269)	(18 628)	(20 269)

3.8.1 Les créances sur ressources spéciales

3.8.2 Crédits sur ressources spéciales pour les quels la banque n'encourt aucun risque de crédit

Crédits sur ressources spéciales	Créances contentieuses		Autres créances		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Crédits sur ressources spéciales	554	554	1 742	2 160	2 296	2 714
Total brut	554	554	1 742	2 160	2 296	2 714

3.8.3 Crédits sur ressources spéciales pour les quels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

Crédits sur ressources spéciales	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	Total
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Crédits sur ressources spéciales	-	-	2 296	2 714	2 296	2 714
Total brut	-	-	2 296	2 714	2 296	2 714

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement à revenus fixes	15 933	15 280
BTA	16 525	16 525
Primes d'acquisition BTA	(443)	(603)
Moins-value BTA	(149)	(642)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-
Créances rattachées	577	565
Total brut	16 510	15 845
Provisions	-	-
Total net	16 510	15 845

Note 5 : Portefeuille d'investissement :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Obligations	13 750	18 442
Titres de participation des entreprises liées	10 414	10 244
Autres Titres de participation	17 967	15 896
Fonds gérés	11 034	12 563
BTA	51 100	39 100
Total valeur titres	104 265	96 245
Intérêts à recevoir sur obligations	647	789
Créances rattachées aux titres de participation	697	737
Intérêts à recevoir BTA	1 841	1 511
Primes d'acquisitions BTA	(2 228)	(866)
Étalements -value BTA	(400)	(527)
Total brut	104 822	97 889
Provisions	(5 388)	(4 967)
Total net	99 434	92 922

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Valeur	31/12/2020	31/12/2019 (*)	31/12/2019
Titres de participation	28 381	26 140	26 140
Titres cotés	13 953	11 881	14 576
Titres non coté	14 428	14 259	11 564
Créances rattachées	697	737	737
Total brut	29 078	26 877	26 877
Provisions	(2 020)	(2 020)	(2 020)
Total net	27 058	24 857	24 857

(*) Il s'agit d'un reclassement des titres de participations TES pour 2695KDT des titres cotés vers des titres non cotés.

Les titres cotés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	Augmentations /Acquisition	Diminutions / Cession	31/12/2020
BNA	892	-	-	892
B.N.A.	2 680	-	-	2 680
BNA	8 309	-	-	8 309
Société Carthage Cément	-	2 072	-	2 072
Total	11 881	2 072	-	13 953

Les variations des titres et leurs provisions se détaillent comme suit :

Titre	31/12/2019	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2020
Obligations	18 442	-	4 692	13 750
Titres de participation des entreprises liées	10 244	4 796	4 626	10 414
Autres Titres de participations	15 896	2 071	-	17 967
Fonds gérés	12 563	-	1 529	11 034
BTA	39 100	12 000	-	51 100
Total brut	96 245	18 867	10 847	104 265
Provisions	(4 967)	(541)	(120)	(5 388)
Total net	91 278	18 326	10 727	98 877

Obligations	31/12/2019	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2020
Emprunt Obligataire ATL 2013-1	100	-	100	-
Emprunt Obligataire BH 2013-1	142	-	142	-
Emprunt Obligataire BNA 2019-1	500	-	-	500
Souscription obligations STB 2010/1	100	-	100	-
Emprunt Obligataire BNA 2011/FONDS DE GARANTIE DES ASSURES	2 000	-	-	2 000
Emprunts Obligataires Subordonné AMEN BANK 2011	100	-	50	50
Emprunt Obligataire ATL 2013-2	100	-	100	-
Emprunt Obligataire Attijari Leasing 2013-1	100	-	100	-
Emprunt National 2014	5 000	-	1 000	4 000
Emprunt Obligataire ATL 2014-3	200	-	200	-
Emprunt Obligataire Hannibal Lease HL 2015-1	2 400	-	800	1 600
Emprunt Obligataire Subordonné UIB 2015	600	-	200	400
Emprunt Obligataire Subordonné AMEN BANK 2012	300	-	100	200
Emprunt Obligataire Subordonné ATTIJARI BANK 2016-1	1 200	-	600	600
Emprunt Subordonné BIAT 2016	400	-	200	200
Emprunt Obligataire SERVICOM 2016	1 000	-	-	1 000
Emprunt Obligataire " BNA Subordonné 2016 "	400	-	200	200
Emprunt Subordonné BH 2017	600	-	200	400
Emprunt Subordonné STB 2017-1	1 000	-	200	800
Emprunt Subordonné BNA 2017-1	600	-	200	400
Emprunt Obligataire BTL 2017-1	600	-	200	400
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	1 000	-	-	1 000
Total brut	18 442	-	4 692	13 750
Provisions SERVICOM	-	500	-	500
Total net	18 442	500	4 692	13 250

Fonds gérés	31/12/2019	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2020
BTE - SICAR	12 563	-	1 529	11 034
Total brut	12 563	-	1 529	11 034
Provisions	2 947	41	120	2 868
Total net	9 616	(41)	1 409	8 166

5.1 Liste des filiales :

Société	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2020
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 989	99,99%	(288)
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 199	99,73%	(415)
BTE – SICAR	5 bis, Rue Med Badra 1002 Tunis	3 140	75%	110
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	5 bis, Rue Med Badra 1002 Tunis	126 425	3,272%	2 190

5.2 Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provisions 31/12/2020
BTE SICAR	2 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 344
Rapid Recouvrement	299	99,73%	-
TES	2 865	3,70%	-
Total participations dans les entreprises liées	10 414		1 344
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	11 881	2,14%	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	133	1,50%	44
ABF – Académie des Banques et Finances	1	0,02%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	8
United General Partners UGP	50	50,0%	-
FCPR	375	0,75%	272
BACOFIL	2	-	2
CARTHAGE CEMENT	2 071	0,50%	-
Total autres participations	17 967		676
Total général	28 381		2 020

Note 6 : Valeurs immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2019	Acquisitions 2020	Cessions / corrections 2020	Valeur brute 2020	Amortissements 2020	Valeur Nette 2020
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	8 249	585	-	8 834	2 542	6 292
Constructions en cours	24 283	6 887	-	31 170	-	31 170
Mobilier & matériel de bureau	1 927	70	-	1 997	1 663	334
Matériel informatique	8 248	722	-	8 970	6 568	2 402
Matériel de transport	426	38	-	464	296	168
A, A & installations	12 272	71	-	12 343	8 862	3 481
Total	59 407	8 373	-	67 780	19 931	47 849

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2020, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Personnel	5 304	5 010
État et collectivités locales	1 475	1 285
Autres débiteurs	14 371	12 644
Charges reportées	313	313
Opérations monétiques	389	324
Créances prises en charge par l'État	1 019	1 392
Total	22 871	20 968

4-2- PASSIFS**Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts des établissements bancaires	179 859	195 014
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 182	1 722
Total	182 041	196 736

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et refinancement BCT	52 000	59 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	62 139	98 617
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	46 054	24 975
Emprunts interbancaire sur pensions livrées	19 412	11 851
Avoirs des correspondants étrangers	189	571
Créances rattachées	65	-
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 182	1 722
Total	182 041	196 736

8.1 Ventilation des emprunts et refinancement BCT selon la durée résiduelle

8.1.1 Ventilation des emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts TND	52 000	-	-	-	52 000
Emprunts interbancaire TND	11 604	34 450	-	-	46 054
Total	63 604	34 450	-	-	98 054

8.1.2 Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts devises en EURO	32 260	-	-	-	32 260
Emprunts devises en USD	-	-	-	-	-
Swaps en dinars convertible	26 920	-	-	-	26 920
Swaps devises EURO	-	-	-	-	-
Swaps devises USD	-	-	-	-	-
Swaps devises JPY	2 959	-	-	-	2 959
Total	62 139	-	-	-	62 139

8.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :

8.2.1 Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts matérialisés par des titres		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts des établissements bancaires	-	-	179 859	195 014
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	2 182	1 722
Total	-	-	182 041	196 736

8.2.2 Dépôts sur les entreprises liées

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts des entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts des établissements bancaires	-	-	179 859	195 014
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	2 182	1 722
Total	-	-	182 041	196 736

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1 Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	495 940	436 687
Dépôts à terme	271 214	238 093
Total	767 154	674 780

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à terme en dinars	229 736	216 706
Dépôts à terme en devises	41 478	21 387
Comptes courants personnes physiques	31 890	31 549
Comptes courants personnes morales	101 438	59 514
Comptes d'épargne	138 027	99 442
Comptes professionnels en devises	10 015	9 734
Dépôts en dinars convertibles	3 518	4 706
Certificats de dépôt	9 000	86 000
Comptes prestataires de service en devises	-	-
Comptes négoce international	33	20
Personnes non résidentes	109 977	55 425
Autres sommes dues à la clientèle	92 042	90 297
Total	767 154	674 780

9.2 Répartition des dépôts à terme en dinars par maturité :

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Dépôts à terme dinars	116 977	98 523	14 236	-	229 736
Dépôts à terme devise	34 854	6 624	-	-	41 478
Total	151 831	105 147	14 236	-	271 214

9.3 Dépôts des entreprises liées :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôt à vue	18 318	1 884
Dépôts à terme entreprises liées	-	4 500
Certificats de dépôt	1 000	6 500
Total	19 318	12 884

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts extérieurs	21 674	15 513
Emprunts obligataires	73 794	81 720
Autres emprunts	-	-
Emprunts	95 468	97 233
Frais financiers/Emprunts extérieurs	-	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	6 624	3 279
Frais financiers rattachés	6 624	3 279
Total	102 092	100 512

10.1 Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunt BTE 2010	-	-	-	5 000	5 000
Emprunt BTE 2011	-	-	-	9 000	9 000
Emprunt BTE 2016	-	-	25 944	-	25 944
Emprunt BTE 2019	-	-	24 987	8 863	33 850
Total	-	-	50 931	22 863	73 794

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	933	1 359
Ligne Italienne 73 millions d'euros	1 477	1 499
Ligne Espagnole	1 382	1 689
Emprunt El Baraka (*)	17 882	10 966
Total	21 674	15 513

(*) *Emprunt dédié à la construction du siège de la banque*

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure BIRD (Principal)	-	426	507	-	933
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	143	791	543	1 477
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	307	1 075	-	1 382
Emprunt El Baraka	-	-	-	-	-
Total	-	876	2 373	543	3 792

- *Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées*

Emprunts selon entreprises liées

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts	-	-	102 092	100 512

Note 11 : Autres Passifs

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Organismes sociaux	1 961	1 990
Personnel	6 118	5 497
État et collectivités locales	4 499	2 963
Autres créditeurs	13 868	8 096
Valeurs exigibles après encaissement (1)	846	1 178
Total	27 292	19 724

(1) *Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.*

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats	Résultat net	Total
									Reportés hors Dividendes ADP rachetés	de l'exercice	
Soldes au 31/12/2019	90 000	(840)	7 372	22 344	4 526	130	13 200	835	(6 457)	5 913	137 023
Affectation réserves légales			15								15
Affectation réserves à régime spécial											
Opérations/fonds social					17						17
Distributions bénéfices											
Distributions bénéfices ADP rachetées											
Résultats reportés									5 898	(5 913)	(15)
Affectation autres réserves											
Réserves pour réinvestissements exonérés											
Résultats de l'exercice 2020										(17 165)	(17 165)
Soldes au 31/12/2020	90 000	(840)	7 387	22 344	4 543	130	13 200	835	(559)	(17 165)	119 875

12.1 Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1,02%	0%

12.2 Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2020 se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Solde au 01/01/2020	4 526
Intérêts	17
Total net	4 543

12.3 Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2%	0%
Total		4 500 000	90 000 000	100	100%

8.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Cautions en faveur de la clientèle	60 314	57 959
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	55	55
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-
Total	60 369	58 014

13.1 Cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées

Cautions et avals	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	60 314	57 959
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	-	-	55	55
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-	-	-
Total	-	-	60 369	58 014

Note 14 : Crédits documentaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Crédits documentaires	-	-	13 622	20 103
Total	-	-	13 622	20 103

Note 15 : Actifs donnés en garantie

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
BTA/Appel d'offres BCT	24 300	26 300
Total	24 300	26 300

Note 16 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés à la clientèle	63 072	37 937
Total	63 072	37 937

16.1 Engagements de financements donnés sur les entreprises liées

Libellé	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés à la clientèle	-	-	63 072	37 937
Total	-	-	63 072	37 937

Note 17 : Engagements sur titres

Au 31/12/2020 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées.

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à mille dinars :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Garanties reçues de la clientèle	650 245	673 541
Total	650 245	673 541

5- ÉTAT DE RESULTAT**Note 19 : Intérêts et revenus assimilés**

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 269	2 900
Opérations avec la clientèle	77 113	78 327
Total	78 382	81 227

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 269	2 900
Intérêts sur les prêts	72 631	73 630
Revenus Leasing	4 231	4 696
Commissions sur engagements	251	1
Total	78 382	81 227

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur les prêts	72 631	73 630
Revenus Leasing	4 231	4 696
Commissions sur engagements	251	1
Total	77 113	78 327

Note 20 : Gains sur opérations de change

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Gains sur opérations de change	2 807	2 575
Total	2 807	2 575

Note 21 : Revenus du portefeuille commercial

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des BTA	1 089	956
Total	1 089	956

Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des Obligations	1 059	1 470
Revenus Fonds Gérés	348	949
Revenus des titres de participation	266	843
Revenus titres d'investissements BTA	3 061	2 756
Total	4 734	6 018

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes	251	843
Total	251	843

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de trésorerie et interbancaires	10 513	13 255
Opérations avec la clientèle	40 084	38 453
Charges d'emprunts obligataires	6 868	4 773
Opérations sur Emprunts extérieurs	161	138
Total	57 626	56 619

Note 24 : Commissions encourues

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Commissions encourues	434	733
Total	434	733

Note 25 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Reprise des provisions sur prêts	5 160	5 246
Dotations aux provisions sur prêt	(28 112)	(16 339)
Dotations aux provisions hors bilan	(149)	(86)
Dotations aux provisions Leasing	(727)	(263)
Reprises provisions Leasing	535	284
Dotations aux provisions, créditeurs divers	-	(123)
Reprises hors bilan	36	150
Reprises provisions à caractère général	50	145
Total	(23 207)	(10 986)

Note 26 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions sur titres	(541)	(104)
Reprises de provisions sur titres	120	450
Pertes courues sur titres	(6)	(3)
Moins-value dépréciation Titres BTA	493	
Amortissement primes d'acquisition BTA	(22)	(22)
Plus-values sur Titres	1	4 679
Total	45	5 000

Note 27 : Charges du personnel

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Traitements et salaires	21 669	20 077
Avantages complémentaires	1 212	1 075
Charges sociales	5 649	5 548
Autres charges du personnel	452	358
Provisions personnel	418	196
Total	29 400	27 254

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'exploitation non bancaires	5 480	5 684
Autres charges générales d'exploitation	6 005	6 383
Total	11 485	12 067

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Impôts et taxes	984	937
Rémunérations des services extérieurs	4 481	4 662
Transports et déplacements	15	85
Autres charges générales d'exploitation	6 005	6 383
Total	11 485	12 067

Note 29 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	(17 164 969)	5 913 512
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(17 164 969)	5 913 512
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	(4,904)	1,689

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

6- État de flux de trésorerie**Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2020 un solde de 2 501 mille dinars contre (19 653) mille dinars au 31 décembre 2019 :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Caisse agences dinars	5 605	4 496
Caisse agences devises et IBS	1 936	2 747
Banque Centrale de Tunisie en dinars	3 748	1 738
Banque Centrale de Tunisie en devises	53 699	53 615
Prêts en devises BCT	107 228	97 589
Avoirs chez les correspondants locaux	-	-
Avoirs chez les correspondants étrangers	9 485	14 330
Emprunts et refinancement en devises BCT	(97 650)	(83 700)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(81 550)	(110 468)
Total	2 501	(19 653)

Note 31 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 se présentent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000 KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

Le montant souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2020 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit à l'EO	Intérêts 2020
Rapid Recouvrement	200	22

2. Courant l'exercice 2020, les dividendes perçus auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) sont de 85 KDT.

En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 4,285 KDT.

Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2020 est de : 5,494 KDT.

3. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2020 la somme de 11 034 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2020 des intérêts de placements pour un montant de 280 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 68 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 187 KDT.

4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 à 336 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
7. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 85,725 KDT.

Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2020 s'élèvent à 17 997 KDT.

8. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 1 000 KDT au 31/12/2020.
9. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.
10. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 37 KDT.

11. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 22 septembre 2020, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalisent un montant de 12 200 KDT pour un prix de cession de 79 Dinars.
12. La Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » a facturé à la BTE une commission d'étude pour un montant de 2.000 DT hors taxes.

TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 8 KDT.

Le compte à vue de la TEP au 31/12/2020 accuse un solde créditeur de 38 KDT.

13. Le conseil d'administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que Directeur Général.

La rémunération brute du Directeur Général s'élève au titre de l'exercice 2020 à 227 KDT.

14. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2020. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2020 à un montant brut de 55 KDT.

En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2020 de 89 KDT.

Note 32 : Impact de la Pandémie COVID

La propagation de la Pandémie COVID-19 a généré une crise économique grave et profonde à l'échelle nationale et internationale.

La présente note a pour objectif d'apporter des éclaircissements sur l'impact du COVID-19 sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Dans le but de limiter les répercussions de cette crise aussi bien à l'échelle économique que sociale, plusieurs mesures ont été mises en place par la BCT :

- Le 17 mars 2020, baisse du taux d'intérêt directeur de 7,75% à 6,75%.
- Le 18 mars 2020, la BCT a émis un ensemble de circulaires aux banques et aux établissements financiers portant sur des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et les particuliers dont les plus importantes ont porté sur le report des échéances sur les crédits aux entreprises et aux particuliers :
 1. Circulaire BCT n°2020-06 : Donnant aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire.
 2. Circulaire BCT n°2020-07 : Demandant aux banques de reporter mécaniquement les tombées des crédits aux particuliers (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
 3. Circulaire BCT n°2020-08 : Demandant aux banques de reporter les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
 4. Circulaire 2020-05 du 19/03/2020 : Portant sur la suspension des prélèvements des commissions sur les transactions monétiques inférieures à 100 DT.
 5. Note aux banques 2020-21 du 12/05/2020 : Suspension des délais et procédures de régularisation, de poursuites et d'exécution relatives aux chèques.
 6. Circulaire 2020-12 du 28/05/2020 : Portant des mesures exceptionnelles de financement aux entreprises et professionnels.
 7. Circulaire 2020-19 du 05/10/2020 : Portant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels opérant dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat.

✓ ***Les nouveaux financements :***

D'autre part, la banque a accordé des nouveaux financements dans le cadre de la circulaire 06/2020 et aussi des financements exceptionnels dans le cadre de la circulaire 12/2020 qui se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

(en MD)

Circulaire N°	Montant
06/2020	1.451
12/2020	4.220

La banque a comptabilisé parmi les produits des intérêts intercalaires calculés sur la base du capital restant dû pour tous les crédits reportés.

Note 33 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2021. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2020 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **119 875 KDT**, y compris le résultat déficitaire de l'exercice de **17 165 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 78 382 KDT et 19 917 KDT, soit 92% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2020.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les créances en bilan envers les clients s'élèvent à 901 722 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 86 906 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 18 628 KDT.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n°3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- La note 4.1.3 des états financiers détaille les créances nettes de la Banque envers la clientèle. Ces créances renferment des engagements envers une relation qui ont été considérés parmi les actifs préoccupants (classe 3) au 31 décembre 2020 et qui totalisent 26 356 KDT. Une provision a été constituée pour 9 990 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation, compte tenu d'une garantie réelle estimée à 3 807 KDT.

La démarche de classification et de détermination de la garantie a été appliquée sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie.

- Nous attirons votre attention sur la note 32 « Impact de la Pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et l'estimation de leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de

crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant les faiblesses et les insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08/04/2021

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

1. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 22 septembre 2020, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalise un montant de 12 201 KDT pour un prix de cession de 79 Dinars.
2. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 1 000 KDT au 31/12/2020 dont la date de souscription est le 25 décembre 2020 et la date d'échéance est le 4 janvier 2021.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000 KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

Le montant souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2020 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit à l'EO	Intérêts 2020
Rapid Recouvrement	200	22

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2020 la somme de 11 034 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2020 des intérêts de placements pour un montant de 280 KDT et a réalisé des plus-values sur rétrocession pour un montant de 68 KDT.
Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 187 KDT.
3. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 4 285 DT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2020 à 5 494DT.
4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tunis Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé annuellement par la TES à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.
5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et seront déduits de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 à 336 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.
6. Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
7. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 85 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la TES s'élève au 31 décembre 2020 à 17 997 KDT.
8. La Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » a facturé à la BTE une commission d'étude pour un montant de 2.000 DT hors taxes.

9. La TEP bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 8 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2020 à 38 KDT.
10. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de 13 KDT au titre de l'exercice 2020. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 37 K DT.

III-Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration du 17 décembre 2019. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, un quota de 650 litres de carburant par mois avec la prise en charge des frais d'utilité.
- En 2020, la rémunération brute du Directeur Général s'élève 227 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2019. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2020 à un montant brut de 55 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2020 de 89 KDT.
2. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2020</i>	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2020</i>
Avantages à court terme (*)	226 887	-	144 000	56 000
Total en DT	226 887	-	144 000	56 000

(*)Rémunérations servies, charges sociales, jetons de présence et autres rémunérations servis aux administrateurs.

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 08/04/2020

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE C.N.H

Cabinet Hichem CHEKIR C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La Société Adwya publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mourad GUELLATY.

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIFS</u>	Notes	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	3 749 497	4 099 582
Moins : amortissements		(2 138 014)	(2400 381)
		1 611 483	1 699 201
Immobilisations corporelles	4	80 089 709	81 862 124
Moins : amortissements et provisions		(38 472 389)	(42 945 548)
		41 617 320	38 916 576
Immobilisations financières	5	235 405	220 844
Moins : provisions		-	-
		235 405	220 844
Total des actifs immobilisés		43 464 208	40 836 621
 Autres actifs non courants	 6	 2 237 524	 1 635 450
Total des actifs non courants		45 701 732	42 472 071
 <u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	7	50 366 330	36 629 994
Moins : provisions		(634 758)	(498 722)
		49 731 572	36 131 272
 Clients et comptes rattachés	 8	 19 807 081	 19 633 176
Moins : provisions		(191 967)	(391 542)
		19 615 114	19 241 634
 Autres actifs courants	 9	 13 567 012	 15 871 529
Moins : provision		-	(18 605)
		13 567 012	15 852 924
 Placements et autres actifs financiers	 10	 440 114	 427 016
 Liquidités et équivalents de liquidités	 11	 4 691 560	 65 102
Total des actifs courants		88 045 372	71 717 948
 Total des actifs		 133 747 104	 114 190 019

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	12	21 528 000	21 528 000
Réserves	13	16 684 164	15 136 451
Subvention d'investissement	14	73 819	124 020
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		38 285 983	36 788 471
Résultat net de l'exercice		1 602 926	1 547 713
Total des capitaux propres avant affectation		39 888 909	38 336 184
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	15	14 285 778	10 894 279
Provisions	16	1 854 751	1 272 119
Total des passifs non courants		16 140 529	12 166 398
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	17	41 841 997	35 270 523
Autres passifs courants	18	5 663 599	6 740 020
Concours bancaires et autres passifs financiers	19	30 212 070	21 676 894
Total des passifs courants		77 717 666	63 687 437
Total des passifs		93 858 195	75 853 835
Total des capitaux propres et des passifs		133 747 104	114 190 019

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Ventes des Produits Finis		96 758 397	104 391 022
Etudes et prestations de services		917 557	1 247 056
Total des Revenus	20	97 675 954	105 638 078
Production stockée (ou déstockage)		13 183 105	1 890 273
Production de l'exercice		110 859 059	107 528 351
Autres produits d'exploitation		962 421	1 354 599
Total des produits d'exploitation	20	111 821 480	108 882 950
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats des MP/AC consommés	21	(65 714 089)	(67 217 740)
Achats d'approvisionnements consommés	22	(4 692 345)	(4 544 735)
Charges de personnel	23	(14 619 980)	(15 576 218)
Dotations aux amortissements et provisions	24	(5 684 269)	(4 601 947)
Autres charges d'exploitation	25	(11 527 742)	(11 362 013)
Total des charges d'exploitation		(102 238 425)	(103 302 653)
Résultat d'exploitation		9 583 055	5 580 297
Charges financières nettes	26	(6 905 187)	(4 583 113)
Produits des placements et autres produits financiers	27	135 876	160 389
Autres gains ordinaires	28	603 621	1 276 922
Autres pertes ordinaires	29	(470 333)	(661 953)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 947 032	1 772 542
Impôt sur les bénéfices	30	(1 344 106)	(224 829)
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 602 926	1 547 713
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice	31	1 602 926	1 547 713

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Exercice clos le

31/12/2020

31/12/2019

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	101 406 343	117 953 935
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(74 683 119)	(100 748 771)
Intérêts payés	(4 372 640)	(3 962 960)
Impôts et taxes payés	(5 165 969)	(4 993 215)

Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation

17 184 615

8 248 989

Flux de trésorerie liés a d'investissement

Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles	(3 086 480)	(3 824 979)
Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(68 440)	(549)
Encaissements suite à la cession d'imm. corporelles et incorporelles	206 169	157 289
Encaissements suite à la cession d'immobilisations financières	4 000	4 000
Dépôts et Cautionnements versés	(20 326)	(42 253)

Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

(2 965 077)

(3 706 492)

Flux de trésorerie liés au financement

Dividendes et autres distributions	(80 450)	(2 213 047)
Dividendes reçus	72 096	96 986
Encaissements provenant des emprunts à long terme	9 274 059	-
Encaissements provenant des emprunts à court terme	23 571 945	33 785 132
Décaissement provenant des placements	(76 096)	(100 023)
Encaissement provenant des placements	-	2 100 000
Remboursement d'emprunts à long terme	(5 275 358)	(2 489 151)
Remboursement d'emprunts à CT	(36 687 136)	(38 116 824)

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

(9 200 940)

(6 936 927)

Variation de trésorerie

5 018 598

(2 394 430)

Trésorerie au début de l'exercice

(2 979 551)

(585 121)

Trésorerie à la clôture de l'exercice

2 039 047

(2 979 551)

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits		31/12/2020	Charges		31/12/2020	Soldes	31/12/2020	31/12/2019
Ventes produits finis		96 709 550	Stockage de production		13 183 105			
Échantillons		48 847						
Façonnage & Presta° de services		917 557						
Autres produits d'exploitation		50 201						
Total		97 726 155	Total		13 183 105	Production	110 909 260	107 656 571
Production		110 909 260	Achats consommés		(70 406 434)	Marge sur coût matières	40 502 826	35 894 096
Marge sur coût matière		40 502 826	Autres charges externes		(10 904 307)	Valeur Ajoutée Brute	29 598 519	25 428 832
			Autres charges « Impôts et taxes »		(623 435)			
Valeur Ajoutée Brute		29 598 519	Charges de personnel		(14 619 980)	Excédent Brut d'Exploitation	14 355 104	8 955 865
Total		29 598 519	Total		(15 243 415)			
Excédent brut d'exploitation		14 355 104	Autres pertes ordinaires		(470 333)			
Autres gains ordinaires		603 621	Charges financières		(6 905 187)			
Produits financiers		135 876	Dotations aux amortis.& provisions		(5 684 269)	Résultat des activités ordinaires	1 602 926	1 547 713
			Reprises sur provisions et amortis		912 220	après impôt		
			Impôt sur le résultat ordinaire		(1 344 106)			
Total		15 094 601	Total		(13 491 675)			
Résultat des activités ordinaires		1 602 926	Pertes extraordinaires		-		-	-
Gains extraordinaires		-	Effets négatifs des modifications		-		-	-
Effets positifs des modifications		-	comptables					-
Comptables								
Total		1 602 926	Total		-	Résultat net	1 602 926	1 547 713

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves spéciales d'investissements	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2019	21 528 000	2 152 800	12 983 651	-	1 547 713	124 020	38 336 184
Affectation en réserves	-	-	1 547 713	-	(1 547 713)	-	-
Dividendes distribuées	-	-	-	-	-	-	-
Réserves spéciales d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-		-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	(50 201)	(50 201)
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	1 602 926	-	1 602 926
Situation au 31 décembre 2020	21 528 000	2 152 800	14 531 364	-	1 602 926	73 819	39 888 909

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020
(Exprimés en dinar tunisien)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

- Dénomination sociale : Société ADWYA
- Forme juridique : Société anonyme
- Siège social : Km 14 route de la Marsa BP 658 La Marsa 2070
- Activité : La construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits parapharmaceutiques.
- Date de création : Le 10 juin 1983
- Capital social : 21 528 000 dinars (21 528 000 actions de 1 DT chacune)
- Registre / commerce : B164701996
- Code en douane : 125404A
- Matricule fiscal : 0014346Y/A/M/000
- Effectif : 503

2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES :

Les états financiers de la société "ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

2.1 Actifs immobilisés :

A la date de leur acquisition ou de production en interne, les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leurs coûts. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	2%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

2.2 Stocks :

Les stocks se composent de matières premières, d'articles de conditionnement, de matières consommables, de produits encours de fabrication et de produits finis.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.

-Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur dernier coût d'achat MP/AC hors taxes.

- Les matières consommables sont valorisées à leur dernier coût d'achat hors taxes.

-Les stocks de produits finis sont valorisés à leur coût de production.

-Les produits encours sont valorisés au coût d'achat MP/AC hors taxes majoré d'une quote-part des frais de fabrication.

Une provision pour dépréciation du stock de produits finis et semis finis est constatée chaque fois que le coût de production est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

2.3 Emprunts

Les coûts d'emprunts sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

2.5 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

2.6 Impact de la pandémie COVID-19

Depuis le mois de Mars 2020, un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19.

Face à cette situation, et dans le cadre des efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de cette pandémie, plusieurs mesures ont été prises par la société ADWYA pour assurer la sécurité des employés et la continuité de l'activité : sensibilisation, hygiène renforcée, prise de température à distance à l'entrée, horaires revus afin d'éviter les croisements, télétravail, traitement spécial pour les cas à risque, primes exceptionnelles, ...

Cette situation a impacté la performance des revenus de la gamme Antibiotique en baisse de (21,4%), une augmentation des coûts opérationnels relatifs au transport dédié pour le personnel (+68%), en plus des commandes supplémentaires de matières premières, articles de conditionnement pour assurer la continuité de la production, avec un coût additionnel pour l'acheminement de +10%.

A l'instar des états financiers annuels précédents, la pandémie n'a pas entraîné des changements dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les états financiers ont été établis sur la base des éléments disponibles en ces circonstances dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

La direction estime qu'aucun indice, n'est à signaler, indiquant que la continuité d'exploitation de la société serait remise en cause.

Il est à signaler que les perspectives économiques restent tributaires de l'évolution de la pandémie COVID-19 à l'échelle mondiale. En l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne présente pas un risque élevé.

3. STATUT FISCAL :

La société "ADWYA S.A" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 7% alors que les opérations et travaux de magasinage et de façonnage réalisés pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 19%.

4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS & PROVISIONS					
DESIGNATION	Solde initial au 01-01-2020	Acquisitions 2020	Cessions & Reclas 2020	Sorties suite inventaire physique	Total val brutes 2020	Solde initial au 01-01-2020	Dotations Amort+Provis 2020	Reprises 2020	Sorties suite inventaire physique	Amortiss cumulés 2020	VCN au 31/12/2020
Concession marq.brev.licences	1 734 541	63 747	204 722	(80 365)	1 922 645	1 335 938	84 346	-	(73 926)	1 346 358	576 287
Conc marq.brev.licenc-en cours	79 532	-	-	-	79 532	-	-	-	-	-	79 532
Logiciels	1 159 587	59 947	109 933	(399 772)	929 695	1 027 962	112 667	-	(399 773)	740 856	188 839
Frais Rech & Dévelop. en cours	677 334	-	(270 406)	-	406 928	-	-	-	-	-	406 928
Avance & actes /immo.Incorpor	448 588	-	(37 891)	-	410 697	-	-	-	-	-	410 697
Provision pour dépréciation / immob.Incorps	-	-	-	-	-	36 481	23 594	(9 275)	-	50 800	- 50 800
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 099 582	123 694	6 358	(480 137)	3 749 497	2 400 381	220 607	(9 275)	(473 699)	2 138 014	1 611 483
Terrains	240 000	-	-	-	240 000	-	-	-	-	-	240 000
Bâtiments	6 422 599	-	183 886	-	6 606 485	2 768 986	103 087	-	-	2 872 073	3 734 412
Matériel industriel	28 827 647	4 633 955	(380)	(4 068 518)	29 392 704	20 298 245	1 576 099	-	(4 034 063)	17 840 281	11 552 423
Outils industriel	3 359 642	259 450	-	(701 985)	2 917 107	2 105 222	235 808	-	(643 355)	1 697 675	1 219 432
Poinçons et formats	3 270 679	302 026	-	(671 715)	2 900 990	2 067 991	202 642	-	(615 526)	1 655 107	1 245 883
Matériels de manutention	503 065	3 754	-	(78 411)	428 408	338 502	25 399	-	(77 553)	286 348	142 060
Matériel de transport	455 190	-	(253 256)	-	201 934	445 503	9 687	(253 256)	-	201 934	-
Instal.gén. agen& amén divers	12 733 384	286 037	242 641	(1 021 223)	12 240 839	9 204 360	591 361	-	(982 393)	8 813 328	3 427 511
Matériel & Mobilier de bureau	1 052 028	8 526	-	(357 728)	702 826	847 355	77 987	-	(357 442)	567 900	134 926
Matériel informatique	2 558 305	228 065	137 764	(1 048 101)	1 876 033	2 040 527	338 472	-	(1 045 837)	1 333 162	542 871
Ravonnage métallique	74 616	224	-	(13 040)	61 800	55 566	4 954	-	(13 040)	47 480	14 320
Investissement informatique encours	229 602	47 723	(247 697)	-	29 628	-	-	-	-	-	29 628
Constructions en cours	2 872 420	148 783	(163 935)	-	2 857 268	-	-	-	-	-	2 857 268
Matériel Industriel en cours	8 098 062	866 440	15 959	-	8 980 461	-	-	-	-	-	8 980 461
Insta.gén. age& am div en cours	5 309 235	33 670	(7 987)	-	5 334 918	-	-	-	-	-	5 334 918
Mat transp perso acqui/leasing	5 813 798	-	(495 490)	-	5 318 308	2 773 291	880 042	(496 232)	-	3 157 101	2 161 207
Avance & acpte /immo.Corporell	41 852	-	(41 852)	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions/immobilisations corp encours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 862 124	6 818 653	(630 347)	(7 960 721)	80 089 709	42 945 548	4 045 538	(749 488)	(7 769 209)	38 472 389	41 617 320
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	85 961 706	6 942 347	(623 989)	(8 440 858)	83 839 206	45 345 929	4 266 145	(758 763)	(8 242 908)	40 610 403	43 228 803

5. Immobilisations Financières

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et cautionnements	231 405	212 844
Souscription Emprunt National	4 000	8 000
	<u>235 405</u>	<u>220 844</u>

6. Autres actifs non courants

	31/12/2020	31/12/2019
Charges à répartir	1 728 235	1 593 137
Frais préliminaires liés au nouveau projet	1 889 381	1 312 711
Résorption charges à répartir	(1 380 092)	(1 270 398)
	<u>2 237 524</u>	<u>1 635 450</u>

7. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Stocks des matières premières et articles de conditionnement	18 143 133	16 822 306
Stocks des produits finis	18 331 601	10 152 226
Stocks des produits en-cours	11 967 907	8 143 156
Stocks pièces de rechange et autres matières consommables	1 923 689	1 512 306
	50 366 330	36 629 994
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(163 788)	(159 519)
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(470 970)	(339 203)
	(634 758)	(498 722)
Valeur comptable Nette	<u>49 731 572</u>	<u>36 131 272</u>

8. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Clients ordinaires locaux	16 239 301	18 159 516
Clients ordinaires étrangers	917 234	459 006
Effets clients en portefeuille	2 627 977	1 142 751
Clients, effets et chèques impayés	136 000	134 431
Clients douteux et litigieux	191 967	358 691
Clients - avoirs à établir	(305 398)	(621 219)
Total	19 807 081	19 633 176
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(191 967)	(391 542)
Valeur comptable Nette	<u>19 615 114</u>	<u>19 241 634</u>

9. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs débiteurs	1 068 951	1 293 180
Personnel et comptes rattachés	235 971	237 487
État, crédit d'impôt sur les sociétés	4 342 451	4 046 864
Receveur des douanes	206 738	156 371
Receveur des Finances (Report CSS)	-	7 079
Comptes courants laboratoires-échantillons	663 908	191 506
Autres débiteurs divers	799 380	938 490
RRR à obtenir et autres avoirs non encore reçus	6 249 613	9 000 552
Valeurs Brutes	<u>13 567 012</u>	<u>15 871 529</u>
Provisions pour dépréciation des actifs courants	(-)	(18 605)
Valeur comptable Nette	<u>13 567 012</u>	<u>15 852 924</u>

10. Placements & autres actifs financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Placements courants	440 114	427 016
Total	<u>440 114</u>	<u>427 016</u>

11. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Banques + CCP	4 689 266	58 060
Chèques en caisse	-	4 617
Caisses	2 294	2 425
Total	<u>4 691 560</u>	<u>65 102</u>

12. Capital social

Le capital social s'élève à 21 528 000 dinars, subdivisé en 21 528 000 actions de 1 dinar chacune entièrement libéré.

13. Réserves

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Réserves légales	2 152 800	2 152 800
Autres réserves ordinaires	14 531 364	12 983 651
Total	<u>16 684 164</u>	<u>15 136 451</u>

14. Subvention d'investissement

	31/12/2020	31/12/2019
Subvention d'investissement	701 404	701 404
Quotes-parts inscrites au résultat de l'exercice	(627 585)	(577 384)
	<u>73 819</u>	<u>124 020</u>

15. Emprunts

Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Crédits bancaires</u>		
Crédits BIAT (8 MDT + 7 MDT)	11 793 103	6 620 690
Crédits leasing	1 297 773	2 161 046
ATTIJARI 2274 MDT	1 194 902	-
ATTIJARI (4000 MDT + 5000 MDT)	-	2 112 543
Total	<u>14 285 778</u>	<u>10 894 279</u>

16. Provisions

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour risques et charges	1 854 751	1 272 119
Total	<u>1 854 751</u>	<u>1 272 119</u>

17. Fournisseurs et comptes rattachés

Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs de MP et articles de conditionnement	35 924 939	29 261 558
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	1 321 725	1 603 628
Fournisseurs d'équipements	1 209 909	509 536
Fournisseurs effets à payer	2 220 640	3 020 973
Fournisseurs retenues de garantie	61 782	139 671
Fournisseurs factures non parvenues	1 103 002	735 157
Total	<u>41 841 997</u>	<u>35 270 523</u>

18. Autres passifs courants

Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel et comptes rattachés	148 149	124 009
Laboratoires promotion et royalties	1 807 057	2 269 766
État, autres impôts et taxes	930 995	1 086 667
Obligations cautionnées	166 121	90 556
C. N. S. S	949 061	1 118 608
Autres créditeurs divers	229 639	218 683
Diverses charges à payer	1 432 577	1 831 731
Total	<u>5 663 599</u>	<u>6 740 020</u>

19. Concours bancaires & autres passifs financiers

Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	4 077 532	3 469 726
Effets de financement de stock	23 069 681	14 976 073
Intérêts courus et autres dettes financières	412 344	186 442
Découverts bancaires	2 652 513	3 044 653
Total	<u>30 212 070</u>	<u>21 676 894</u>

20. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se résument comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Vente P. Finis officines sous licence	52 038 323	60 616 482
Vente P. Finis officines générique ADWYA	38 450 901	39 647 315
Vente P. Finis hôpitaux	3 318 367	2 379 119
Vente P. Finis à l'export	2 901 959	1 652 263
Vente P. Finis échantillons médicaux	48 847	95 843
Total des ventes produits finis	96 758 397	104 391 022
Façonnage	774 392	1 092 405
Magasinage & autres prestations de services	143 165	154 651
Total des Revenus	97 675 954	105 638 078
Variations des stocks Produits Finis et Encours	13 183 105	1 890 273
Production de l'exercice	110 859 059	107 528 351
Reprises sur provisions et amortissements	912 220	1 226 379
Ristournes TFP	-	66 573
Quotes-parts des subventions d'investissement	50 201	61 647
Total des autres produits d'exploitation	962 421	1 354 599
Total	<u>111 821 480</u>	<u>108 882 950</u>

21. Achats MP/AC consommés

Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Achats principes actifs	53 109 272	55 222 350
Achats excipients	3 523 715	3 384 415
Achats articles de conditionnement	8 644 782	7 237 856
Frais sur achats MP/AC	1 757 147	1 490 944
Coût d'achat des matières premières & articles de conditionnement	67 034 916	67 335 565
Variations de stocks MP/AC	(1 320 827)	(117 825)
Total	<u>65 714 089</u>	<u>67 217 740</u>

22. Achats d'approvisionnements consommés

Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Achats de matières et fournitures consommables stockées	798 292	827 664
Variation de stocks	(411 384)	(119 297)
Achats consommés de matières et fournitures	386 908	708 367
Autres achats de matières et fournitures non stockées	2 196 344	1 690 670
Consommations énergétiques	2 109 093	2 145 698
Total	<u>4 692 345</u>	<u>4 544 735</u>

23. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et compléments de salaires	11 985 412	12 487 154
Charge patronale au titre de la sécurité sociale et de l'assurance groupe	2 740 539	2 868 667
Autres charges de personnel	(105 971)	220 397
Total	<u>14 619 980</u>	<u>15 576 218</u>

24. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	197 012	160 548
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 165 494	2 976 834
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles acquises en Leasing	880 042	792 898
Dotations aux résorptions des charges reportées	109 694	56 910
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	402 294	428 722
Dotations aux provisions pour dépréciation clients et débiteurs divers	24 405	90 740
Dotations aux provisions des immobilisations incorporelles	23 594	-
Dotations aux provisions pour Risques et charges	881 734	95 295
Total	<u>5 684 269</u>	<u>4 601 947</u>

25. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Promotions et Royalties	1 477 291	966 398
Échantillons médicaux offerts	1 178 980	1 110 138
Publicités, publications et relations publiques	2 326 518	2 639 920
Frais de Missions	831 569	1 237 436
Entretiens et réparations	1 182 443	945 311
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	607 339	599 372
Primes d'assurances	326 723	310 855
Location et sous-traitance générale	530 565	580 135
Frais postaux et de télécommunication	199 459	168 435
Frais de gardiennage et personnel intérimaire	330 993	354 433
Recherches, documentations et abonnements	682 871	535 310
Cotisations, dons et subventions	12 670	6 120
Voyages et déplacements	225 630	255 801
Frais et commissions bancaires	194 897	222 589
Impôts et taxes indirects	623 435	896 749
Carburant, transport administratif et autres charges d'exploitation	796 359	533 011
Total	<u>11 527 742</u>	<u>11 362 013</u>

26. Charges financières

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur obligations cautionnées	20 567	15 823
Intérêts sur crédits à terme	2 250 524	1 510 494
Intérêts des comptes courants bancaires	313 102	293 586
Intérêts sur escomptes d'effets	1 560 823	1 712 667
Intérêts sur crédits de financement de stock	478 282	409 537
Escomptes accordés aux clients	88 108	117 459
Différence de changes réalisés	(68 976)	2 495 698
Différence de changes probables	2 120 562	(2 207 345)
Autres charges financières	142 195	235 194
Total	<u>6 905 187</u>	<u>4 583 113</u>

27. Produits des placements & autres produits financiers

Ils sont détaillés comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des Valeurs Mobilières de Placement	126 532	157 128
Rémunération des comptes et autres produits financiers	9 344	3 261
Total	<u>135 876</u>	<u>160 389</u>

28. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	31/12/2020	31/12/2019
Autres gains exceptionnels (remboursements, Apurements)	397 655	1 109 430
Plus-value sur cession d'immobilisations	205 966	167 492
Total	<u>603 621</u>	<u>1 276 922</u>

29. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	31/12/2020	31/12/2019
Charges nettes sur cession d'immobilisations	197 952	-
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	272 381	661 953
Total	<u>470 333</u>	<u>661 953</u>

30. Impôt sur les bénéfices

Il s'agit essentiellement des :

	31/12/2020	31/12/2019
Impôt sur les bénéfices	1 291 508	224 529
Contribution sociale de solidarité	52 598	300
Total	<u>1 344 106</u>	<u>224 829</u>

Résumé du décompte fiscal 2020

	31/12/2020
Résultat des activités ordinaires avant impôt	2 947 032
Total réintégrations	3 953 095
Total déductions	(1 084 240)
Résultat fiscal avant déduction des déficits et des amortissements	5 815 887
Réintégration des amortissements de l'exercice	4 352 242
Déduction des déficits reportés	-
Déduction des amortissements de l'exercice	(4 352 242)
Déduction des amortissements différés	(556 092)
Résultat fiscal imposable	5 259 795
Impôt sur les sociétés	1 291 508
CSS 1%	52 598
IS à payer	1 344 106

31. Résultat par action

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	1 602 926	1 547 713
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	1 602 926	1 547 713
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	21 528 000	21 528 000
Résultat par action	0,074	0,072

32. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination 31/12/2020 :

Listes des comptes	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges
Achats MP AC Consommés	65 714 089	65 714 089	-	-	-
Autres Achats Consommés	4 692 345	3 513 618	630 969	389 057	158 701
Services extérieurs	3 053 596	2 286 526	410 610	253 183	103 277
Autres Services extérieurs	6 221 420	4 658 587	836 580	515 836	210 417
Charge Diverses Ordinaires	2 099 624	1 572 194	282 331	174 087	71 012
Charges Personnel	14 619 980	10 947 411	1 965 914	1 212 188	494 467
Charge Financières	6 905 187	-	-	-	6 905 187
Autres Charges Ordinaires	623 435	466 827	83 832	51 691	21 085
Dotation AMT et Provision	5 684 269	4 256 369	764 350	471 301	192 249
Impôts sur les sociétés	1 344 106	-	-	-	1 344 106
Total	110 958 051	93 415 621	4 974 586	3 067 343	9 500 501

33. Informations sur les parties liées :

Au cours de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2020, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec des parties liées et qui entrent dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché.

Les transactions effectuées dans ce cadre sont détaillées comme suit :

Description des opérations	Partie liée	Montant
Contrats de location des locaux pour la direction marketing	Société SACI SARL	80 205
Contrats de location des locaux pour la direction marketing	Monsieur Taher EL MATRI	235 030
Contrat de consultant en matière de choix stratégiques	Monsieur Taher EL MATRI	50 000
Contrat de partenariat et de publicité par logiciel	Monsieur Mounir JERBI	45 864
Valeur totale :		411 099

34. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 7 avril 2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

35. Engagements hors bilan :

35.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 15. En contrepartie elle a donné en garantie les éléments suivants :

- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels au profit de la banque ATTIJARI BANK.
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels au profit de la banque BIAT.

35.2- Engagements financiers :

	31/12/2020	31/12/2019
Cautions douanières	20 290	20 290
Cautions provisoires	-	98 100
Cautions définitives	893 764	587 223
Escompte papier commercial	18 725 525	22 834 659
Lettres de crédit	341 211	2 790 560
Crédits obligataires	166 000	91 000
	<u>20 146 790</u>	<u>26 421 832</u>

Emissions et remboursements de dettes

Désignation	Solde au 31/12/2019	Mouvements de la période		Solde au 31/12/2020
		Additions	Règlements échéances	
ATTIJARI 4 MDT	517 314	-	(517 314)	-
ATTIJARI 5 MDT	1 595 229	-	(1 595 229)	-
BIAT 8 MDT	6 620 690	-	(1 103 449)	5 517 241
BIAT 7 MD	-	7 000 000	(724 138)	6 275 862
ATTIJARI 2,2 MD	-	2 274 059	(1 079 157)	1 194 902
Crédits LEASING	2 161 046	-	(863 273)	1 297 773
Total	10 894 279	9 274 059	(5 882 560)	14 285 778

Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Observations
1- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
Néant						
b- Garanties réelles						
• Nantissement	9 000 000	ATTIJARI BANK				Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.
• Nantissement	15 000 000	BIAT				Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.
c) effets escomptés et non échus	<u>18 725 525</u>					
	6 557 653	ATB				
	5 418 163	BIAT				
	406 144	UBCI				
	2 055 565	BT				
	4 288 000	ATTIJARI BANK				
d) Cautions fiscales, douanières, provisoires, définitive	<u>914 053</u>	ATB/BT				
	<u>341 211</u>					
e) Lettres de crédit/garanties	<u>166 000</u>	ATB/ ATTIJAR				
f) Crédits obligataires		ATTIJARI BANK				
Total	20 146 789					
2- Engagements reçus						
Néant						
3) Engagements réciproques						
Néant						

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA S.A

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **ADWYA S.A** », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 39 888 909 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 602 926 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 2 039 047 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

• *Reconnaissance du revenu*

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, le revenu de la société Adwya s'élève à 97,6 millions de dinars et représente 87% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison de son importance dans les comptes de la société.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques et l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur le revenu présentées dans les notes aux états financiers.

• *Evaluation de la provision pour dépréciation des créances clients*

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les créances clients inscrites au bilan de la société s'élèvent à 19,8 millions de dinars. La société est amenée à traiter avec de multiples clients en Tunisie et à l'étranger. Les clients locaux sont essentiellement des grossistes répartiteurs et la Pharmacie Centrale de Tunisie.

La direction estime la probabilité de recouvrement des créances clients à partir de l'ancienneté des créances, de l'historique des paiements et détermine le montant de la provision nécessaire.

Nous avons considéré la détermination des provisions sur les créances clients comme un point clé de l'audit en raison du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et évaluer les contrôles clés identifiés ;
- Revoir la politique de recouvrement et la politique de dépréciation des créances ;
- Apprécier les hypothèses utilisées relatives à l'estimation des perspectives de recouvrement des créances ;
- Examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et la pertinence des provisions associées en considérant, entre autre, les facteurs tels que les plans de paiements négociés, l'historique de paiement, les relations commerciales encourus avec ces clients, et les règlements post clôture de l'exercice ;
- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la politique de la société.

• ***Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales***

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les ristournes inscrites au résultat de la société s'élèvent à 6,2 millions de dinars.

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par la société de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs. Compte tenu des spécificités propres à chaque contrat, l'évaluation et la comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des contrôles mis en place par la société sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales ;
- Apprécier la conception et l'application de ces contrôles ;
- Rapprocher les données utilisées dans les calculs des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats conclus avec les fournisseurs ;
- Comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.6 « Impact de la pandémie COVID-19 » aux états financiers décrivant les impacts de la crise liée à la COVID-19 sur l'activité de la société dans un contexte évolutif de crise sanitaire et les difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un

système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 Avril 2021

Le commissaire aux comptes

Société Mourad Guellaty et Associés

Mourad GUELLATY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA SA

En application des articles 200 (nouveau) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques, et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Monsieur le Président du Conseil d'administration a transféré la propriété de la totalité de l'immeuble dénommé « TEJ EL MOLK », qui faisait l'objet de contrats de location avec la société ADWYA, à la Société d'Administration et de Conseils Immobiliers SARL. Suite à ce transfert de propriété, la société ADWYA a conclu le 1er octobre 2020 des avenants aux anciens contrats de location, avec la Société d'Administration et de Conseils Immobiliers SARL dont les clauses contractuelles notamment en matière de rémunération sont restées inchangées.

Les montants facturés au titre des loyers pour la période allant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

- La totalité du sous-sol et le premier étage du bloc B du complexe dénommé « TEJ EL MOLK » à usage de dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram pour un montant total hors taxes de de 17 421 DT.
- Le rez-de-chaussée du bloc B du complexe dénommé « TEJ EL MOLK » à usage de bureau sis à la Zone Industrielle le Kram pour un montant total hors taxes de 14 741 DT.
- Un dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram pour un montant total hors taxes de 17 421 DT.
- Le rez-de-chaussée du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle le Kram pour un montant total hors taxes de 13 519 DT.

- Le premier étage du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle Khereddine-le Kram pour un montant total hors taxes de 17 103 DT.

Au cours de l'exercice 2020, la société ADWYA a contracté un emprunt bancaire auprès de la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » (BIAT) d'un montant de 7 000 000 DT, remboursable sur 8 ans avec une année de grâce et au taux d'intérêt annuel de TMM+1,5%. La charge d'intérêts relative à l'exercice 2020 au titre de cet emprunt s'élève à 328 386 DT. Le principal restant à rembourser au 31 décembre 2020 est de 6 275 862 DT. Cet emprunt représente la seconde tranche d'un emprunt total de 15 000 000 DT convenu avec la BIAT en 2018 et qui a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 2 juillet 2018.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'administration un contrat de location portant sur la totalité du sous-sol et le premier étage du bloc B du complexe dénommé « TEJ EL MOLK » à usage de dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram. A partir du 01 octobre 2020, la propriété de l'immeuble « TEJ ELMOLK » a été transférée à la société « Société d'Administration et de Conseils Immobiliers SARL ». Le montant total facturé au titre de cette convention pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020 s'est élevé à 50 605 DT.

La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'administration un contrat de location du rez-de-chaussée du Bloc B du complexe dénommé « TEJ EL MOLK » à usage de bureau sis à la Zone Industrielle le Kram. A partir du 01 octobre 2020, la propriété de l'immeuble « TEJ ELMOLK » a été transférée à la société « Société d'Administration et de Conseils Immobiliers SARL ». Le montant total facturé au titre de cette convention pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020 s'est élevé à 42 819 DT.

- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'administration, un contrat de location d'un dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram. A partir du 01 octobre 2020, la propriété de l'immeuble « TEJ ELMOLK » a été transférée à la société « Société d'Administration et de Conseils Immobiliers SARL ». Le montant total facturé au titre de cette convention pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020 s'est élevé à 50 605 DT.
- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'administration un contrat de location du rez-de-chaussée du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle le Kram pour la promotion médicale de ses produits. A partir du 01 octobre 2020, la propriété de l'immeuble « TEJ ELMOLK » a été transférée à la société « Société d'Administration et de Conseils Immobiliers SARL ». Le montant total facturé au titre de cette convention pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020 s'est élevé à 39 691 DT.
- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'administration un contrat de location du premier étage du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle Khereddine-le Kram pour la promotion médicale de ses produits. A partir du 01 octobre 2020, la propriété de l'immeuble « TEJ ELMOLK » a été transférée à la société « Société d'Administration

et de Conseils Immobiliers SARL ». Le montant total facturé au titre de cette convention pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020 s'est élevé à 51 310 DT.

- Une mission de consulting en matière de choix stratégique a été confiée au Président du Conseil d'administration rémunérée à 50 000 DT hors taxes par an. Le montant total hors taxes facturé en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 50 000 DT.
- Une mission d'assistance et de conseil pour les nouveaux produits à lancer a été confiée à Monsieur Moncef ZMERLI, administrateur, pour un montant annuel hors taxes de 8 920 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2020.
- La société ADWYA a conclu en avril 2009 un contrat de partenariat avec la société E.S.I.B dont Monsieur Mounir JERBI est administrateur et actionnaire majoritaire. La société E.S.I.B distribue un logiciel de gestion de cabinet médical, elle y assure la promotion publicitaire des produits pharmaceutiques de différents laboratoires y compris ceux d'ADWYA auprès des médecins utilisateurs. Le montant total hors taxes facturé par la société E.S.I.B en 2020 s'est élevé à 45 864 DT.
- La société ADWYA a contracté en octobre 2018 un emprunt bancaire auprès de la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » (BIAT) d'un montant de 8 000 000 DT, remboursable sur 8 ans avec une année de grâce et au taux d'intérêt annuel de TMM+1,5%. La charge d'intérêts relative à l'exercice 2020 au titre de cet emprunt s'élève à 605 508 DT. Le principal restant à rembourser au 31 décembre 2020 est de 5 517 241 DT.
- La société ADWYA a contracté en novembre 2015 un emprunt bancaire auprès d'ATTIJARI BANK d'un montant de 5 000 000 DT, remboursable sur 7 ans avec une année de grâce et au taux d'intérêt annuel de TMM+1,25%. Suite à la crise liée à la COVID-19, et pour bénéficier de l'avantage de report d'échéances, la société a conclu un accord avec la banque qui a consisté à rembourser la totalité du restant dû de cet emprunt et de signer un nouveau contrat d'emprunt avec un nouvel échéancier. Ce nouvel emprunt a été contracté en février 2020 pour un montant de 2 274 059 DT, remboursable sur 3 ans et au taux d'intérêt annuel de TMM +1,25%. La charge d'intérêts relative à l'exercice 2020 au titre de cet emprunt s'élève à 157 412 DT. Le principal restant à rembourser au 31 décembre 2020 est de 1 194 902 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- a) Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération brute du Directeur Général de la société Adwya SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 s'est élevée à 183 714 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe et du salaire variable. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une indemnité téléphonique et d'une voiture de fonction et charges connexes.
 - La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des administrateurs d'un montant total de 63 000 dinars ainsi que la prise en charge des frais de déplacement pour assister aux réunions du Conseil d'administration.

- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des membres du comité permanent d'audit d'un montant total de 21 000 DT.
- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des membres du comité des ressources humaines d'un montant total de 14 000 DT.

b) Les obligations et engagements de la société ADWYA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

	<u>D.G</u>		<u>Administrateurs</u>		<u>Comité d'audit</u>		<u>Comité RH</u>	
Rubrique	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	218 045 (*)	34 331	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	63 000	63 000	21 000	21 000	14 000	14 000
Total	218 045 (*)	34 331	63 000	63 000	21 000	21 000	14 000	14 000

(*) Les salaires bruts y compris la provision pour congés payés pour un montant de 34 331 DT.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (nouveau) et 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 19 Avril 2021

Le commissaire aux comptes

Société Mourad Guellaty et Associés

Mourad GUELLATY

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ELABORES SELON LA NCT

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020 qui se tiendra le 17 Mai 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2020

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations incorporelles		3 648 290	2 904 264
Amortissements immobilisations incorporelles		(2 812 127)	(2 661 259)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	A-1	836 163	243 005
Immobilisations corporelles		104 972 003	102 980 438
Amortissements et Provisions immobilisations corporelles		(34 983 867)	(29 303 127)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	A-1	69 988 136	73 677 311
Titres de participation non consolidés		71 088 648	61 997 973
Autres immobilisations financières		3 418 968	3 045 637
Provisions/autres immobilisations financières		(268 701)	(7 446)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	A-2	74 238 915	65 036 164
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		145 063 214	138 956 480
Stocks		89 955 300	86 205 028
Provisions / stocks		(4 344 449)	(2 817 882)
TOTAL STOCKS :	A-3	85 610 851	83 387 146
Clients et comptes rattachés		94 921 848	74 400 509
Provisions / comptes clients		(2 676 175)	(2 046 414)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	A-4	92 245 673	72 354 095
Autres Actifs courants	A-5	6 839 102	8 123 196
Actif d'impôt différé	A-6	3 017 700	2 306 120
Liquidités et équivalents de liquidités	A-7	39 928 277	15 515 158
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		227 641 603	181 685 715
TOTAL DES ACTIFS :		372 704 817	320 642 195

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2020

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au 31/12/2019</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		103 089 625	87 208 769
Résultat consolidé		34 900 402	24 266 325
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :	A-8	167 990 027	141 475 094
Intérêts minoritaires dans les capitaux		1 659	1 368
Intérêts minoritaires dans le résultat		240	400
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES :	A-8	1 899	1768
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		10 714 854	11 321 512
Autres passifs non courants		760 023	631 765
Provision pour risques et charges		12 939 454	9 405 577
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	A-9	24 418 331	21 362 854
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	A-10	150 737 042	132 454 305
Passif d'impôt différé	A-6	1 770 382	1 354 307
Autres passifs courants	A-11	10 962 949	12 677 988
Concours bancaires et autres passifs financiers	A-12	16 824 187	11 315 879
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		180 294 560	157 802 479
TOTAL DES PASSIFS :		204 712 891	179 165 333
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :		372 704 817	320 642 195

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE Au
31/12/2020

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>au 31/12/2019</u>
Chiffre d'affaires	A-13	448 396 018	463 709 294
Coût des ventes	A-14	360 002 728	378 157 446
MARGE BRUTE		88 393 290	85 551 848
Frais d'administration	A-15	17 431 071	18 979 182
Frais de distribution	A-15	26 752 133	29 094 774
Autres Charges d'exploitation	A-16	3 548 708	967 119
Autres Produits d'exploitation	A-17	974 219	2 594 827
RESULTAT D'EXPLOITATION		41 635 597	39 105 600
Charges financières nettes	A-18	3 390 150	3 063 513
Produits de Placements et Dividendes	A-19	14 718 341	4 431 239
Autres Gains Ordinaires	A-20	814 958	1 344 685
Autres Pertes Ordinaires	A-21	4 198 184	4 747 044
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		49 580 562	37 070 967
Impôts courants et différés		14 679 920	12 804 242
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		34 900 642	24 266 725
Eléments Extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		34 900 642	24 266 725
Intérêts minoritaires dans le résultat		240	400
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		34 900 402	24 266 325

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Au 31/12/2020

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
RÉSULTAT CONSOLIDE NET	(A-8)	34 900 402	24 266 325
Ajustements pour :			
- Dotations aux Amortissements	(F-1)	6 585 706	5 071 516
- Dotations aux Provisions	(F-2)	6 621 640	2 271 459
Variations Des :			
- Stocks	(A-3)	(3 750 272)	14 631 378
- Créances	(A-4)	(20 521 339)	(24 063 410)
- Autres actifs	(F-3)	605 535	236 351
- Fournisseurs	(A-10)	18 282 737	3 190 179
- Autres passifs	(F-4)	(1 715 289)	3 117 032
Plus-value de cession d'immobilisations financières	(F-6)	(13 357 017)	-
Plus ou moins-values de cession d'immobilisations corporelles		(82 562)	(387 874)
Impôt différé	(A-6)	(295 505)	(33 012)
Parts des minoritaires dans le résultat	(A-8)	240	400
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		27 274 276	28 230 492
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(A-1)	(4 166 210)	(10 159 284)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		763 214	956 727
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(23 248 693)	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	(F-7)	26 855 035	-
Encaissement provenant du remboursement d'emprunt obligataire		660 000	660 000
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel / dépôts et cautions		(373 331)	146 416
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		490 015	(8 396 141)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Libération du capital des minoritaires	(A-8)	150	-
Dividendes et autres distributions	(A-8)	(7 500 000)	(17 400 000)
Opérations sur fonds social	(A-8)	(811 185)	(1 229 377)
Encaissements provenant d'emprunts et des billets à ordre	(F-8)	37 684 147	21 217 773
Décaissements affectés aux remboursements d'emprunts et billets à ordre	(F-8)	(32 782 496)	(25 453 673)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(3 409 384)	(22 865 277)
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR L'INVESTISSEMENT DANS UNE ENTREPRISE ETRANGERE CONSOLIDEE		58 212	(170 119)
VARIATION DE TRESORERIE	(A-7)	24 413 119	(3 201 045)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(A-7)	15 515 158	18 716 203
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	(A-7)	39 928 277	15 515 158

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de l'automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

Structure du Capital au 31/12/2020

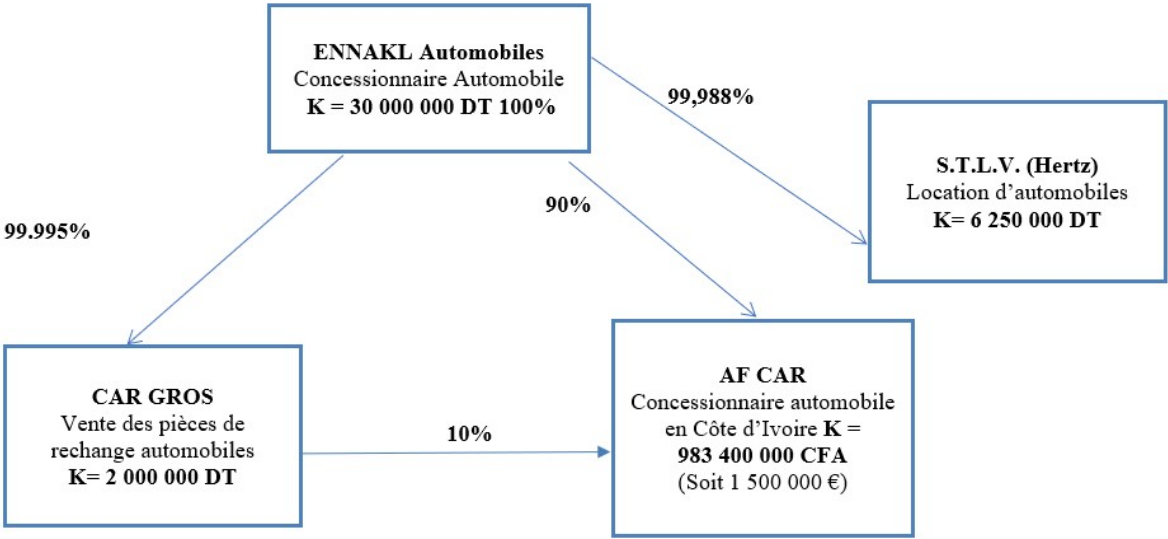
- Capital Social : 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinar Tunisien.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

Activité du groupe :

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA** et des pièces de rechange desdites marques par l'intermédiaire de sa filiale **CAR GROS** ainsi que le service après-vente. La filiale **AF CAR** exerce la même activité en côte d'ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



Faits marquants de l'exercice :

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite avec des conséquences économiques et sociales très importantes. Une période de confinement général a été imposée par les autorités tunisiennes durant les mois de mars et avril impactant négativement le secteur automobile en Tunisie.

Malgré cette crise sanitaire la Société Ennakl Automobiles a pu maintenir sa position de leader des importateurs du secteur automobile avec une part de marché de 12,6%.

2. Notes aux états financiers

2.1 Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2020 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- La norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- La norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- La norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- La norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises*.

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en absence de norme comptable nationale.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour une meilleure présentation de la performance du groupe.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la NC 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2020.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS).

Principales méthodes comptables

- a. **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.
- b. **Les immobilisations financières et les titres de participation** sont initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.
Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.
- c. **Les stocks** sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Les sociétés du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks comme suit :
- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
 - Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.
 - Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.
 - Le stock d'ordres de réparation est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.
- A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année), sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.
- d. **Les liquidités & équivalents de liquidités** sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Périmètre et méthodes de consolidation

- e. **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
- La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
 - La société filiale : « CAR GROS » ;
 - La société filiale : « AF CAR ».
 - La société filiale : « STLV »
- f. **Méthode de consolidation** : La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du

périmètre est la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :

- **au niveau du bilan**, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
- **au niveau de l'état de résultat**, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé part du groupe et part des minoritaires.

g. Traitement des écarts de première consolidation : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.

h. Elimination des opérations internes : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés.

i. Impôts sur le résultat : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

2.2. Présentation des postes du bilan consolidé

Note A-1 : Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2020 pour une valeur brute de 3 648 290 Dinars. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33 %.

Note A-1 : Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2020 un montant brut de 104 972 003 Dinars.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Constructions	5 %
Matériel de transport	20 %
Installations Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Equipements de bureaux	10 % et 15 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 % et 15 %

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont détaillées au niveau du tableau des immobilisations et des amortissements consolidés suivant :

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE AU 31/12/2020

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES						AMORTISSEMENTS LINEAIRES					Valeur comptable nette au 31/12/2020
	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Incidence taux de change	31/12/2020	31/12/2019	Dotation aux amortissements et provisions	Reprises sur cessions	Incidence taux de change	31/12/2020	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Franchise	63 024	-	-	-	-	63 024	28 855	21 007	-	-	49 862	13 162
Site Web	20 000	-	-	-	-	20 000	3 909	6 666	-	-	10 575	9 425
Licences & Logiciels informatiques	2 821 240	53 196	-	-	-	2 874 436	2 628 495	123 195	-	-	2 751 690	122 746
Immobilisations incorporelles en cours	-	690 830	-	-	-	690 830	-	-	-	-	-	690 830
Total immobilisations incorporelles	2 904 264	744 026	-	-	-	3 648 290	2 661 259	150 868	-	-	2 812 127	836 163
IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
Terrains	16 488 037					16 488 037	-				-	16 488 037
Constructions	33 998 949	2 861	-	11 380 068	-	45 381 878	10 634 204	2 004 988			12 639 192	32 742 686
A A I Techniques & Générales	19 139 341	628 911	(674 002)	1 438 625	-	20 532 875	8 485 077	1 754 846	(182 079)	930	10 058 774	10 474 101
Matériels de transport	8 650 480	1 564 212	(746 083)	-	5 063	9 473 672	3 100 128	1 678 615	(562 799)	2 666	4 218 610	5 255 062
Matériels de localisation	65 886	3 919	-	-	-	69 805	29 558	27 025			56 583	13 222
Equipements de bureau	2 180 030	132 555	(1 838)	-	-	2 310 747	1 304 687	178 080	(385)		1 482 382	828 365
Matériels informatiques	2 116 771	92 303	(14 571)	-	812	2 195 315	1 607 181	228 485	(13 165)	734	1 823 235	372 080
Matériels et outillages	7 213 046	481 416	-	-	-	7 694 462	4 142 292	562 799			4 705 091	2 989 371
Immobilisations corporelles en cours	13 127 898	516 007	-	(12 818 693)	-	825 212	-	-	-	-	-	825 212
Total immobilisations corporelles	102 980 438	3 422 184	(1 436 494)	-	5 875	104 972 003	29 303 127	6 434 838	(758 428)	4 330	34 983 867	69 988 136
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	105 884 702	4 166 210	(1 436 494)	-	5 875	108 620 293	31 964 386	6 585 706	(758 428)	4 330	37 795 994	70 824 299

Note A-2 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe **Ennakl Automobiles** ont totalisé au 31/12/2020 un montant net de 74 238 915 DT.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Immobilisations financières		
	déc.-20	déc.-19
Titres de participation	60 088 648	47 997 973
Titres immobilisés SICAR	11 000 000	14 000 000
Dépôts et cautionnements	964 914	908 354
Prêts au personnel à LT	2 454 054	2 137 283
Provision sur dépôts et cautionnements	(268 701)	(7 446)
Total	74 238 915	65 036 164

Note A-3 : Stocks

Les stocks du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant brut de 89 955 300 DT au 31 décembre 2020. Ils sont provisionnés à hauteur de 4,8 % et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser leurs stocks. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.
Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.
- Une provision est constatée sur les stocks de pièces de rechange en se basant sur une matrice en fonction de l'âge en stock et du taux de rotation observé durant les trois derniers exercices et de l'exercice courant pour chaque référence de pièce de rechange.

Le stock est réparti comme suit :

Stocks		
	déc.-20	déc.-19
Stock véhicules neufs	69 944 038	62 585 200
Volkswagen	1 793 798	10 520 551
Volkswagen Utilitaires	671 065	2 087 463
Audi	1 159 897	12 711 377
Porsche	956 055	7 136 874
MAN	214 281	214 281
SEAT	16 983 743	13 541 628
ŠKODA	6 887 379	2 632 163
Stock véhicules neufs en transit et encours de dédouanement	41 277 820	13 740 863
Stock pièces de rechange	18 021 885	20 403 899
Stock pièces de rechange en transit	435 751	2 039 051
Stock véhicules d'occasion	882 500	526 500
Stock de réparations en cours	658 266	624 080
Stock carburants et lubrifiants	12 860	26 298
Sous-total	20 011 262	23 619 828
Total Brut	89 955 300	86 205 028
Provision	(4 344 449)	(2 817 882)
Total Net	85 610 851	83 387 146

Note A-4 : Clients et comptes rattachés

Le poste clients et comptes rattachés présente au 31/12/2020 un solde net de 92 245 673 Dinars contre un solde de 72 354 095 DT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-20	déc.-19
Clients	29 003 535	20 462 219
Clients, Effets à recevoir	64 506 091	52 888 625
Clients douteux	1 229 493	865 259
Effets et chèques impayés	182 729	184 406
Total Brut	94 921 848	74 400 509
Provisions	(2 676 175)	(2 046 414)
Total Net	92 245 673	72 354 095

Note A-5 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2020 un solde net de 6 839 102 DT contre un solde de 8 123 196 DT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-20	déc.-19
Avances et prêts au personnel CT	954 159	1 155 111
Autres comptes débiteurs	6 049	259 335
Autres impôts et taxes	644 318	850 703
Crédit d'impôt	228 017	173 341
Fournisseurs avances et acomptes	1 156 041	1 386 020
Charges constatées d'avance	532 067	556 541
Débiteur divers	7 067	-
Produits à recevoir	4 339 635	4 091 837
Total Brut	7 867 353	8 472 888
Provisions	(1 028 251)	(349 692)
Total Net	6 839 102	8 123 196

Note A-6 : Impôt différé

L'actif d'impôt différé du groupe présente au 31/12/2020 un solde net de 1 247 318 DT contre un solde de 951 813 DT au 31/12/2019 :

Impôt différé		
	déc.-20	déc.-19
Actifs d'impôts différés	3 017 700	2 306 120
Passifs d'impôts différés	(1 770 382)	(1 354 307)
Total	1 247 318	951 813

Note A-7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présente au 31/12/2020 un solde de 39 928 277 DT contre un solde de 15 515 158 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-20	déc.-19
Effets à l'encaissement	11 828 473	2 499 218
Chèques à l'encaissement	3 274 390	2 494 649
Banques créditrices	24 535 265	10 502 057
Caisses	39 443	13 692
Régie d'avance et accréditifs	250 706	5 542
Total	39 928 277	15 515 158

Note A-8 : Capitaux propres et intérêts des minoritaires

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2020 s'élève à 167 991 926 Dinars contre 141 476 862 Dinars au 31/12/2019. Il se détaille comme suit :

Capitaux propres et intérêts des minoritaires					
Désignation	Capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés & IM au 31/12/2019	30 000 000	87 208 769	24 266 325	1 768	141 476 862
Affectation en résultats reportés	-	24 266 325	(24 266 325)	-	-
Distribution de dividendes	-	(7 500 000)	-	(250)	(7 500 250)
Dépenses nettes du fonds social	-	(811 175)	-	(10)	(811 185)
Indemnité de départ à la retraite	-	(128 259)	-	1	(128 258)
Incidence des variations des taux de change	-	53 965	-	-	53 965
IM dans l'augmentation du capital STLV	-	-	-	150	150
Résultat de la période	-	-	34 900 402	240	34 900 642
Capitaux propres consolidés & IM au 31/12/2020	30 000 000	103 089 625	34 900 402	1 899	167 991 926

Le résultat consolidé par action au titre de la période en cours se détaille comme suit :

Résultat consolidé par action		
	déc.-20	déc.-19
Résultat consolidé net	34 900 402	24 266 325
Nombre d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat consolidé par action	1,09	0,62

Note A-9 : Passifs non courants :

Le poste passifs non courants présente au 31/12/2020 un solde de 24 418 331 DT contre un solde de 21 362 854 DT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Passifs non courants		
	déc.-20	déc.-19
Emprunt Attijari Bank	5 506 618	10 635 072
Emprunt Amen Bank	5 086 087	-
Emprunt Leasing	122 149	686 440
Provisions pour risques et charges	12 939 454	9 405 577
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Indemnité pour départ à la retraite	760 023	631 765
Total	24 418 331	21 362 854

Note A-10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs et comptes rattachés présente au 31/12/2020 un solde de 150 737 042 DT contre un solde de 132 454 305 DT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-20	déc.-19
Fournisseurs locaux	4 855 205	13 366 775
Fournisseurs d'immobilisations	209 549	344 133
Fournisseurs étrangers	102 914 595	101 468 440
Fournisseurs, effets à payer	24 468	933 287
Fournisseurs, retenue de garantie	478 299	516 098
Fournisseurs, factures non parvenues	42 254 926	15 825 572
Total	150 737 042	132 454 305

Note A-11 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2020 un solde de 10 962 949 DT contre un solde de 12 677 988 DT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-20	déc.-19
Etats impôts et taxes	4 870 643	6 414 150
Congés payés	600 884	596 631
Débours douanes	145 661	25 006
Actionnaires dividendes à payer	-	250
Caisse de sécurité sociale	1 760 425	1 642 060
Assurance groupe	243 339	344 739
Charges à payer	3 210 525	3 581 890
Produits constatés d'avances	91 229	36 464
Créditeurs divers	40 243	36 798
Total	10 962 949	12 677 988

Note A-12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2020 un solde de 16 824 187 DT contre un solde de 11 315 879 DT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-20	déc.-19
Échéances à moins d'un an sur emprunts	8 333 431	4 773 553
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	635 158	691 100
Billets à ordres Amen Bank	7 855 598	5 851 226
Total	16 824 187	11 315 879

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat consolidé

Note A-13 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalise un montant de 448 396 018 DT au 31/12/2020 contre 463 709 294 DT au 31/12/2019, et se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-20	déc.-19
Ventes véhicules neufs	378 069 272	387 545 195
Ventes véhicules d'occasion	5 104 085	2 038 286
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	60 360 349	68 253 432
Ventes travaux atelier	2 854 931	4 574 815
Ventes carburants	467	11 829
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	120 365	112 270
Ventes accessoires véhicules neufs	176 952	489 337
Locations de véhicules	1 709 597	684 130
Total	448 396 018	463 709 294

Note A-14 : Coût des ventes

Le poste coût des ventes du groupe **Ennakl Automobiles** totalise un montant de 360 002 728 DT au 31/12/2020 contre un solde de 378 157 446 DT au 31/12/2019, et se détaille comme suit :

Coût des ventes		
	déc.-20	déc.-19
Achats de Véhicules neufs	251 584 780	241 191 076
Achats de Véhicules d'occasion	5 267 960	1 803 110
Achats de pièces de rechange, accessoires et consommables	36 720 713	38 238 379
Autres frais sur achats	66 637 316	78 858 710
Travaux extérieurs	380 386	188 981
Charge personnel direct	3 144 828	3 354 908
Variation de stocks	1 -3 733 255	14 522 282
Total	360 002 728	378 157 446

1 Variation de stocks

Variation de stocks		
	déc.-20	déc.-19
Variation du stock de véhicules neufs	-7 351 240	11 483 162
Variation du stock de véhicules d'occasions	-356 000	78 000
Variation du stock de pièces de rechange	3 994 733	2 835 442
Variation du stock des travaux encours	-34 186	144 655
Variation du stock de carburants et lubrifiants	13 438	-18 977
Total	-3 733 255	14 522 282

Note A-15 : Frais de distribution et d'administration

Les frais de distribution et d'administration du groupe présentent au 31/12/2020 un solde de 44 183 204 DT contre un solde de 48 073 956 DT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-20	déc.-19
Charge de personnel	20 432 054	22 671 145
Frais déplacement	583 055	1 396 438
Publicité et insertion	1 795 220	1 407 461
Consommable	73 333	193 148
Cadeaux, Réception et restaurations	169 813	190 921
Vêtements de Travail	175 537	154 666
Formation	130 501	203 592
Autres Frais sur Vente	2 816 673	2 800 858
Location diverses	386 383	568 355
Achat divers par caisses	298 383	275 328
Abonnement	970 774	974 488
Assurance	662 720	693 599
Dons et subvention	130 700	32 196
Energie	1 040 299	1 072 201
Entretien et réparation	1 054 012	1 067 565
Fournitures de bureaux	191 437	241 014
Frais bancaires	1 849 569	1 750 972
Frais bancaires sur escomptes d'effets	940 259	2 491 689
Gardiennage	753 102	706 506
Honoraires	1 410 034	2 075 124
Dotation aux amortissements	6 585 706	5 034 299
Impôts et taxes	1 733 640	2 072 391
Total	44 183 204	48 073 956

Note A-16 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant de 3 548 708 DT au 31/12/2020 contre un solde de 967 119 DT au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-20	déc.-19
Dotations aux provisions sur stocks	1 827 745	576 580
Dotations aux provisions sur créances	1 460 421	348 099
Dotations aux provisions des immobilisations	260 542	42 440
Total	3 548 708	967 119

Note A-17 : Autres produits d'exploitation

Le poste des autres produits d'exploitation du groupe présente au 31/12/2020 un solde de 974 219 DT contre un solde de 2 594 827 DT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-20	déc.-19
Ristournes TFP	230 644	192 014
Location	133 868	130 640
Frais de gestion et autres services	155 228	62 893
Reprise de provisions sur stocks VN	301 177	1 926 733
Reprise de Provisions sur créances	153 302	282 727
Total	974 219	2 594 827

Note A-18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 3 390 150 DT au 31/12/2020 contre un solde de 3 063 513 DT au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes		
	déc.-20	déc.-19
Intérêts sur crédit bancaire	2 744 982	2 335 381
Intérêts sur crédit-bail	127 623	167 113
Intérêts sur comptes courants	517 545	561 019
Total	3 390 150	3 063 513

Note A-19 : Produits des placements et dividendes

Les produits des placements du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 14 718 341 DT au 31/12/2020 contre un solde de 4 431 239 DT au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

Produits des placements		
	déc.-20	déc.-19
Produits nets sur placements	56 662	116 838
Plus-values de cession de valeurs mobilières	12 750 645	-
Plus-values de cession auprès des SICAR	1 576 372	-
Dividendes reçus	-	4 034 518
Intérêts créditeurs	334 662	279 883
Total	14 718 341	4 431 239

Note A-20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 814 958 DT au 31/12/2020 contre un solde 1 344 685 Dinars au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-20	déc.-19
Produits non récurrents	732 397	886 959
Profits nets sur cessions d'immobilisations	82 561	457 726
Total	814 958	1 344 685

Note A-21 : Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 4 198 184 DT au 31/12/2020 contre un solde de 4 747 044 DT au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	déc.-20	déc.-19
Autres pertes	184 292	452 389
Pertes sur créances irrécouvrables	417 394	67 370
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 013 552	5 008 729
Reprise sur provisions pour risques et charges	(486 141)	(1 400 750)
Différences de règlement et débours	7 438	463 320
Pénalités de retard	61 649	155 986
Total	4 198 184	4 747 044

2.4. Présentation des postes de l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F-1 : Dotations aux amortissements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Amortissements	
	déc.-20
Dotation aux amortissements immobilisations incorporelles	150 868
Dotation aux amortissements immobilisations corporelles	6 434 838
Total	6 585 706

Note F-2 : Dotations aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions	
	déc.-20
Dotations aux provisions sur titres	261 255
Dotations aux provisions sur stocks	1 526 567
Dotations aux provisions sur comptes clients	629 761
Dotations aux provisions sur provisions pour risques et charges et autres passifs	3 533 877
Dotations aux provisions sur autres courants	678 559
Incidence des taux de change sur la provision d'AFCAR	(8 379)
Total	6 621 640

Note F-3 : Variation des autres actifs :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres actifs	
	déc.-20

Autres actifs courants (bruts) au 31 décembre 2019	8 123 196
Autres actifs courants (bruts) au 31 décembre 2020	6 839 102
Sous-total	1 284 094
Dotations aux provisions sur autres courants	(678 559)
Total	605 535

Note F-4 : Variation des autres passifs :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs	
	déc.-20
Autres passifs au 31 décembre 2019	12 677 988
Autres passifs au 31 décembre 2020	10 962 949
Total	1 715 039
Dividendes non distribuées	(250)
Total	1 715 289

Note F-6 : Plus-values encaissées sur cessions d'immobilisations financières :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Plus-values encaissées sur cessions d'immobilisations	
	déc.-20
Plus-values de cession de valeurs mobilières	12 750 645
Plus-values de cession auprès des SICAR	606 372
Total	13 357 017

Note F-7 : Encaissements (Décaissements) sur d'immobilisations financières :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (Décaissements) sur d'immobilisations financières	
	déc.-20
Cession des titres de participations au 31 décembre 2020	13 498 002
Plus-values de cession de valeurs mobilières	13 357 033
Total	26 855 035

Note F-8 : Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre	
	déc.-20
Emprunts CT et LT au 31 décembre 2019	11 321 512
Emprunts CT et LT au 31 décembre 2020	10 714 854
Sous-total	(606 658)
Billets à ordre au 31 décembre 2019	11 315 879
Billets à ordre au 31 décembre 2020	16 824 187
Sous-total	5 508 308
Total	4 901 650

Note 3 : Schéma des soldes intermédiaires de gestion consolidé :

Schéma des Soldes Intermédiaires de Gestion consolidé au 31/12/2020								
	31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
Produits			Charges			Soldes		
Revenus	448 396 018	463 709 294	Coût des ventes	360 002 728	378 157 446			
Marge commerciale	88 393 290	85 551 848				Marge commerciale	88 393 290	85 551 848
			Autres charges d'exploitation	14 912 064	17 910 754			
Valeur ajoutée Brute	73 481 226	67 641 093				Valeur ajoutée Brute	73 481 226	67 641 093
			Impôts et taxes	1 733 640	2 072 391			
			Charges de personnel	20 432 054	22 671 145			
Excédent brut d'exploitation	51 315 532	42 897 557				Excédent brut d'exploitation	51 315 532	42 897 557
Autres gains ordinaires	1 073 098	1 344 685	Autres pertes ordinaires	928 913	1 139 065			
Produits des placements	14 718 341	4 431 239	Charges financières	3 390 150	3 063 513			
			Dotations aux amort et aux prov	13 207 346	7 399 937			
			Impôts courants et différés	14 679 920	12 804 242			
Résultat des activités ordinaires	34 900 644	24 266 725				Résultat des activités ordinaires	34 900 642	24 266 725
Effet des modifications comptables	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Résultat net après modifications comptables	34 900 642	24 266 725				Résultat net après modifications comptables	34 900 642	24 266 725

Note 4 – Note sur les litiges et les affaires en cours :

- En 2019, la société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société **Ennakl Automobiles** et sa filiale **CAR GROS** en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure d'arbitrage fait suite à plusieurs actions en justices intentées par TPA. Les affaires clôturées se sont soldées en faveur de la société Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction de la société continue à estimer, sur la base de l'avis de son avocat et des développements récents, que le risque d'un dédommagement à verser par la société **Ennakl Automobiles** ou par sa filiale **CAR GROS** dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime et par conséquent, aucun provisionnement dans les comptes n'est nécessaire.

En outre, la société **Ennakl Automobiles** a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.

- La société **Ennakl Automobiles** a reçu, en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

En 2019, cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. En 2020, après réception de la réponse de l'administration fiscale, la société Ennakl Automobiles a adressé une deuxième réponse afin de contester encore une fois les chefs de redressement soulevés. Elle a adressé dans un second temps à l'administration fiscale une demande de conciliation dans le but de solutionner ce contrôle fiscal à l'amiable.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, l'administration fiscale n'a toujours pas répondu à la deuxième réponse envoyée par la société ni à sa demande de conciliation. Les procédures étant toujours en cours, le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, les provisions correspondantes constituées au 31 décembre 2019 ont été ajustées.

Note 5 – Note sur la Pandémie du Covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs :

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, le groupe Ennakl a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai grâce à un plan de relance efficace qui a permis à la société de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur ses différents business.

En outre, aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des états financiers consolidés de 2020, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Note 6 - Etat des engagements hors bilan consolidés au 31-12-2020 :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	3 700 399 EUR
Total EUR		53 800 399 EUR

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2020
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	55 925
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 360 000
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	395 510
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	138 785
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DOUANIERE	2 000 000
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	266 741
Total		4 216 961

BIAT :

Société	Nature	Montant au 31/12/2020
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	36 950
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	672 769
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	1 240 445
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	2 137 000
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE DOUANES	2 000 000
Ennakl Automobiles	AUTRES	26 760
Total		6 113 924

ZITOUNA :

Société	Nature	Montant au 31/12/2020
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	27 408
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Car Gros	CAUTIONS DEFINITIVES	35 000
Total		91 668

UBCI :

Société	Nature	Montant au 31/12/2020
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total		5 400

Nantissement

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, la société **Ennakl Automobiles** a consenti un nantissement sur 1 200 000 actions Amen Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 13 293 838 DT au 31 décembre 2020.

Note 7 - Informations sur les parties liées :

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l'exercice 2020 se présentent comme suit :

❖ Société Ennakl Automobiles :

• Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :

Au 31/12/2020, les fonds gérés déposés par la société Ennakl Automobiles auprès de l'**Amen SICAR** sont d'un montant de 11 000 000 DT.

En 2020, l'**Amen SICAR** a procédé au remboursement d'un montant de 3 000 000 DT à la société **Ennakl Automobiles** au titre de la souscription de 2014, ainsi que la plus-value correspondante s'élevant à 606 530 DT.

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir au 31/12/2020 un montant de 970 000 DT au titre de la plus-value relative à la souscription de 2015 auprès de l'**Amen SICAR** à échoir en 2021.

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2020 un montant de 110 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'**Amen SICAR**.

• Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de **COMAR Assurances** au 31/12/2020 des frais d'assurance s'élevant à 2 043 332 DT hors taxes.

• Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société **Ennakl automobiles** a versé à la société **PGI Holding** un montant de 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

• Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

La société Ennakl Automobiles a souscrit 33 000 obligations en 2015 de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT

- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)

- Nombre d'obligations : 33 000

- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 38 808 DT. L'emprunt est totalement remboursé au 31/12/2020.

- **Souscription de billets à ordre avec Amen Bank :**

La société Ennakl Automobiles a souscrit en 2020 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 27 968 347 DT aux conditions suivantes :

-Taux d'intérêt : TMM+1,5%

-Echéance : 90 jours

Au 31 Décembre 2020, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 855 598 DT.

- **Achat d'un bloc d'actions Amen Bank :**

Au cours de l'exercice 2020, la société Ennakl Automobiles a acquis un bloc de 901 111 actions d'Amen Bank pour un montant global de 23 248 678 DT.

- **Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank :**

La société Ennakl Automobiles a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 4 773 553 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 394 477 DT.

- **Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2020 :**

La société Ennakl Automobiles a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services après-vente lors de l'année 2020 ce qui suit (En TTC)

- AMEN SANTE : 91 980 DT
- CAFES BONDIN : 122 823 DT
- PARENIN : 218 997 DT
- PGH : 280 840 DT
- EL MAZRAA : 67 000 DT
- COMAR : 103 490 DT

- **Opérations de vente par leasing réalisées en 2019 financées par la société TLF :**

La société **TLF** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2020 pour un montant total de 40 553 319 DT TTC.

- **Opérations de vente par leasing réalisées en 2019 financées par la société ATL :**

La société **ATL** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2020 pour un montant total de 32 671 368 DT TTC.

- **Frais de tenue de compte de valeurs mobilières :**

En 2020, la société **Amen Invest** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 5 000 DT HT à titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

- **Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :**

Le 28 février 2020, la société **Ennaki Automobiles** a contracté un prêt à moyen terme auprès de l'**Amen Bank** pour un montant de 6 000 000 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+2%
- Commission d'étude et montage 0,3%
- Durée : 7 ans, soit 84 mois

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 319 325 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 361 240 DT.

- **Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :**

Le 15 mai 2020, **Ennaki Automobiles** a signé un contrat de prêt avec l'**Amen Bank** portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 130 200 000 DT détaillé comme suit :

Escompte LC pour un montant de 18 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),

- ✓ Découvert en compte pour un montant de 15 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- ✓ Financement de droit de douanes pour un montant de 9 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),

(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 2 000 000 DT)

- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT,
- (L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 1 360 000 DT)

- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT,
- (L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 55 925 DT)

- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT,

- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT,
- (L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 395 510 DT)

- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT, (assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois)

(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 138 785 DT)

- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 73 600 000 DT (assortis d'une commission d'engagement de 0,09% par mois).

(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 23 000 000 EUR)

- **Obligations et engagements avec les dirigeants :**

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2020 peuvent être synthétisées comme suit :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute ¹	103 889	524 732	284 982	339 899	338 732

¹ Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

- **Rémunérations servies aux administrateurs :**

Les membres du conseil d'administration de la société **Ennakl Automobiles** sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020. Au titre de l'exercice 2020, la charge s'élève à 47 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

- **Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :**

En 2020, la société **Ennakl Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

❖ **Société Car Gros :**

✓ La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31/12/2020 des frais d'assurance relatifs à :

- Un contrat d'assurances multirisques pour un montant de 26 963 DT ;
- Un contrat d'assurances flotte pour un montant de 14 247 DT ;
- Un contrat d'assurances groupe pour un montant de 168 434 DT.

✓ La société Car Gros a contracté auprès de « l'Amen Bank » en 2020, un crédit d'exploitation à court terme aux modalités suivantes :

- Date : 15/05/20
- Principal : 3 500 000 dinars
- Mode de paiement : Mensuel
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 1,5 %.

Au 31/12/2020, la société Car gros SARL a remboursé un montant de **982 419 DT** en principal et a constaté des charges financières relatives à ce contrat de prêt de **176 089 DT**. Le montant en principal non échus relatif à ce prêt s'élève à **2 517 581 DT** au 31 décembre 2020.

❖ **Société STLV :**

- **Tunisie Leasing et Factoring :**

La société « STLV » a conclu cinq contrats de leasing relatifs à l'acquisition de matériels de transport depuis sa création.

Les charges financières relatives à ces contrats ont totalisé un montant de 127 623 DT en 2020.

Le montant en principal non échus relatif aux contrats de leasing s'élève à 686 440 DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 1 377 542 DT au 31 décembre 2019.

- **Amen Bank :**

La STLV a signée le 25/09/2019 un contrat de prêt à moyen terme pour un montant en principal d'un Million Cinq Cent Mille Dinars **1 500 000 DT** destiné à financer l'acquisition de véhicules et qui sera débloqué par tranche sur demande de la Société STLV S.A. Ce prêt a été consenti par l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Principal : 1 500 000 dinars
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : TMM + 2,75 %

Le 11/02/2020, un montant de **215 800 DT** a été débloqué à la société STLV S.A. Au 31/12/2020, la société STLV a remboursé un montant de **52 122 DT** en principal et a constaté des charges financières relatives à ce contrat de prêt de **17 200 DT**.

Le montant en principal non échus relatif à ce prêt s'élève à **163 678 DT** au 31 décembre 2020.

- **Assurances COMAR :**

Au 31/12/2020, la société STLV a encouru auprès de la compagnie Assurances COMAR des frais d'assurance relatifs à :

- ✓ Un contrat d'assurance groupe pour un montant de **33 197 DT** ;
- ✓ Un contrat d'Assurance flotte pour un montant de **286 480 DT** ;
- ✓ Un contrat d'assurance multirisque professionnel pour un montant de **3 644 DT**.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Au 31/12/2020, la rémunération servie aux dirigeants se détaille comme suit :

Nature de la rémunération brute	AHMED AZIZ HAJ ROMDHANE	
	Directeur Général Adjoint	
	Charges Au 31/12/2020	Passif Au 31/12/2020
Salaire brut (*)	148 464	0

(*) Voiture de fonction et quotas carburant compris.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires du Groupe
ENNAKL AUTOMOBILES

Z.I. Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

1- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe ENNAKL AUTOMOBILES (« Le Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2020, un total du bilan consolidé de 372 704 817 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 167 990 027 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 34 900 402 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'Opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat consolidé au 31 décembre 2020 pour un montant de 448 396 018 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 378 069 272 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clés pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes 4 et 5 aux états financiers se rapportant respectivement aux litiges et affaires en cours et à la pandémie du Covid-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés :

Le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 2 avril 2021,

Les co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Nouredine BEN ARBIA.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020 (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	5	8 713 169	13 267 970
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 121 127	503 266 572
Portefeuille-titres commercial	7	67 946 535	43 960 353
Portefeuille d'investissement	8	24 381 394	24 715 801
Valeurs Immobilisées	9	8 419 926	8 685 105
Autres actifs		11 227 782	12 965 328
TOTAL DES ACTIFS		622 809 933	606 861 129
PASSIFS			
	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2020
Dettes envers la clientèle	10	4 976 755	4 598 991
Emprunts et dettes rattachées	11	455 941 189	442 623 962
Fournisseurs et comptes rattachés		51 214 365	61 591 991
Autres passifs		7 723 397	7 284 283
TOTAL DES PASSIFS		519 855 706	516 099 228
INTERETS MINORITAIRES	12	537	529
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		68 996 798	55 950 684
Actions propres		(3 490 388)	(3 488 663)
Résultat consolidé		12 447 280	13 299 351
Total des capitaux propres avant affectation	13	102 953 690	90 761 372
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		622 809 933	606 861 129

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2020
(Exprimé en dinars)

		<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
	<u>Notes</u>		
ENGAGEMENTS DONNES		101 673 710	96 336 404
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	15 621 719	12 397 781
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	85 051 991	82 938 623
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		789 923 582	747 817 823
Cautions Reçues	30- B- 1	238 016 731	246 379 154
Garanties Reçues	30- B- 2	21 138 793	21 477 011
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	100 237 631	92 064 839
Valeurs des biens, objet de leasing	30- B- 4	430 530 427	387 896 819
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		45 689 570	50 400 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	30-C-1	45 689 570 **	50 400 000 *

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 12.000.000 Euro.

(**) Dont l'équivalent d'un montant de 12 330 172 euro

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	66 564 161	64 835 649
Intérêts et charges assimilées	15	(39 243 316)	(38 575 825)
Produits des placements	16	2 426 597	2 746 503
Autres produits d'exploitation		623 851	422 686
Produit net		30 371 293	29 429 012
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	6 232 084	5 771 440
Dotations aux amortissements		608 101	616 773
Autres charges d'exploitation	18	3 148 490	2 870 229
Total des charges d'exploitation		9 988 674	9 258 441
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		20 382 619	20 170 571
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	3 813 669	1 554 021
Dotations nettes aux autres provisions	20	929 087	1 673 587
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 639 863	16 942 964
Autres gains ordinaires	21	663 466	294 881
Autres pertes ordinaires	22	(2 171)	(3 662)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		16 301 158	17 234 183
Impôts exigibles		(3 192 385)	(3 624 639)
Contribution sociale de solidarité		(273 587)	(310 212)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		12 835 186	13 299 331
Contribution conjoncturelle		(387 887)	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		12 447 299	13 299 331
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(19)	20
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		12 447 280	13 299 351
Résultat par action		2,609	2,785

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2020</u>	<u>2019</u>
	<u>Notes</u>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	307 366 782	367 896 825
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(242 563 508)	(268 243 251)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(9 706 291)	(8 839 303)
Intérêts payés	25	(42 308 686)	(39 100 020)
Impôts et taxes payés		(13 996 933)	(14 876 867)
Placements monétaires		(23 912 733)	(29 535 189)
Autres flux liés à l'exploitation		6 204 968	(212 334)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(18 916 403)</u>	<u>7 089 861</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(415 199)	(1 681 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	71 850	2 509
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(3 232 000)	(1 303 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	3 971 787	6 144 709
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>396 438</u>	<u>3 162 550</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(1 725)	(241 591)
Dividendes et autres distributions	29	(253 235)	(4 973 280)
Encaissements provenant des emprunts	11	355 928 873	340 094 000
Remboursements d'emprunts	11	(341 708 749)	(348 235 689)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>13 965 164</u>	<u>(13 356 561)</u>
Variation de trésorerie		<u>(4 554 801)</u>	<u>(3 104 150)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	13 267 970	16 372 120
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	8 713 169	13 267 970

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.000.000, divisé en 2.000.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 1.999.880 titres sur les 2.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	1.999.880	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).
 - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2020 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

A partir de 2020 :

Le conseil d'administration a revu à la baisse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Ce changement dans les estimations, traité d'une manière prospective conformément aux préconisations de la NCT 11 relative aux modifications comptables, a eu pour impact la constatation d'une dotation aux provisions en moins de 851.964 DT.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Oléifacteurs ;
 - d. Industries Agroalimentaires ;
 - e. Industries pharmaceutiques ;
 - f. Autres industries ;
 - g. BTP ;
 - h. Tourisme ;
 - i. Agences de voyage ;
 - j. Agences de location de voitures ;
 - k. Promotion immobilière ;
 - l. Commerce ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Autres Services.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » prévu au niveau de la circulaire 2021-01 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant les 5 dernières années.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2021-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe i : } PC_{gi} = \text{Engts 0 et 1}_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

4-11 Impact de la pandémie COVID-19

a- Constatation des revenus au titre de l'exercice 2020

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020. Cette période de report a été prolongée jusqu'à fin septembre 2021 par la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020.

A ce titre, la CIL a procédé à un report d'échéances en principal, de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

b- Impact des mesures conjoncturelles sur le risque de crédit

Compte tenu du caractère exceptionnel du ralentissement économique de l'année 2020, lié aux mesures de confinement et de soutien apportées par le gouvernement, les critères classiques d'appréciation du risque de crédit basés sur les principes édictés par la circulaire de la BCT n°91-24 telle qu'elle a été modifiée par les circulaires subséquentes, ont été adaptés afin de tenir compte des conséquences de la circulaire BCT n°2020-06.

A ce titre, les reports d'échéances de paiement accordés aux clients ont été considérés comme ne répondant pas à une difficulté financière des clients, mais plutôt à une crise de liquidité passagère et en conséquence, le risque de crédit n'a pas été considéré, par défaut, comme ayant augmenté significativement.

c- Impact économique de la crise du COVID19

Les risques inhérents à la baisse des perspectives économiques en raison du COVID19 demeurent significatifs.

En effet, il n'est pas exclu que des risques latents au niveau de la reprise de l'activité commerciale de la société ou bien au niveau de la perte de crédit, se matérialisent durant les exercices futurs, suite à la reprise d'un rythme normal de facturation des échéances de leasing ou du report supplémentaire de certaines échéances de leasing.

De ce fait, le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

d- Méthodologie de calcul des provisions collectives

La société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Banques	8 667 725	13 080 084
Caisses	45 444	187 886
Total	8 713 169	13 267 970

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Créances sur contrats mis en force	536 007 601	536 327 286
Encours financiers	494 249 602	497 597 833
Impayés	41 637 888	41 446 274
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	2 996 066	-
Intérêts échus différés	(2 875 955)	(2 716 821)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
Total brut des créances de leasing	537 497 238	536 896 000
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(9 009 069)	(9 422 142)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 878 213)	(17 181 536)
Provisions collectives	(5 062 000)	(3 324 000)
Produits réservés	(4 426 829)	(3 701 749)
Total net des créances de leasing	502 121 127	503 266 572

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2019	498 166 547

Addition de la période

- Investissements	198 174 676
- Relocations et transferts	8 496 218

Retraits de la période

- Remboursement du capital	(185 432 349)
- Cessions à la valeur résiduelle	(261 865)
- Cessions anticipées	(15 504 678)
- Radiation des créances	(390 821)
- Relocations et transferts	(7 508 489)

<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	495 739 239

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	251 802 118	234 845 451
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	332 748 832	343 526 268
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 451 080	3 552 197
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	588 002 030	581 923 915
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	52 334 295	47 135 878
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 632 864	44 671 225
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	270 472	257 736
Total des produits financiers non acquis	100 237 631	92 064 839
- Valeurs résiduelles	72 706	290 564
- Contrats suspendus ordinaires	-	49 717
- Contrats suspendus contentieux	6 412 498	7 398 476
- Contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
<u>Encours des contrats</u>	495 739 239	498 166 547

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Bâtiment et travaux publics	35 527 900	38 285 740
Industrie	57 720 200	57 342 739
Tourisme	94 453 468	93 904 775
Commerces et services	224 047 526	221 701 321
Agriculture	83 990 145	86 931 971
<u>Total</u>	495 739 239	498 166 547

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Equipements	36 757 627	42 884 502
Matériel roulant	392 257 373	387 691 306
Matériel spécifique	58 009	56 667
<u>Sous Total</u>	429 073 008	430 632 474
Immobilier	66 666 231	67 534 073
<u>Total</u>	495 739 239	498 166 547

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
<u>Clients ordinaires (1)</u>	29 814 310	28 531 540
Inférieur à 1 mois	13 833 903	14 102 064
Entre 1 et 3 mois	8 711 225	7 483 202
Entre 3 et 6 mois	1 899 544	1 126 674
Entre 6 mois et 1 année	1 744 609	1 236 200
Supérieur à 1 année	3 625 028	4 583 400
<u>Clients litigieux (2)</u>	11 823 578	12 914 734
<u>Total (1)+(2)</u>	41 637 888	41 446 274

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	376 951 361	101 254 505	2 490 717	2 141 234	11 411 785	494 249 602
Impayés	4 466 646	15 315 470	846 327	1 494 897	19 514 548	41 637 888
Contrats en instance de mise en force	1 489 637	-	-	-	-	1 489 637
CREANCES LEASING	382 907 645	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 926 333	537 377 127
Avances reçues (*)	(4 327 226)	-	-	-	(644 454)	(4 971 680)
ENCOURS GLOBAL	378 580 418	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	532 405 447
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 621 719	-	-	-	-	15 621 719
TOTAL ENGAGEMENTS	394 202 137	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	548 027 166
Produits réservés	-	-	(292 407)	(464 900)	(3 669 522)	(4 426 829)
Provisions sur encours financiers	-	-	(61 397)	(357 675)	(8 589 997)	(9 009 069)
Provisions sur impayés	-	-	(266 014)	(795 129)	(15 817 070)	(16 878 213)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(619 818)	(1 617 705)	(28 076 589)	(30 314 111)
ENGAGEMENTS NETS	394 202 137	116 569 975	2 717 227	2 018 426	2 205 290	517 713 055
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,61%	0,66%	5,53%	
			6,80%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2019			6,66%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			18,57%	44,49%	92,72%	
			81,37%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2019			83,09%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Certificats de dépôt	61 000 000	40 000 000
Pensions livrées	2 999 349	-
Actions SICAV	3 947 186	3 900 303
Titres cotés	-	133 498
<u>Montant brut</u>	<u>67 946 535</u>	<u>44 033 801</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres cotés	-	(73 448)
<u>Montant net</u>	<u>67 946 535</u>	<u>43 960 353</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Titres immobilisés	27 985 574	27 546 771
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>27 987 574</u>	<u>27 548 771</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>26 987 574</u>	<u>26 548 771</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(2 606 180)	(1 832 970)
<u>Montant net</u>	<u>24 381 394</u>	<u>24 715 801</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2019	27 546 771	26 546 771	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société SNA	1 200 000	1 200 000	-
- Société ROYAL OLIVE OIL	2 000 000	2 000 000	-
- TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	32 000	32 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	3 232 000	3 232 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société DAR EL JELD	1 675 000	1 675 000	-
- Société REDTEC	17 700	17 700	-
- Société SEI	5 800	5 800	-
- Société TRUST IMMO	40 707	40 707	-
- Société HOLFOOD	27 500	27 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	19 980	19 980	-
- Société SIFAT	31 470	31 470	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société EMP	200 000	200 000	-
- Société THEOS SOLUTIONS	3 000	3 000	-
- Société HOR	177 040	177 040	-
- Société GII	75 000	75 000	-
- Société NHB	320 000	320 000	-
- Société EASYPRINT	50 000	50 000	-
Total des cessions de l'exercice	2 793 197	2 793 197	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2020</u>	<u>27 985 574</u>	<u>26 985 574</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	70 840	4,396	5,000	311 433	-	de 2001 à 2020	4,50%
* BVMT	43 659	9,892	10,000	431 868	-	de 1999 à 2014	4,30%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Conseil Plus Gestion (C.P.G)	400	100,000	100,000	40 000	40 000	2012	33,33% *
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société SOCHA	56 509	10,000	10,000	565 090	-	2014	12,56%
* Société HOR	62 933	10,000	10,000	629 330	-	2015/2016/2017	23,48% *
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	483 750	2015	32,25% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	266 250	2015	20,88% *
* Société THEOS SOLUTIONS	1 350	10,000	10,000	13 500	-	2015	22,50% *
* Société EASYPRINT	500	100,000	100,000	50 000	-	2015	12,38%
* Société MAS EXPORT (CIL & CIL SICAR)	4 350	100,000	100,000	435 000	-	2018	30,74% *
* Société PROINJECT (CIL & CIL SICAR)	35 000	100,000	100,000	3 500 000	-	2018	4,57%
* Société DAR EL JELD	8 250	100,000	100,000	825 000	-	2016	7,37%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	3 995	10,000	10,000	39 950	-	2014	9,40%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	-	2014	3,85%
* Société SEI	849	100,000	100,000	84 900	70 300	2014	8,94%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	250	100,000	100,000	25 000	-	2015	5,00%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,31%
* Société LES DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	20 166	10,000	10,000	201 660	-	2015	20,17% *
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société SIFAT	1 853	10,000	10,000	18 530	-	2016	5,22%
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* Société MEDPLAST	15 000	10,000	10,000	150 000	-	2016	3,65%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22% *
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2017	1,93%
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00% *
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	-	2018	13,60%
* BIAT	42 000	120,000	10,000	4 800 000	832 050	2018	0,24%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% *
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% *
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48% *
* Société SNA NOUR	120 000	10,000	10,000	1 200 000	-	2020	10,00%
<u>Total des titres</u>				<u>27 985 574</u>	<u>2 606 180</u>		

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	351 493	8 402				359 895	337 657	11 510			349 167	10 727
Ecart d'acquisition	5%	538 541					538 541	449 925	26 927			476 852	61 689
Immeubles	5,0%	6 847 541					6 847 541	3 417 523	268 341			3 685 864	3 161 677
Matériel de transport	20,0%	1 406 825	103 600		(161 960)		1 348 465	945 632	186 269	(107 972)		1 023 928	324 537
Equipements de bureau	10,0%	516 379	25 528		(2 003)	(10 505)	529 398	360 528	26 759	(1 978)	(10 257)	375 052	154 346
Matériel informatique	33,33%	376 403	117 453		(17 929)	(9 884)	466 042	341 339	30 986	(17 919)	(9 894)	344 512	121 530
Installations générales	10,0%	792 308	155 216	39 162	(5 866)	(27 616)	953 205	417 693	64 241	(5 866)	(26 533)	449 535	503 670
Immeubles hors exploitation (*)		4 076 749	5 000				4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		49 163		(49 163)			-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		14 955 402	415 199	(10 001)	(187 759)	(48 005)	15 124 836	6 270 296	615 034	(133 735)	(46 685)	6 704 910	8 419 926

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Avances et acomptes reçus des clients	4 971 680	4 593 916
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 976 755</u>	<u>4 598 991</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Banques locales	225 408 162	165 772 000
- Banques étrangères	140 778 041	151 969 519
- Emprunts obligataires	59 989 120	84 713 680
- Certificats de dépôt	-	5 500 000
- Certificats de leasing	18 000 000	22 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>444 175 323</u>	<u>429 955 199</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 218 810	2 581 892
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 215 273	4 972 804
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 075 333	303 265
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(99 551)	(232 380)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt et certificat de leasing	(5 339)	(48 332)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(32 518)	(23 529)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 765 866</u>	<u>12 668 763</u>
<u>Total</u>	<u>455 941 189</u>	<u>442 623 962</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	682 495	-	682 495	-	-	-
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	500 000	-	500 000	-	-	-
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	800 000	-	800 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	1 400 000	-	700 000	700 000	-	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 156 172	-	915 554	3 240 617	2 247 241	993 376
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)
BIAT		Crédit relais
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)
<u>Sous-total</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
500 000	-	500 000	-	-	-
2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
750 000	-	750 000	-	-	-
6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
750 000	-	750 000	-	-	-
500 000	-	500 000	-	-	-
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
10 000 000	-	3 333 333	6 666 667	3 333 334	3 333 333
-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
-	4 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
-	1 410 000	156 667	1 253 333	626 667	626 667
-	2 800 000	311 112	2 488 888	1 244 440	1 244 448
-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
-	811 000	90 112	720 888	360 440	360 448
-	1 500 000	125 146	1 374 854	1 109 485	265 370
-	660 000	126 777	533 223	-	533 223
-	1 390 000	267 000	1 123 000	-	1 123 000
-	28 500 000	28 500 000	-	-	-
-	2 229 000	-	2 229 000	1 238 332	990 668
-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
-	320 000	61 461	258 539	-	258 539
-	230 000	44 182	185 818	-	185 818
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
-	20 000 000	-	20 000 000	13 333 333	6 666 667
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
165 772 000	156 850 000	97 213 838	225 408 162	140 793 271	84 614 891

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)
BERD EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2021-2025)
KFW EUR	4 669 827	Semestriellement (2024-2030)
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des crédits bancaires</u>		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
	-				
3 648 112	-	1 201 638	2 446 474	1 017 902	1 428 572
13 133 333	-	893 599	12 239 734	10 928 623	1 311 111
2 142 857	-	714 285	1 428 572	714 286	714 286
1 483 571	-	1 483 571	-	-	-
21 571 429	-	7 142 857	14 428 572	7 285 715	7 142 857
23 551 500	-	10 093 500	13 458 000	10 093 500	3 364 500
7 975 716	-	2 658 569	5 317 147	2 658 578	2 658 569
18 741 000	-	2 082 331	16 658 669	12 494 006	4 164 663
6 282 000	-	-	6 282 000	5 384 572	897 428
37 800 000	-	-	37 800 000	29 400 000	8 400 000
15 640 000	-	-	15 640 000	15 640 000	-
-	15 078 873	-	15 078 873	15 078 873	-
151 969 519	15 078 873	26 270 350	140 778 041	110 696 056	30 081 985
317 741 519	171 928 873	123 484 189	366 186 202	251 489 327	114 696 875
2 600 000	-	2 600 000	-	-	-
4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
15 417 480	-	5 139 160	10 278 320	5 139 160	5 139 160
12 736 200	-	4 245 400	8 490 800	4 245 400	4 245 400
12 960 000	-	3 240 000	9 720 000	6 480 000	3 240 000
15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
-	15 000 000	1 500 000	13 500 000	10 500 000	3 000 000
84 713 680	15 000 000	39 724 560	59 989 120	35 364 560	24 624 560

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
5 500 000	6 000 000	11 500 000	-	-	-
5 500 000	6 000 000	11 500 000	-	-	-
17 000 000	28 000 000	32 000 000	13 000 000	-	13 000 000
5 000 000	135 000 000	135 000 000	5 000 000	-	5 000 000
22 000 000	163 000 000	167 000 000	18 000 000	-	18 000 000
27 500 000	169 000 000	178 500 000	18 000 000	-	18 000 000
429 955 199	355 928 873	341 708 749	444 175 323	286 853 887	157 321 436

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	(68)	(36)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 13	(32)
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	120	120
- Dans les résultats reportés	6	5
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 6	12
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>537</u>	<u>529</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>19</u>	<u>(20)</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		33 711 330	35 145 833
- Réserves pour fonds social	(C)	3 277 582	2 930 817
- Dividendes reçus des filiales		185 989	207 988
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Actions propres	(D)	(3 490 388)	(3 488 663)
- Résultats reportés		29 314 930	15 159 079
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		90 506 410	77 462 021
- Résultat net des sociétés intégrés		12 447 299	13 299 331
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(19)	20
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		12 447 280	13 299 351
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	102 953 690	90 761 372
Nombre d'actions (2)		4 770 405	4 774 944
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,609	2,785

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2020, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	229 485	3 488 663
Achats de l'exercice	115	1 725
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2020, 4,81% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	415 975	13 024 484	6 967	(3 247 071)	11 982 005	82 676 963
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	(415 975)	5 257 980			(11 982 005)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)			1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018						(5 000 000)				(5 000 000)
Rachat d'actions propres								(241 591)		(241 591)
Divers						5				5
Dividendes reçus des filiales intégrés					207 988	(207 988)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(196 854)						(196 854)
Résultat net de l'exercice 2019									13 299 351	13 299 351
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	207 988	15 159 079	6 967	(3 488 663)	13 299 351	90 761 372
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			7 720 000	600 000	(207 988)	5 187 339			(13 299 351)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			(9 154 503)			9 154 503				-
Rachat d'actions propres								(1 725)		(1 725)
Divers						(2)				(2)
Dividendes reçus des filiales intégrés					185 989	(185 989)				-
Prélèvements sur fonds social				(253 235)						(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020									12 447 280	12 447 280
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	185 989	29 314 930	6 967	(3 490 388)	12 447 280	102 953 690

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts de leasing	62 895 793	59 912 316
- Intérêts de retard	2 777 932	2 089 792
- Autres	1 959 777	3 076 402
Total	67 633 502	65 078 510
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	574 563	594 011
Intérêts de retard antérieurs	349 988	425 360
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 453 903)	(914 002)
Intérêts de retard	(539 989)	(348 230)
Variation des produits réservés	(1 069 341)	(242 861)
Total des intérêts et des produits de leasing	66 564 161	64 835 649

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	6 105 822	8 195 753
- Intérêts des crédits des banques locales	15 572 846	18 200 549
- Intérêts des crédits des banques étrangères	13 616 741	7 791 863
- Intérêts des autres opérations de financement	3 273 414	4 141 200
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	623 849	290 617
Total des charges financières des emprunts	39 192 672	38 619 983
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(227 770)	(215 576)
- Autres charges financières	278 410	171 393
- Pénalités	4	25
Total des autres charges financières	50 644	(44 158)
Total général	39 243 316	38 575 825

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dividendes	68 403	258 870
- Plus values sur cession des titres immobilisés	765 962	1 146 431
- Moins values sur cession des titres immobilisés	-	-
- Plus ou (moins) values sur cession de titres de placement	(77 316)	(12 032)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	615 843	541 976
- Intérêts des comptes CEA	292 755	223 531
- Autres	1 021 001	587 727
- Retenues à la source libératoires	(260 051)	-
<u>Total</u>	<u>2 426 597</u>	<u>2 746 503</u>

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Salaires et complément de salaires	4 904 369	4 588 739
- Charges connexes aux salaires	211 480	117 676
- Cotisations de sécurité sociales	885 563	825 224
- Autres charges sociales	230 673	239 800
<u>Total</u>	<u>6 232 084</u>	<u>5 771 440</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Achat de matières et fournitures	288 530	272 354
<u>Total des achats</u>	<u>288 530</u>	<u>272 354</u>
- Sous-traitance générale	151 553	173 442
- Locations	143 648	145 789
- Entretien et réparations	387 166	303 887
- Primes d'assurances	64 320	65 719
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>746 687</u>	<u>688 838</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	30 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	598 014	499 520
- Frais de gestion de GO SICAV	8 707	7 685
- Publicités, publications et relations publiques	355 171	221 995
- Déplacements, missions et réceptions	33 076	42 928
- Frais postaux et de télécommunications	132 317	125 660
- Services bancaires et assimilés	92 590	168 605
- Autres services extérieurs	1 016	509
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 250 891</u>	<u>1 096 901</u>
- Jetons de présence	80 000	80 000
- Rémunération du PCA	414 000	360 000
- Rémunération comité d'audit	21 000	27 000
- Rémunération comité des risques	21 000	27 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>536 000</u>	<u>494 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	147 719	143 986
- T.C.L	154 543	155 425
- Droits d'enregistrements et de timbres	12 570	5 699
- Autres impôts et taxes	11 549	13 025
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>326 382</u>	<u>318 135</u>
<u>Total général</u>	<u>3 148 490</u>	<u>2 870 229</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 150 306	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	1 738 000	-
- Reprises sur provisions collectives	-	(1 370 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 028 952)	(3 893 749)
- Créances radiées	3 182 011	460 608
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 837 750)	(412 944)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(344 261)	(24 693)
- Intérêts de retard antérieurs	-	(8 337)
- Encaissement sur créances radiées	(45 685)	(81 030)
Total	3 813 669	1 554 021

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	14 325	15 050
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	773 210	1 416 418
- Dotations aux provisions pour divers risques	215 000	285 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(73 448)	(34 929)
- Apurement de comptes d'actifs	100 306	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(100 306)	(7 952)
Total	929 087	1 673 587

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	17 827	1 192
- Apurement de comptes	642 979	290 400
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 660	3 289
Total	663 466	294 881

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	1 320	514
- Redressement Fiscal	-	2 782
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	851	367
Total	2 171	3 662

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Clients et comptes rattachés en début de période	41 446 274	38 123 500
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(41 637 888)	(41 446 274)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(4 593 916)	(3 745 235)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	4 971 680	4 593 916
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(2 716 821)	(2 444 743)
- Produits constatés d'avance en fin de période	2 875 955	2 716 821
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	-	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(2 996 066)	-
- TVA collectée	47 330 720	55 331 981
- TVA collectée sur avances et acomptes	(2 834 303)	(2 883 791)
- Remboursement principal	185 432 349	238 299 612
- Intérêts et produits assimilés de leasing	67 633 502	65 078 510
- Autres produits d'exploitation	365 886	213 865
- Créances virées en pertes	(3 182 011)	(460 608)
- Encaissements sur créances radiées	45 685	81 030
- Encours financiers virés en pertes	390 821	-
- Plus/Moins values sur relocation	(987 729)	25 867
- Plus/Moins values sur transfert	-	(795 044)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	59 217	132 422
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(3 116)	(59 217)
- Cessions d'immobilisations à la VR	261 865	2 079
- Cessions anticipées d'immobilisations	15 504 678	14 995 877
Encaissements reçus des clients	307 366 782	367 896 825

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	61 321 247	35 702 447
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(50 974 010)	(61 321 247)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(24 125)	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	4 502	24 125
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	198 174 677	251 444 026
- TVA sur investissements	34 094 900	42 421 870
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	45 000	18 033
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(78 682)	(45 000)
Investissements dans les contrats de leasing	242 563 508	268 243 251

NOTE 25 : INTERETS PAYES

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Frais d'émission d'emprunts	2 625 519	628 742
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(304 241)	(474 533)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	137 408	304 241
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	24 638	37 329
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(25 062)	(24 638)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	4 972 804	5 405 044
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(3 215 273)	(4 972 804)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	5 115 043	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(4 393 858)	(5 115 043)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	2 581 892	2 214 226
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 218 810)	(2 581 892)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	303 265	656 148
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(1 075 333)	(303 265)
- Intérêts et charges assimilées	39 404 544	38 575 825
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(623 849)	(290 617)
<u>Intérêts payés</u>	<u>42 308 686</u>	<u>39 100 020</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	415 199	1 681 669
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>415 199</u>	<u>1 681 669</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	(1 320)	(514)
- Cessions d'immobilisations corporelles	54 024	1 831
- Immobilisations mises en rebut	1 320	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	17 827	1 192
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>71 850</u>	<u>2 509</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSIION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	3 078 825	4 254 373
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	765 962	1 146 431
- Créances sur cession titres immobilisés en début de période	-	675 000
- Créances sur cession titres immobilisés en fin de période	-	-
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(283 005)	(214 100)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	410 005	283 005
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>3 971 787</u>	<u>6 144 709</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dividendes payés	-	5 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	(223 498)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 746	43 670
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 746)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	253 235	196 854
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>253 235</u>	<u>4 973 280</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**A- ENGAGEMENTS DONNES :****A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 15.621.719 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 85.051.991 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2020.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 238.016.731 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 21.138.793 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 100.237.631 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-4- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 430.530.427 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 45.689.570 DT et correspondent au crédit obtenu auprès de plusieurs bailleurs de fonds locaux et étrangers.

NOTE 31 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 25 mars 2021, font apparaître un total du bilan de 622.809.933 DT, un bénéfice net de 12.447.280 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 8.713.169 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 537.497 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 30.949 KDT et les agios réservés ont atteint 4.427 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;

- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 4.11 «Impact de la pandémie COVID19», qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des circulaires de la Banque centrale de Tunisie n°2020-06 et n°2020-21, la société a procédé au report d'échéances en principal de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

Par ailleurs, la société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 25 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants

sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Révélation de faits délictueux

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1^{er} Septembre 2020.

Tunis, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Horwath ACF

Nouredine BEN ARBIA

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2020
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	64 989	62 599
AC2 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	149 331	150 742
AC3 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	875 575	745 429
AC4 PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	134 504	79 117
AC5 PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	87 874	82 240
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	6	48 484	41 897
AC7 AUTRES ACTIFS	7	24 505	22 079
TOTAL ACTIF		1 385 262	1 184 103
PA2 DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	182 040	196 737
PA3 DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	9	747 837	661 894
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	10	99 266	98 158
PA5 AUTRES PASSIFS	11	28 829	20 333
TOTAL PASSIF		1 057 972	977 122
CP1 CAPITAL	12	90 000	90 000
CP2 RÉSERVES	13	129 182	53 861
CP3 ACTIONS PROPRES		(840)	(840)
CP5 RÉSULTATS REPORTES	14	276	(5 623)
CP6 RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15	(18 324)	4 348
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		200 294	141 746
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	16	126 996	65 235
CAPITAUX PROPRES		327 290	206 981
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 385 262	1 184 103

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en milliers de dinars)

		31/12/2020	31/12/2019
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	60 369	58 014
HB2	Crédits documentaires	13 622	20 103
HB3	Actifs données en garantie	24 300	26 300
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		98 291	104 417
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4	Engagements de financement donnés	63 072	37 937
HB5	Engagements sur titres	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		63 072	37 937
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB6	Engagements de financement reçus	-	-
HB7	Garanties reçues	650 245	673 541
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		650 245	673 541

État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2020
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		113 274	114 676
PR1	INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES	17	78 260	80 016
PR2	COMMISSIONS (en produits)	18	20 106	21 123
	GAINS SUR OPERTIONS DE CHANGE		2 616	2 575
PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	7 440	5 129
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	4 852	5 833
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		57 458	52 704
CH1	INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	55 843	50 751
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES		2 057	2 154
CH3	PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		(442)	(201)
	PRODUIT NET BANCAIRE		55 816	61 972
PR5/CH4	DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		(23 255)	(11 538)
PR6/CH5	DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST	22	31	4 938
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 856	494
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	23	(30 170)	(27 959)
CH7	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	24	(14 192)	(17 819)
CH8	DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	25	(1 894)	(1 673)
	TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(11 808)	8 415
PR8/CH9	SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		141	400
CH11	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		(327)	(326)
	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		(11 994)	8 489
PR9/CH10	ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		(37)	(53)
	RESULTAT NET		(12 031)	8 436
	PART DES MINORITAIRES		6 293	4 088
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(18 324)	4 348

Exercice clos le 31/12/2020**(Unité en milliers de Dinars)**

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits d'exploitation bancaires encaissés		102 586	123 455
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(60 464)	(63 362)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		96 655	10 390
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(57 077)	(38 560)
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(54 364)	(9 079)
Autres flux d'exploitation		(421)	827
Impôts sur les sociétés		(349)	(140)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		26 566	23 531
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		582	357
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(52 488)	9 819
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(9 952)	(14 511)
Flux de trésorerie net affecté/ provenant des activités d'investissement		(61 858)	(4 335)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'actions		57 460	558
Émission D'emprunts sur le marché public		7 324	26 526
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		(17 635)	(26 271)
Placements		3 463	200
Augmentation/diminution ressources spéciales		6 119	11 376
Dividendes versés / Encaissés		510	(3 323)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		57 241	9 066
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		21 949	28 262
Liquidités et équivalents en début de période		(19 449)	(47 711)
Liquidités et équivalents en fin de période	26	(2 500)	(19 449)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- La norme comptable générale n 01 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2020.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE ;
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	5.73%	Filiale	Intégration globale	5.73%

- Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES**

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE, la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

- Forme juridique et objet des filiales :**

Forme Juridique		Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « Agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- Le portefeuille titres commercial ;
- Et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

- **Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

- **Les titres de participation**

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5%
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- Agencements aménagements et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- Des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- De la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- De la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe ;
- Des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE ;
- Des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement ;
- Des cessions de titres par la BTE à la T E P ;
- Les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1 : CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 64 989 KDT contre 62 599 KDT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Caisse	7 542	7 246
Banque Centrale de Tunisie en dinars	57 447	55 353
Total	64 989	62 599

NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 149 331 KDT contre 150 742 KDT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements bancaires	11 323	17 336
Créances sur les établissements financiers	138 008	133 406
Total	149 331	150 742

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2020, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 875 575 KDT contre 745 429 KDT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Comptes débiteurs	105 852	115 590
Autres concours à la clientèle	740 253	606 522
Crédits sur ressources spéciales	29 470	23 317
Total	875 575	745 429

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 134 504 KDT fin 2020 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement	134 504	79 117
Total	134 504	79 117

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 87 874 KDT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Titres d'investissement	87 874	82 240
TOTAL	87 874	82 240

NOTE 6 : VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2020 un solde net de 48 484 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	438	444
Immobilisations corporelles	48 046	41 453
Total	48 484	41 897

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 24 505 KDT contre 22 079 KDT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Compte attente et de régularisation	11 531	14 779
Autres	12 974	7 300
Total	24 505	22 079

NOTE 8 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2019 et 2020 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	182 040	196 737
Total	182 040	196 737

NOTE 9 : DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2019 et 2020 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	432 506	331 427
Autres dépôts et avoirs	315 331	330 467
Total	747 837	661 894

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2019 et 2020 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts ressources spéciales	1 408	1 386
Autres emprunts	97 858	96 772
Total	99 266	98 158

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour passifs et charges	1 480	1 628
Comptes attente et de régularisation	10 008	6 194
Autres	17 341	12 511
Total	28 829	20 333

NOTE 12 : CAPITAL

Au 31/12/2020, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Capital	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 13 : RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Réserves consolidées	129 182	53 861
Total	129 182	53 861

NOTE 14 : RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
BTE	276	(5 623)
Total	276	(5 623)

NOTE 15 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts majoritaires	(18 324)	4 348
Total	(18 324)	4 348

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Réserves minoritaires	120 704	61 147
Résultats minoritaires	6 292	4 088
Total	126 996	65 235

NOTE 17 : INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements bancaires	1 333	2 096
Opérations avec la clientèle	76 865	77 667
Autres revenus	62	253
Total	78 260	80 016

NOTE 18 : COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur opérations bancaires	20 106	21 123
Total	20 106	21 123

NOTE 19 : GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Gains nets sur titres de transaction	7 332	5 129
Gains nets sur titres de placements	108	-
Total	7 440	5 129

NOTE 20 : REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2020 et 2019 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	437	3 712
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	-	1 143
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	4 415	978
Total	4 852	5 833

NOTE 21 : INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements bancaires	5 632	6 163
Opérations avec la clientèle	39 516	37 971
Emprunts et ressources spéciales	8 647	6 092
Autres intérêts et charges	2 048	525
Total	55 843	50 751

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Dotations/reprise aux provisions sur titres	(34)	103
Plus-values sur Titres	65	4 835
Total	31	4 938

NOTE 23 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2020 et 2019 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	26 759	24 383
Charges sociales	5 231	5 206
Autres charges du personnel	(1 820)	(1 630)
Total	30 170	27 959

NOTE 24 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2020 et 2019 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'exploitation non bancaires	3 010	3 171
Autres charges générales d'exploitation	11 182	14 648
Total	14 192	17 819

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2019 et 2020 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	1 894	1 673
Total	1 894	1 673

NOTE 26 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Libelles	31/12/2020	31/12/2019
Caisse agences dinars	5605	4 700
Caisse agences devises	1 936	2 747
Banque Centrale de Tunisie en dinars	3 748	1 738
Banque Centrale de Tunisie en devises	53 699	53 615
Avoirs correspondants locaux	9 485	14 330
Prêts Interbancaires	107 228	97 589
Autres emprunts	(179 201)	(194 168)
Total	2 500	(19 449)

Note 27 : Impact de la Pandémie COVID

Impacts financiers de la crise de pandémie COVID19 sur le résultat de la société mère «BTE »

La propagation de la Pandémie COVID-19 a généré une crise économique grave et profonde à l'échelle nationale et internationale.

La présente note a pour objectif d'apporter des éclaircissements sur l'impact du COVID-19 sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Dans le but de limiter les répercussions de cette crise aussi bien à l'échelle économique que sociale, plusieurs mesures ont été mises en place par la BCT :

- Le 17 mars 2020, baisse du taux d'intérêt directeur de 7,75% à 6,75%.
- Le 18 mars 2020, la BCT a émis un ensemble de circulaires aux banques et aux établissements financiers portant sur des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et les particuliers dont les plus importantes ont porté sur le report des échéances sur les crédits aux entreprises et aux particuliers :
 1. Circulaire BCT n°2020-06 : Donnant aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire.
 2. Circulaire BCT n°2020-07 : Demandant aux banques de reporter mécaniquement les tombées des crédits aux particuliers (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
 3. Circulaire BCT n°2020-08 : Demandant aux banques de reporter les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
 4. Circulaire 2020-05 du 19/03/2020 : Portant sur la suspension des prélèvements des commissions sur les transactions monétiques inférieures à 100 DT.
 5. Note aux banques 2020-21 du 12/05/2020 : Suspension des délais et procédures de régularisation, de poursuites et d'exécution relatives aux chèques.
 6. Circulaire 2020-12 du 28/05/2020 : Portant des mesures exceptionnelles de financement aux entreprises et professionnels.
 7. Circulaire 2020-19 du 05/10/2020 : Portant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels opérant dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat.

✓ **Les nouveaux financements :**

D'autre part, la banque a accordé des nouveaux financements dans le cadre de la circulaire 06/2020 et aussi des financements exceptionnels dans le cadre de la circulaire 12/2020 qui se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

(en MD)

Circulaire N°	Montant
06/2020	1.451
12/2020	4.220

La banque a comptabilisé parmi les produits des intérêts intercalaires calculés sur la base du capital restant dû pour tous les crédits reportés

Note 28 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers consolidés de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2021. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net (en KDT)	(18 324)	4 348
Parts attribuables aux ADP (en KDT)	-	-
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	(18 324)	4 348
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500	3 500
Résultat par action (en DT)	(5.235)	1.242

2. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2019	90 000	(840)	53 861	(5 623)	4 348	141 746
Variation des réserves consolidées	-		75 321	5 899		81 220
Affectation du Résultats de l'exercice n-1	-		-		(4 348)	(4 348)
Part du groupe dans le résultat	-				(18 324)	(18 324)
Soldes au 31/12/2020	90 000	(840)	129 182	276	(18 324)	200 294

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » (le « Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **200 294 KDT**, y compris la part du Groupe dans le résultat déficitaire net de l'exercice s'élevant à **18 324 KDT**.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 78 260 KDT et 20 106 KDT, soit 87% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2020.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 5.1 « comptabilisation des prêts et revenus y afférents ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les créances nettes envers les clients s'élèvent à 875 575 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 5.1 « comptabilisation des prêts et revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition du groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- La note 8.3 des états financiers détaille les créances sur la clientèle. Ces créances renferment des engagements envers une relation de la société mère qui ont été considérés parmi les actifs préoccupants (classe 3) au 31 décembre 2020 et qui totalisent 26 356 KDT. Une provision a été constituée pour 9 990 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation, compte tenu d'une garantie réelle estimée à 3 807 KDT.

La démarche de classification et de détermination de la garantie a été appliquée sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie.

- Nous attirons votre attention sur la note 27 « Impact de la Pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et l'estimation de leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.

Tunis, le 08/04/2021

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS SELON LE REFERENTIEL IFRS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 établis conformément au référentiel IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020 qui se tiendra le 17 Mai 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	31/12/2020	31/12/2019
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	739 540	104 980
Immobilisations corporelles	A1	59 285 827	61 893 822
Immeubles de placement	A2	7 084 936	7 098 215
Droits d'utilisation	A1	447 493	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	61 990 395	82 735 319
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 305 560	2 163 405
Titres de participation dans les filiales	A5	8 249 250	8 119 064
Actif d'impôt différé	P4	5 458 302	1 519 704
Actifs non courants		145 561 303	163 634 509
Stocks	A6	69 099 590	61 096 995
Créances clients	A7	76 665 882	84 055 939
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	748 290	1 340 821
Autres actifs courants	A9	5 900 871	9 439 619
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A10	-	468 699
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	29 590 329	8 824 520
Actifs courants		182 004 962	165 226 593
Total des actifs		327 566 265	328 861 102

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	31/12/2020	31/12/2019
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		97 562 456	95 978 476
Résultat de l'exercice		12 937 514	17 836 776
Total des capitaux propres		140 499 970	143 815 252
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	10 499 895	10 635 072
Obligation locative	P1	480 813	-
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	661 464	530 097
Provisions pour risques et charges	P3	12 812 383	9 282 122
Passifs non courants		24 454 555	20 447 291
Dettes fournisseurs	P5	137 472 884	116 830 954
Autres passifs courants	P6	6 601 513	6 724 789
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	50 011	48 054
Passif d'impôt courant	P4	3 447 911	3 050 874
Emprunts et dettes financières	P1	13 671 448	35 621 381
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 367 973	2 322 507
Passifs courants		162 611 740	164 598 559
Total passifs		187 066 295	185 045 850
Total des capitaux propres et passifs		327 566 265	328 861 102

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	2020	2019
<u>Activités poursuivies</u>			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	400 402 641	408 645 999
Coûts des ventes	R-2	(332 440 323)	(346 205 152)
Marge brute		67 962 318	62 440 847
Autres gains	R-3	1 517 780	2 504 785
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(13 855 309)	(10 928 455)
Charges administratives	R-5	(25 911 066)	(24 545 199)
Autres pertes	R-6	(3 433 013)	(3 990 865)
Résultat opérationnel		26 280 710	25 481 113
Produits financiers	R-7	6 084 097	9 545 358
Charges financières	R-8	(8 689 743)	(9 758 729)
Résultat financier net		(2 605 646)	(213 371)
Résultat avant impôt		23 675 064	25 267 742
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(10 737 550)	(7 430 966)
Résultat après impôt des activités poursuivies		12 937 514	17 836 776
Résultat net de la période		12 937 514	17 836 776
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,431</i>	<i>0,595</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,431</i>	<i>0,595</i>
Autres éléments du résultat global			
Instrument financiers à la juste valeur par le biais des AERG		(8 713 022)	(3 490 527)
Ecart actuariel (OCI)		(39 774)	121 956
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt	C-1	(8 752 796)	(3 368 571)
Résultat global de la période		4 184 718	14 468 205
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>0,139</i>	<i>0,482</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>0,139</i>	<i>0,482</i>

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	2020	2019
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	23 675 064	25 267 742
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	4 878 265	3 868 395
Indemnité de départ à la retraite	70 190	89 200
Dotations aux provisions	6 112 072	5 473 920
Reprises sur provisions	(146 877)	
Charge d'impôt	(10 737 550)	(7 430 966)
Variation de l'impôt différé	(905 358)	(1 749 641)
Variation de l'impôt courant	397 037	3 815 756
Droit d'utilisation	9 766	-
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net	4 445 678	1 981 530
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(485 835)	2 358 742
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	(187 122)	(140 326)
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(7 855 718)	10 333 226
Variation des créances clients	6 590 098	(22 662 042)
Variation des autres actifs courants	3 846 560	(1 523 707)
Variation des dettes fournisseurs	20 619 012	5 951 587
Variation des autres passifs courants	(70 548)	(944 584)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	50 254 734	24 688 832
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(3 169 953)	(6 680 870)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	511 705	400 454
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(24 498 543)	-
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	26 855 035	59 857
Encaissements/Décaissements provenant des prêts au personnel & cautionnements	(262 060)	91 310
Encaissement sur prêt obligataire	660 000	660 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	96 184	(5 469 249)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements affectés aux distributions de dividendes	(7 500 000)	(17 400 000)
Encaissements provenant des emprunts à LT	6 000 000	-
Décaissements affectés aux emprunts	(5 092 878)	
Encaissement/Décaissement crédit de gestion et billets à ordre	(22 992 231)	(1 762 273)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(29 585 109)	(19 162 273)
Variations de la trésorerie	20 765 809	57 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	8 824 520	8 767 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	29 590 329	8 824 520

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2018		30 000 000	79 142 306	14 928 314	22 676 427	146 747 047
Affectation du résultat de l'exercice 2018		-	22 676 427	-	(22 676 427)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	(3 368 571)	-	(3 368 571)
Distribution de dividende		-	(17 400 000)	-	-	(17 400 000)
Résultat de la période		-	-	-	17 836 776	17 836 776
Situation 31/12/2019		30 000 000	84 418 733	11 559 743	17 836 776	143 815 252
Affectation du résultat de l'exercice 2019		-	17 836 776	-	(17 836 776)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	(8 752 796)	-	(8 752 796)
Distribution de dividende		-	(7 500 000)	-	-	(7 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	12 937 514	12 937 514
Reclassement des réserves aux AERG		-	4 476 743	(4 476 743)	-	-
Situation 31/12/2020		30 000 000	99 232 252	(1 669 796)	12 937 514	140 499 970

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite avec des conséquences économiques et sociales très importantes. Une période de confinement général a été imposé par les autorités tunisiennes durant les mois de mars et avril impactant négativement le secteur automobile en Tunisie.

Malgré cette crise sanitaire la Société Ennakl Automobiles a pu maintenir sa position de leader des importateurs du secteur automobile avec une part de marché de 12,6%.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee »

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autres que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus

reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 2%.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinar tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	49 834 512	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	12 155 882
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 367 973

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	65 456 103	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	8 868 100	8 411 115
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	468 699
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 507

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels des techniques d'évaluation sont utilisées en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

i. Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL Automobiles l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Créances clients	76 665 882	84 055 939
Autres actifs courants	4 771 767	8 675 803
Liquidités et équivalents de liquidités	29 590 329	8 824 520
Prêts au personnel	2 172 838	2 247 589
Prêt obligataire	-	660 000
Dépôts et cautionnements	691 629	641 073
Avances au personnel	238 905	168 452
Total des actifs financiers au coût amorti	114 131 350	105 273 376
Actifs financiers à la JV par les AERG	61 990 395	82 735 319
Actifs financiers à la JV par le résultat net	-	468 699
Total des actifs financiers	61 990 395	83 204 018

*Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Emprunts	24 171 344	46 256 453
Créditeurs et autres créditeurs divers	144 074 396	123 555 743
Total des passifs financiers au coût amorti	168 245 740	169 812 196
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 367 973	2 322 507
Total des passifs financiers	169 613 713	172 134 703

** les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,3256	3,1402	0,18538	6%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	- 6% par rapport au 31/12/2019	(14 785 353)
EUR/TND	+ 6% par rapport au 31/12/2019	14 785 353

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 décembre 2020	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	76 496 844	169 038	2 285 664	78 951 546
Total	76 496 844	169 038	2 285 664	78 951 546

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
A2	82	(13)
B	37 223	476 332
B-	118 609	41 091
B2	14 577 313	7 873 991
Ba2	3 497 476	203 082
BB+	1 698 507	866 725
Non notées	305 579	(658 248)
Total	20 234 789	8 802 960

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2020	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	1 737 987	5 213 961	10 541 430	1 595 325
Billets à ordre	7 855 598	-	-	-
Total	9 593 585	5 213 961	10 541 430	1 595 325

(*) échéances y compris les intérêts

Au 31 décembre 2020, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5 %, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 90 092 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Emprunts	24 171 344	46 256 453
Créditeurs et autres créditeurs divers	144 074 397	123 555 743
Liquidités et équivalents de liquidités	(32 498 073)	(8 824 520)
Dettes nettes	135 747 668	160 987 676
Total capitaux propres	140 499 970	143 815 252
Total capital	276 247 639	304 802 928
Gearing ratio	49%	53%

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureau	Matériels et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2020	2 583 222	9 648 736	33 621 068	1 843 825	3 083 137	2 099 805	7 387 284	17 832 520	-	11 849 860	-	89 949 457
Acquisitions	33 947	-	2 861	76 806	1 205 249	67 295	427 355	326 025	-	362 505	690 830	3 192 873
Cessions	-	-	-	-	-478 529	-	-	(301 732)	-	-	-	(780 261)
Reclassifications	-	-	11 380 068	-	-	-	-	7 084	471 045	(11 387 153)	-	471 044
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2020	2 617 169	9 648 736	45 003 997	1 920 631	3 809 857	2 167 100	7 814 639	17 863 897	471 045	825 212	690 830	92 833 113
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2020	(2 478 242)	-	(8 940 091)	(1 404 767)	(1 353 698)	(1 258 514)	(4 355 162)	(8 160 181)	-	-	-	(27 950 655)
Dotation de l'exercice	(90 217)	-	(1 682 724)	(193 412)	(563 833)	(178 269)	(608 519)	(1 524 751)	(23 552)	-	-	(4 865 277)
Cession	-	-	-	-	304 949	-	-	150 728	-	-	-	455 677
31/12/2020	(2 568 459)	-	(10 622 815)	(1 598 179)	(1 612 582)	(1 436 783)	(4 963 681)	(9 534 204)	-23 552	-	-	(32 360 255)
VALEUR NETTE COMPTABLE												
31/12/2019	104 980	9 648 736	24 680 977	439 058	1 729 439	841 291	3 032 122	9 672 339	-	11 849 860	-	61 998 802
31/12/2020	48 710	9 648 736	34 381 182	322 453	2 197 275	730 317	2 850 959	8 329 693	447 493	825 212	690 830	60 472 860

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2020 à 7 084 936 DT contre 7 098 215 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(107 550)	(94 271)
Immeubles de placement nets	7 084 936	7 098 215

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2020 à 61 990 395 DT contre 82 735 319 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Amen Bank	45 594 108	35 028 000
Fonds gérés SICAR	12 155 882	17 279 215
ATL	4 240 405	4 533 767
Attijari Bank	-	25 894 337
Total	61 990 395	82 735 319

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2 305 561 DT contre 2 163 405 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Prêts au personnel (LT)	1 613 932	1 522 332
Dépôt et cautionnements	691 629	641 073
Total	2 305 561	2 163 405

A.5. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2020 à 8 249 250 DT contre 8 119 064 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
STLV	6 249 250	4 999 400
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	12 108 664	10 858 814
Provisions sur les participations (*)	(3 859 414)	(2 739 750)
Total	8 249 250	8 119 064

(*) Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2020 à 69 099 590 DT contre 61 096 995 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Volkswagen	1 752 017	10 219 643
Audi	1 143 777	12 346 686
Porsche	952 592	7 107 130
SEAT	16 545 995	12 805 944
SKODA	6 806 577	2 604 542
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	40 489 601	13 740 863
Volkswagen Utilitaires	650 103	2 002 698
Stock VO	882 500	526 500
MAN	214 282	214 282
Stock de carburants et lubrifiants	12 860	26 298
Sous-total	69 450 304	61 594 586
Provision pour dépréciation stocks	(350 714)	(497 591)
Total	69 099 590	61 096 995

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	497 591	1 513 922
Provision constituée au cours de la période	21 681	-
Reprise sur provision	(168 558)	(1 016 331)
Fin de période	350 714	497 591

A.7. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2020 à 76 665 882 DT contre 84 055 939 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Clients leasing	16 809 429	8 439 986
Effets à recevoir	51 330 040	40 766 341
Clients comptes courants	5 863 867	7 373 587
Chèques à l'encaissement	2 907 744	2 447 541
Clients travaux en cours	631 345	467 921
Clients douteux	1 229 493	865 259
Effets et chèques impayés	179 628	184 406
Effets escomptés non échus	-	24 996 603
Sous-total	78 951 546	85 541 644
Provisions sur les clients	(2 285 664)	(1 485 705)
Total	76 665 882	84 055 939

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	1 485 705	1 223 157
Provision constituée au cours de la période	910 260	282 440

Reprise sur provision	(110 300)	(19 892)
Fin de période	2 285 665	1 485 705

A8. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 31 décembre à 748 290 DT contre 1 340 821 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	-	660 000
Avances au personnel	238 905	168 452
Prêts au personnel (CT)	558 906	561 890
Sous-total	797 811	1 390 342
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	748 290	1 340 821

A9. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2020 à 5 900 871 DT contre 9 439 619 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs, avances et acomptes	1 123 969	75 420
Produits à recevoir	3 965 751	7 977 779
Etats impôts et taxes	-	11 400
Débiteurs divers	806 015	698 024
Charges constatées d'avance	967 495	977 167
Sous-total	6 863 230	9 739 790
Provisions sur les autres actifs courants	(962 359)	(300 171)
Total	5 900 871	9 439 619

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	300 171	464 273
Provision constituée au cours de la période	662 188	-
Reprise sur provision	-	(164 102)
Fin de période	962 359	300 171

A.10. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présente un solde nul au 31 décembre 2020 contre 468 699 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Instruments de couverture actif	-	468 699
Total	-	468 699

A.11. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2020 à 29 590 329 DT contre 8 824 520 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019

Banques créditrices	20 234 788	8 802 731
Effets à l'encaissement	9 069 071	4 797
Caisses	35 763	11 450
Régie d'avance et accréditifs	250 706	5 542
Total	29 590 329	8 824 520

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2020
Solde au 31 décembre 2019	11 559 743
Perte actuarielle	(63 134)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(11 722 903)
Impôts différés sur les AERG	3 033 241
Reclassement des AERG aux réserves	(4 476 743)
Solde au 31 décembre 2020	(1 669 796)

B – PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 31 décembre 2020 à 24 652 156 DT contre 46 256 453 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2020
Emprunt Attijari Bank					
Courant	4 773 554	(4 773 554)	5 128 454	-	5 128 454
Non-courant	10 635 072	-	(5 128 454)	-	5 506 618
Emprunt Amen Bank					
Courant	-	(319 325)	1 006 723	-	687 398
Non-courant	-	-	(1 006 723)	6 000 000	4 993 277
Obligation locative					
Non-Courant	-	-	-	480 813	480 813
Billets à ordre					
Courant	5 851 225	(25 935 419)	-	27 939 790	7 855 596
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 996 602	(180 715 114)	-	155 718 511	-
Total courant	35 621 381	(211 743 412)	6 135 177	183 658 301	13 671 448
Total Non-courant	10 635 072	-	(6 135 177)	6 480 813	10 980 708

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2020 à 711 475 DT contre 578 151 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Début de l'exercice	578 151	681 418
Coût des services rendus	53 707	32 802
Charges financières	54 574	56 398
Gain/perte actuarielle (AERG)	63 134	(192 467)
Remboursement	(38 091)	-
Fin de l'exercice	711 475	578 151

Résultat au 31 décembre 2020 :

Obligation au 31/12/2020	Coût des services rendus	Charges financières 2020	Remboursements 2020	Obligation au 31/12/2021
711 475	63 322	68 608	(50 011)	793 394

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre à 12 812 383 DT contre 9 282 122 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour litige	2 075 560	1 614 119
Provision pour autres risques et charges	10 736 823	7 668 003
Total	12 812 383	9 282 122

Les mouvements de la provision pour risques et charges se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	9 282 122	5 679 954
Provision constituée au cours de la période	3 655 979	4 310 852
Reprise sur provision	(125 718)	(708 684)
Fin de période	12 812 383	9 282 122

P.4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 5 458 302 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2020
Provision pour départ à la retraite	263 246
Provision pour litiges	729 679
Moins-value sur titres	5 221 981
Pertes de change latentes	513 965
Instruments de couverture	506 150
Contrats de location	12 328
Total des actifs d'impôts différés	7 247 349
Gains de change latents	(888 354)
Produits à recevoir	(29 309)
Amortissements différés	(871 384)
Total des passifs d'impôts différés	(1 789 047)

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2020 à 10 737 550 DT et se détaille comme suit :

En DT	2020
Impôt exigible	11 642 906
Impôt différé	(905 356)
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	10 737 550

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2020
Résultat avant impôt	23 675 064
Taux d'IS applicable à la société	37%
Charge d'impôt théorique	8 759 774
Charge d'impôt exigible	11 642 906
Impôt différé	(905 356)
Charge d'impôt comptabilisée	10 737 550
Différence	1 977 776
Différence expliquée par :	
Provisions non déductibles	(2 457 638)
Produits non imposables	2 774 109
Autres charges et pertes non déductibles	(2 294 247)
Total	(1 977 776)

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2019	(3 050 874)
Charge d'impôt exigible de 2020	(11 642 906)
Paiements d'impôts en 2020	11 245 869
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2020	3 447 911

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Mouvements 2020	Solde au 31 décembre 2019	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2020
Provision pour départ à la retraite	213 916	25 970	23 360	263 246
Provision pour litiges	597 225	132 454	-	729 679
Moins-valeur sur titres	1 800 579	411 521	3 009 881	5 221 981
Pertes de change latentes	468 550	45 414	-	513 964
Gains de change latents	(1 431 282)	542 928	-	(888 354)
Produits à recevoir	(26 518)	(2 791)	-	(29 309)
Instruments de couverture	685 909	(179 759)	-	506 150
Amortissements différés	(788 675)	(82 708)	-	(871 383)
Contrats de location	-	12 328	-	12 328
Total	1 519 704	905 357	3 033 241	5 458 302

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2020 à 132 472 884 DT contre 116 830 954 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs étrangers	91 736 952	88 176 595
Fournisseurs locaux	4 535 763	14 074 745
Fournisseurs, retenues de garantie	478 299	516 098
Fournisseurs d'immobilisations	207 801	242 325
Fournisseurs, effets à payer	24 468	80 328
Fournisseurs, factures non parvenues	40 489 601	13 740 863
Total	137 472 884	116 830 954

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2020 à 6 601 513 DT contre 6 724 789 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Charges à payer	2 953 493	3 097 915
CNSS	1 609 619	1 452 661
Etats impôts et taxes	1 065 057	1 379 916
Provisions pour congés payés	545 149	520 487
Assurance groupe	218 534	244 804
Débours sur cartes grises	145 661	456
Produits constatés d'avance	60 000	-
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Débours sur douanes	-	24 550
Total	6 601 513	6 724 789

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 367 973 DT contre 2 322 507 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Instruments de couverture passif	1 367 973	2 322 507
Total	1 367 973	2 322 507

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2020 à 400 402 641 DT contre 408 645 999 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Ventes de véhicules neufs	377 525 668	385 950 700
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	14 635 070	16 757 257
Ventes de véhicules utilisés	5 104 085	2 038 286
Ventes de travaux atelier	2 838 947	3 261 742
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	176 952	511 086
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	121 452	115 099
Ventes de carburants	467	11 829
Total	400 402 641	408 645 999

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2020 à 332 440 323 DT contre 346 205 152 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Achats de véhicules neufs	236 272 747	240 480 669
Droits de Douanes	57 474 642	62 892 910
Achats de pièces de rechanges	12 514 339	15 091 866
Pertes de changes sur achats étrangers	9 284 086	8 680 492
Fret maritime	5 821 272	5 739 896
Achats de véhicules utilisés	4 911 960	1 881 110
Charge personnel direct	3 138 179	8 426 695
Achats de lubrifiants	620 238	715 034
Frais de magasinage	505 867	410 691
Assurance maritime	402 176	537 517
Achats des accessoires	387 922	553 188
Travaux extérieurs	380 387	188 981
Frais de gardiennage	319 271	319 735
Achats pour les ateliers	296 070	187 818
Frais de transit	97 729	117 527
Achats de carburant	13 438	(18 977)
Total	332 440 323	346 205 152

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 517 780 DT contre 2 504 785 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Produits non récurrents	543 226	669 316
Location	279 668	269 497
Reprise sur provision stock VN	146 877	1 016 331
Ristournes TFP	206 699	171 505
Profits sur cessions d'immobilisations	187 121	145 380
Autres services	154 189	232 756
Total	1 517 780	2 504 785

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2020 à 13 855 309 DT contre 10 928 455 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Charge de personnel	8 489 612	5 896 020
Autres frais sur ventes	2 661 423	2 458 135
Publicité et insertion	1 728 510	1 145 670
Frais de déplacements	446 589	822 382
Location diverses	169 534	181 682
Cadeaux, réceptions et restaurations	144 902	136 834
Honoraires	128 406	72 147
Consommable	77 137	206 390
Impôts et taxes	9 196	9 195
Total	13 855 309	10 928 455

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2020 à 25 911 066 DT contre 24 545 199 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Charge de personnel	9 139 507	9 037 949
Dotation aux amortissements	4 864 496	3 868 392
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 530 262	3 151 882
Frais bancaires	1 645 815	1 435 922
Impôts et taxes	1 440 729	1 559 439
Honoraires	1 129 780	1 284 209
Energie	966 674	987 961
Abonnement	931 094	914 842
Entretien et réparation	791 393	764 688
Gardiennage	632 921	626 165
Assurance	321 971	358 313
Vêtements de travail	146 711	144 305
Fournitures de bureaux	140 534	182 735
Dons et subventions	128 500	24 740
Frais de formation	97 988	162 011

Autres frais sur ventes	2 691	60
Dotations aux provisions sur créances	-	41 586
Total	25 911 066	24 545 199

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2020 à 3 433 013 DT contre 3 990 865 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Dotations aux provisions sur créances	1 454 701	64 306
Dotations aux provisions sur titres de participation	1 119 663	3 190 035
Pertes sur créances irrécouvrables	417 394	60 718
Autres pertes	337 448	479 949
Pénalités de retard	52 802	148 363
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	51 005	5 054
Dotations aux provisions des immobilisations	-	42 440
Total	3 433 013	3 990 865

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à 6 084 097 DT contre 9 545 358 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Dividendes reçus	4 999 750	9 034 268
Gains sur instruments de couverture	485 835	-
Intérêts créditeurs	274 557	238 253
Intérêts sur prêts au personnel	146 540	203 773
Produits nets sur placements	177 415	69 064
Total	6 084 097	9 545 358

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre à 8 689 743 DT contre 9 758 729 DT au 31 décembre et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Intérêts sur comptes courants	340 365	535 028
Intérêts sur crédit bancaire	2 727 782	2 335 381
Agios sur les effets escomptés	940 259	2 491 649
Moins-value sur les instruments financiers	4 577 902	1 981 531
Pertes sur instruments de couverture	-	2 358 742
Indemnité de départ à la retraite	54 574	56 398
Obligations locatives	48 861	-
Total	8 689 743	9 758 729

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Achats consommés	328 982 873	337 458 722
Charges de personnel	20 767 299	23 360 664
Autres charges d'exploitation	14 920 417	14 533 230
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 969 123	10 317 055
Total	375 639 712	385 669 671

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 :

Les engagements hors bilan de la société Ennakl Automobiles arrêtés au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	23 000 000 EUR
ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
BIAT	9 000 000 EUR
Total	50 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien :

AMEN BANK

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS PROVISOIRES	55 925
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 360 000
CAUTIONS DEFINITIVES	395 510
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	138 785
CAUTIONS DOUANIERE	2 000 000
Total	3 950 220

BIAT

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS PROVISOIRES	36 950
CAUTIONS DEFINITIVES	672 769
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	1 240 445
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	2 137 000
CAUTIONS DE DOUANES	2 000 000
AUTRES	26 760
Total	6 113 923

ZITOUNA

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS DEFINITIVES	27 408
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Total	56 668

UBCI

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total	5 400

Nantissement :

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, **Ennakl Automobiles** a consenti un nantissement sur 1 200 000 actions Amen

Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 13 293 838 DT au 31 décembre 2020.

E. NOTE SUR LES LITIGES ET AFFAIRES EN COURS :

- En 2019, la société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société **Ennakl Automobiles** et sa filiale **CAR GROS** en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure d'arbitrage fait suite à plusieurs actions en justices intentées par TPA. Les affaires clôturées se sont soldées en faveur de la société **Ennakl Automobiles** et de sa filiale **Car Gros**.

La direction de la société continue à estimer, sur la base de l'avis de son avocat et des développements récents, que le risque d'un dédommagement à verser par la société **Ennakl Automobiles** ou par sa filiale **CAR GROS** dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime et par conséquent, aucun provisionnement dans les comptes n'est nécessaire.

En outre, la société **Ennakl Automobiles** a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.

- La société **Ennakl Automobiles** a reçu, en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

En 2019, cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. En 2020, après réception de la réponse de l'administration fiscale, la société **Ennakl Automobiles** a adressé une deuxième réponse afin de contester encore une fois les chefs de redressement soulevés. Elle a adressé dans un second temps à l'administration fiscale une demande de conciliation dans le but de solutionner ce contrôle fiscal à l'amiable.

A la date d'arrêté des états financiers, l'administration fiscale n'a toujours pas répondu à la deuxième réponse envoyée par la société ni à sa demande de conciliation. Les procédures étant toujours en cours, le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a ajusté les provisions correspondantes au 31 décembre 2020.

F. NOTE SUR LA PANDEMIE DU COVID-19 ET SON INCIDENCE EVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS :

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, la société **Ennakl Automobiles** a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai grâce à un plan de relance efficace qui a permis à la société de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur ses différents business.

En outre, aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des états financiers de 2020, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

G. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2020 se présentent comme suit :

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros :

La société **Ennakl Automobiles** loue à la société **Car Gros** un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affectée à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2020 s'élève à 145 800 DT hors taxes.

2) Charges communes 2020 Ennakl Automobiles / Car Gros :

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant hors taxes de 816 232 DT au titre des charges communes de 2020.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2020 et opérations diverses :

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant de 20 718 DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.
- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant de 52 718 DT hors taxes au titre de la vente d'un véhicule neuf.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 16 085 815 DT hors taxes, au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 133 348 DT hors taxes, au titre des ventes de matériels et d'outillages et un montant de 137 306 DT hors taxes à titre de ventes de bornes de recharges.
- La part de la société **Ennakl Automobiles** dans les dividendes distribués par **Car Gros** sur le résultat de l'exercice 2019 est de 4 999 750 DT.

4) Achats et ventes Ennakl Automobiles / AFCAR 2020 :

- La société **Ennakl Automobiles** a émis des factures d'avoir sur ventes de véhicules neufs au profit de la société **AFCAR** pour un montant hors taxes de 101 237 DT au cours de l'exercice 2020.

5) Achats et ventes Ennakl Automobiles / STLV 2020 et opérations diverses :

- Facturation par la société **Ennakl Automobiles** à la société **STLV** de la vente de véhicules pour un montant de 265 033 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2020, la société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **STLV** un montant de 46 980 DT en hors taxes à titre de vente de matériel de localisation, de frais d'entretien et d'abonnement GPS.
- En 2020, la société **STLV** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 112 861 DT en hors taxes à titre de location de véhicules.
- Au cours de l'exercice 2020, la société **STLV** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 60 000 DT hors taxes au titre de prestations de services d'assistance, d'étude et développement.
- En 2019, La société **Ennakl Automobiles** a pris en charge des frais de mission à l'étranger pour le compte de la société **STLV**. Au 31/12/2020, le solde du compte débiteur divers correspondant de la société **STLV** chez la société **Ennakl Automobiles** s'élève à 13 490 DT.

6) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :

Au 31/12/2020, les fonds gérés déposés auprès de l'**Amen SICAR** sont d'un montant de 11 000 000 dinars.

En 2020, l'**Amen SICAR** a procédé au remboursement d'un montant de 3 000 000 dinars à la société **Ennakl Automobiles** au titre de la souscription de 2014, ainsi que la plus-value correspondante s'élevant à 606 530 dinars.

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir au 31/12/2020 un montant de 970 000 DT au titre de la plus-value relative à la souscription de 2015 auprès de l'**Amen SICAR** à échoir en 2021.

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2020 un montant de 110 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'**Amen SICAR**.

7) Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de **COMAR Assurances** au 31/12/2020 des frais d'assurance s'élevant à 2 043 332 DT hors taxes.

8) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société **Ennakl automobiles** a versé à la société **PGI Holding** un montant de 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

9) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

La société **Ennakl Automobiles** a souscrit 33 000 obligations en 2015 de l'emprunt obligataire émis par l'**Amen Bank** aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 38 808 DT. L'emprunt est totalement remboursé au 31/12/2020.

10) Souscription de billets à ordre avec Amen Bank :

La société **Ennakl Automobiles** a souscrit en 2020 des billets à ordre auprès de l'**Amen Bank** pour un montant total de 27 939 791 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 31 Décembre 2020, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 855 598 DT.

11) Achat d'un bloc d'actions Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2020, la société **Ennakl Automobiles** a acquis un bloc de 901 111 actions d'**Amen Bank** pour un montant global de 23 248 678 DT.

12) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank :

La société **Ennakl Automobiles** a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions **Amen Bank** pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'**Attijari Bank** à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 4 773 553 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 394 477 DT.

13) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2020 :

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services après-vente lors de l'année 2020 ce qui suit (En TTC)

- **AMEN SANTE** : 91 980 DT
- **CAFES BONDIN** : 122 823 DT
- **PARENIN** : 218 997 DT
- **PGH** : 280 840 DT
- **EL MAZRAA** : 67 000 DT
- **COMAR** : 103 490 DT

14) Opérations de vente par leasing réalisées en 2020 financées par la société TLF:

La société **TLF** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2020 pour un montant total de 40 553 319 DT TTC.

15) Opérations de vente par leasing réalisées en 2020 financées par la société ATL:

La société **ATL** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2020 pour un montant total de 32 671 368 DT TTC.

16) Frais de tenue de compte de valeurs mobilières :

En 2020, la société **Amen Invest** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 5 000 DT HT à titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

17) Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

Le 28 février 2020, la société **Ennakl Automobiles** a contracté un prêt à moyen terme auprès de l'**Amen Bank** pour un montant de 6 000 000 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+2%
- Commission d'étude et montage 0,3%
- Durée : 7 ans, soit 84 mois

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 319 325 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 361 240 DT.

18) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 15 mai 2020, **Ennakl Automobiles** a signé un contrat de prêt avec l'**Amen Bank** portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 130 200 000 DT détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 18 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Découvert en compte pour un montant de 15 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Financement de droit de douanes pour un montant de 9 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 2 000 000 DT)
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 1 360 000 DT)
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 55 925 DT)
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT,
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 395 510 DT)
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT,
(assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois)
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 138 785 DT)
- Crédits documentaires pour un montant de 73 600 000 DT (assortis d'une commission d'engagement de 0,09% par mois).
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 23 000 000 EUR)

19) Obligations et engagements avec les dirigeants :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2020 peuvent être synthétisées comme suit :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute ¹	103 889	524 732	284 982	339 899	338 732

¹ Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

20) Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020. Au titre de l'exercice 2020, la charge s'élève à 47 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

21) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

En 2020, la société **Ennakl Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

Messieurs les Actionnaires de la société

Ennakl Automobiles S.A.

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« la société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2020, un total bilan de 327 566 265 DT, et des capitaux propres de 140 499 970 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 12 937 514 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2020, pour un montant de 400 402 641 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs pour un montant de 377 525 668 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (AERG) :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2020, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 61 990 395 DT et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Observation :

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes E et F aux états financiers se rapportant respectivement aux litiges et affaires en cours et à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 2 avril 2021

Les co-commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SELON LE REFERENTIEL IFRS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 et établis conformément au référentiel IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020 qui se tiendra le 17 Mai 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	836 164	243 005
Immobilisations corporelles	A1	65 258 294	68 710 653
Immeubles de placement	A2	7 084 934	7 098 214
Droits d'utilisation	A1	1 043 472	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	61 990 496	82 735 419
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 821 813	3 156 704
Actifs d'impôt différé	P4	4 358 771	814 823
Actifs non courants		143 393 944	162 758 818
Stocks	A5	83 376 923	80 432 543
Créances clients	A6	95 705 268	100 112 338
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4	807 489	1 127 013
Autres actifs courants	A7	6 261 460	5 659 325
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A8	-	468 699
Liquidités et équivalents de liquidités	A9	36 654 124	13 020 760
Actifs courants		222 805 264	200 820 678
Total des actifs		366 199 208	363 579 496

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		119 158 002	112 961 280
Résultat consolidé		14 083 691	22 385 781
Total des capitaux propres consolidés		163 241 693	165 347 061
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux		1 654	1 352
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat		228	400
Total des participations ne donnant pas le contrôle		1 882	1 752
Total des capitaux propres		163 243 575	165 348 813
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	10 714 855	11 321 512
Obligations locatives	P1	1 124 426	-
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	703 978	583 711
Provision pour risques et charges	P3	12 939 454	9 405 577
Passifs d'impôt différé	P4	-	32 672
Passifs non courants		25 482 713	21 343 472
Dettes fournisseurs	P5	148 235 679	126 206 497
Passif d'impôt courant	P4	3 958 676	4 310 339
Autres passifs courants	P6	7 030 121	7 687 080
Emprunts et dettes financières	P1	16 824 426	36 312 733
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	56 045	48 055
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 367 973	2 322 507
Passifs courants		177 472 920	176 887 211
Total passifs		202 955 633	198 230 683
Total des capitaux propres et passifs		366 199 208	363 579 496

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	448 683 874	463 596 923
Coûts des ventes	R-2	(364 186 502)	(379 108 183)
Marge brute		84 497 372	84 488 740
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(15 079 814)	(13 515 663)
Charges administratives	R-4	(33 561 685)	(31 668 280)
Autres produits	R-5	1 489 206	1 716 187
Autres charges	R-6	(928 915)	(1 186 560)
Résultat opérationnel		36 416 164	39 834 424
Produits financiers	R-7	1 185 833	4 666 782
Charges financières	R-8	(9 089 463)	(9 956 015)
Résultat financier net		(7 903 630)	(5 289 233)
Résultat avant impôt		28 512 534	34 545 191
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(14 428 615)	(12 159 010)
Résultat après impôt des activités poursuivies		14 083 919	22 386 181
Résultat net de l'exercice		14 083 919	22 386 181
Part du groupe dans le résultat de l'exercice		14 083 691	22 385 781
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat de l'exercice		228	400
Résultat consolidé de base par action		0,469	0,746
Résultat consolidé dilué par action		0,469	0,746

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Résultat net de l'exercice		14 083 919	22 386 181
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	(11 722 903)	(3 490 527)
Ecart actuariel (AERG)	P-2	(49 928)	198 137
Impôts sur les AERG	P-4	3 029 807	(69 159)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		(8 743 024)	(3 361 549)
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		(8 743 024)	(3 361 549)
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		-	-
Résultat global de la période		5 340 895	19 024 632
Part du groupe dans le résultat global de l'exercice		5 340 667	19 024 232
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat global de l'exercice		228	400
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>0,178</i>	<i>0,634</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>0,178</i>	<i>0,634</i>

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	2020	2019
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	28 512 534	34 545 191
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements & Provisions	13 472 552	7 674 965
Indemnité de départ à la retraite	78 329	81 268
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(485 835)	2 358 742
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	4 445 678	1 981 532
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(76 870)	(371 069)
Variation écart de conversion	52 422	(170 118)
Charge d'impôt	(14 428 615)	(12 159 010)
Variation de l'impôt différé	(546 812)	(683 560)
Variation de l'impôt courant	(351 663)	4 619 172
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(4 595 383)	15 223 542
Variation des créances clients	3 532 099	(25 913 686)
Variation des autres actifs courants	(195 835)	1 461 842
Variation des dettes fournisseurs	22 142 605	(2 856 457)
Variation des autres passifs courants	(657 209)	(895 439)
Variation des obligations locatives	(141 778)	-
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	50 756 219	24 896 915
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations	(4 279 634)	(10 159 284)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	858 570	870 518
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(23 622 024)	-
Encaissements provenant des actifs financiers	27 515 035	864 060
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	471 947	(8 424 706)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Libération du capital des minoritaires	150	-
Décassements suite à la distribution de dividendes	(7 500 000)	(17 400 000)
Encaissement sur emprunt et billets à ordre	34 155 591	21 217 773
Décaissement sur emprunt et billets à ordre	(31 771 521)	(48 615 088)
Encaissements / décaissements crédit de gestion à court terme	(22 479 022)	24 996 603
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	(27 594 802)	(19 800 712)
Variations de la trésorerie	23 633 364	(3 328 503)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	13 020 760	16 349 263
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	36 654 124	13 020 760

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Note	Capital social	Réserves Consolidées	Ecart de Conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 31/12/2018		30 000 000	97 410 049	580 802	14 935 815	20 985 049	1 602	163 913 317
Affectation du résultat de l'exercice 2018		-	20 985 049	-	-	(20 985 049)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	(3 361 549)	-	-	(3 361 549)
Variation de l'écart de conversion		-	-	(188 886)	-	-	-	(188 886)
Distribution de dividende		-	(17 400 000)	-	-	-	(250)	(17 400 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	22 385 781	400	22 386 181
Situation au 31/12/2019		30 000 000	100 995 098	391 916	11 574 266	22 385 781	1 752	165 348 813
Affectation résultat de l'exercice 2019		-	22 385 781	-	-	(22 385 781)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	(8 743 024)	-	-	(8 743 024)
Variation de l'écart de conversion		-	-	53 966	-	-	1	53 967
Distribution de dividendes		-	(7 500 000)	-	-	-	(250)	(7 500 250)
Libération du capital - parts minoritaires (augmentation STLV)		-	-	-	-	-	150	150
Résultat de la période		-	-	-	-	14 083 691	228	14 083 919
Reclassement des AERG aux réserves		-	4 476 743	-	(4 476 743)	-	-	-
Situation au 31/12/2020		30 000 000	120 357 622	445 882	(1 645 501)	14 083 691	1 882	163 243 575

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale CAR GROS), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

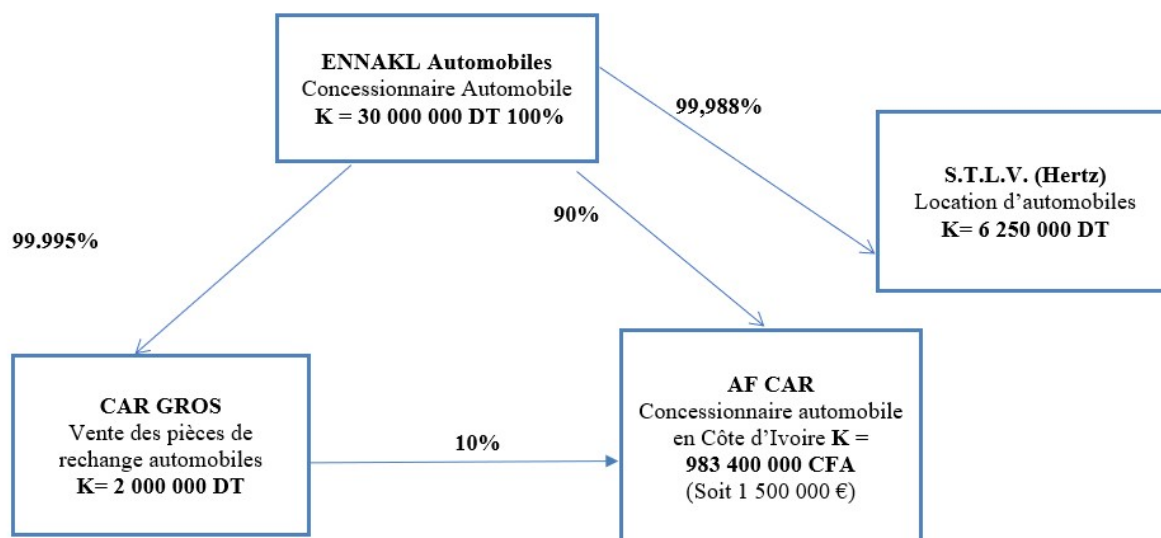
La filiale **AF CAR** exerce la même activité en côte d'ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.



1.2. Faits marquants de l'exercice

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite avec des conséquences économiques et sociales très importantes. Une période de confinement général a été imposée par les autorités tunisiennes durant les mois de mars et avril impactant négativement le secteur automobile en Tunisie.

Malgré cette crise sanitaire la Société mère Ennakl Automobiles a pu maintenir sa position de leader des importateurs du secteur automobile avec une part de marché de 12,6%.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

Le Groupe peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. Le groupe applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat. Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariels »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats

spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 37% y compris la contribution sociale de solidarité de 2% à partir de l'exercice 2019 et les filiales sont assujetties à l'impôt sur les sociétés au taux de 26% y compris la contribution sociale de solidarité de 1% (exception faite de la filiale « AF CAR » assujettie au taux de 25%). L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. *Sur la même entité imposable, Ou*
 - ii. *Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.*

2.14. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	49 834 513	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	12 155 882
Autres	-	-	101
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	0
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 367 973

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	65 456 103	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	8 868 100	8 411 115
Autres	-	-	101
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	468 699
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 507

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels des techniques d'évaluation sont utilisées en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :

- Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
- Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque et par région.

Les revenus par pays se présentent ainsi :

En DT	2020	2019
Tunisie	448 071 284	461 139 311
Côte d'Ivoire	612 590	2 457 612

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché - Taux de change	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Créances clients	95 705 268	100 112 338
Autres actifs courants*	4 040 188	5 027 364
Liquidités et équivalents de liquidités	36 654 124	13 020 760
Prêts au personnel	2 733 413	2 036 358
Prêt obligataire	0	660 000
Dépôts et cautionnements	964 914	908 354
Avances au personnel	249 198	735 973
Total des actifs financiers au coût amorti	140 347 105	122 501 147
Actifs financiers à la JV par les AERG	61 990 496	82 735 419
Actifs financiers à la JV par le résultat net	0	468 699
Total des actifs financiers à la JV	61 990 496	83 204 118

* Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Emprunts	27 539 043	47 633 995
Créditeurs et autres créditeurs divers**	155 169 503	133 857 113
Total des passifs financiers au coût amorti	182 708 546	181 491 108
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 367 973	2 322 507
Total des passifs financiers à la JV	1 367 973	2 322 507

** Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM+1,85% et TMM+2%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2020, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 101 225 DT.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ **Créances clients :**

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 Décembre 2020	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	95 526 230	179 038	3 122 315	98 827 583
Total	95 526 230	179 038	3 122 315	98 827 583

➤ **Avoirs en banques et dépôts bancaires :**

Notation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
A2	83	-
B	37 223	476 332
B-	118 609	41 091
B2	16 893 763	9 223 912
Ba2	3 853 799	638 570
BB+	3 098 829	1 911 478
Non notées	533 195	-1 789 075
Total	24 535 501	10 502 308

* Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante.

Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

31 Décembre 2020	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts *	1 759 231	5 277 693	10 640 569	1 595 325
Billets à ordre	7 855 598	-	-	-
Crédits de gestion	1 500 125	1 017 456	-	-
Crédits leasing	185 892	378 399	122 149	-
Total	11 300 846	6 673 548	10 762 718	1 595 325

* Echéances y compris les intérêts.

Au 31 Décembre 2020, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 101 225 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2020 et 2019 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Emprunts	27 539 043	47 633 995
Créditeurs et autres créditeurs divers	155 169 503	133 857 113
Liquidités et équivalents de liquidités	-36 654 124	-13 020 760
Dettes nettes	146 054 422	168 470 348
Total capitaux propres	163 243 575	165 348 813
Total capital	309 297 997	333 819 161
Gearing Ratio	47%	50%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions	En cours Corporelles	En cours Incorporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2020	63 024	20 000	2 821 240	9 648 736	33 645 764	2 116 770	2 106 891	6 543 589	2 208 814	7 213 046	65 886	19 110 557	-	13 127 899	-	98 692 216
Acquisitions	-	-	53 196	-	2 861	92 303	-	1 564 212	132 555	481 416	3 918	628 911	1 266 204	516 007	690 830	5 432 414
Cessions	-	-	-	-	-	(14 571)	-	(746 083)	(1 838)	-	-	(674 002)	-	-	-	(1 436 494)
Reclassifications	-	-	-	-	11 380 068	-	-	-	-	-	-	1 438 625	-	(12 818 693)	-	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	812	-	5 062	-	-	-	-	-	-	-	5 874
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2020	63 024	20 000	2 874 436	9 648 736	45 028 693	2 195 314	2 106 891	7 366 780	2 339 531	7 694 462	69 804	20 504 092	1 266 204	825 213	690 830	102 694 010

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2020 à 7 084 934 DT contre 7 098 214 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(107 552)	(94 271)
Immeubles de placement nets	7 084 934	7 098 214

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2020 à 61 990 496 DT contre 82 735 419 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Amen Bank	45 594 108	35 028 000
Attijari Bank	-	25 894 337
Fonds gérés SICAR	12 155 882	17 279 214
ATL	4 240 405	4 533 767
Autres	101	101
Total	61 990 496	82 735 419

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2 821 813 DT contre 3 156 704 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Prêts au personnel (LT)	2 125 601	2 255 796
Dépôt et cautionnements	964 913	908 354
Total	3 090 514	3 164 150
Provisions sur dépôts et cautionnements	(268 701)	(7 446)
Total	2 821 813	3 156 704

Les mouvements de la provision sur les actifs financiers au coût amorti se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	7 446	-
Provision constituée au cours de la période	269 733	7 446
Reprise sur provision	(8 478)	-
Fin de période	268 701	7 446

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2020 à 807 489 DT contre 1 127 013 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	-	660 000
Avances au personnel	249 198	131 901
Prêts au personnel (CT)	607 812	384 633
Sous-total	857 010	1 176 534
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	807 489	1 127 013

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 31/12/2020	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	607 812	2 125 601	2 733 413
Avances au personnel	249 198	-	249 198
Dépôt et cautionnements	-	964 913	964 913
Sous total	857 010	3 090 514	3 947 524
Provisions	(49 521)	(268 701)	(318 222)
Total	807 489	2 821 813	3 629 302

Au 31/12/2019	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	384 633	2 255 796	2 640 429
Emprunt obligataire Amen Bank	660 000	-	660 000
Avances au personnel	131 901	-	131 901
Dépôt et cautionnements	-	908 354	908 354
Sous total	1 176 534	3 164 150	4 340 684
Provisions	(49 521)	(7 446)	(56 967)
Total	1 127 013	3 156 704	4 283 717

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2020 à 83 376 923 DT contre 80 432 543 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Volkswagen	1 752 019	10 219 643
Volkswagen Utilitaires	650 103	2 002 698
Audi	1 143 777	12 346 687
Porsche	952 592	7 107 130
SEAT	16 545 995	13 083 002
SKODA	6 806 577	2 604 542
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	40 489 601	13 740 863
Stock de pièces de rechange	17 555 528	18 935 507
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	435 751	2 039 051

Stock VO	882 500	526 500
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	12 860	26 298
Sous-total	87 441 584	82 846 202
Provision pour dépréciation stocks	(4 064 661)	(2 413 659)
Total	83 376 923	80 432 543

Les mouvements de la provision sur les stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	2 413 659	3 690 611
Provision constituée au cours de la période	1 774 199	274 422
Reprise sur provision	(123 197)	(1 551 374)
Fin de période	4 064 661	2 413 659

A.6. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 31 décembre 2020 à 95 705 268 DT contre 100 112 338 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Effets escomptés non échus	-	24 996 603
Effets à recevoir	64 506 092	52 888 625
Clients comptes courants	32 277 925	22 956 868
Clients travaux en cours	631 345	467 921
Clients douteux	1 229 493	865 259
Effets et chèques impayés	182 728	184 406
Sous-total	98 827 583	102 359 682
Provisions sur les clients	(3 122 315)	(2 247 344)
Total	95 705 268	100 112 338

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	2 247 344	1 817 344
Provision constituée au cours de la période	998 168	527 099
Reprise sur provision	(123 197)	(97 099)
Fin de période	3 122 315	2 247 344

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2020 à 6 261 460 DT contre 5 659 325 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs, avances et acomptes	1 123 969	75 420
Reports d'impôts et taxes	660 990	330 406
Produits à recevoir	4 339 635	4 091 837
Débiteurs divers	18 294	905 292

Charges constatées d'avance	1 097 302	556 541
Sous-total	7 240 190	5 959 496
Provisions sur les autres actifs courants	(978 730)	(300 171)
Total	6 261 460	5 659 325

Les mouvements de la provision sur les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	300 171	464 273
Provision constituée au cours de la période	832 896	316 690
Reprise sur provision	(154 337)	(480 792)
Fin de période	978 730	300 171

A.8. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présentent un solde nul au 31 décembre 2020 contre 468 699 DT au 31 décembre 2019 et représentaient les instruments de couverture actifs.

A.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2020 à 36 654 124 DT contre 13 020 760 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Banques créditrices	24 535 501	10 502 308
Effets à l'encaissement	11 828 473	2 499 218
Caisses	39 443	13 692
Régie d'avance et accréditifs	250 706	5 542
Total	36 654 124	13 020 760

C –Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2018	14 935 815
Gain actuariel	198 137
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(3 490 527)
Impôts différés sur les AERG	(69 159)
Solde au 31 décembre 2019	11 574 266
Pertes actuarielles	(49 928)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(11 722 903)
Impôts différés sur les AERG	3 029 807
Reclassement des réserves aux AERG	(4 476 743)
Solde au 31 décembre 2020	(1 645 501)

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

- Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2020 à 27 539 281 DT contre 47 634 245 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

31/12/2020	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	5 128 453	5 506 619	10 635 072
Emprunts Amen Bank	758 265	5 086 087	5 844 352
Crédit de gestion Amen Bank	2 517 581	-	2 517 581
Billets à ordre	7 855 598	-	7 855 598
Crédits leasing	564 291	122 149	686 440
Autres	238	-	238
Total	16 824 426	10 714 855	27 539 281

31/12/2019	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	4 773 553	10 635 072	15 408 625
Billets à ordre	5 851 226	-	5 851 226
Crédits leasing	691 101	686 440	1 377 541
Effets escomptés et non échus	24 996 603	-	24 996 603
Autres	250	-	250
Total	36 312 733	11 321 512	47 634 245

- Les obligations découlant des contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 1 124 426 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde nul au 31 Décembre 2019.

Le tableau de variation des emprunts et des obligations locatives se présente comme suit :

	31/12/2019	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2020
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	10 635 072	-	(5 128 453)	-	5 506 619
Courant	4 773 553	(4 773 553)	5 128 453	-	5 128 453
Emprunts Amen Bank					
Non-courant	-	-	(1 129 713)	6 215 800	5 086 087
Courant	-	(371 448)	1 129 713	-	758 265
Leasing					
Non-courant	686 440	-	(564 291)	-	122 149
Courant	691 101	(691 101)	564 291	-	564 291
Obligations locatives					
Non-courant	-	-	-	1 124 426	1 124 426
Crédit de Gestion Amen Bank					
Courant	-	(982 419)	-	3 500 000	2 517 581
Billets à ordre					
Courant	5 851 226	(25 935 419)	-	27 939 791	7 855 598
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 996 603	(180 715 114)	-	155 718 511	-
Total courant	36 312 483	(213 469 054)	6 822 457	187 158 302	16 824 188
Total Non-courant	11 321 512	-	(6 822 457)	7 340 226	11 839 281

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banques et établissements de crédit	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt Attijari Bank (Ennakl Automobiles)	5 ans	24 000 000	TMM +1,85%	10 635 072	15 408 625
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	5 680 675	-
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	215 800	TMM +2,75%	163 677	-
Crédit de Gestion Amen Bank (CAR Gros)	12 mois	3 500 000	TMM +1,5%	2 517 581	-
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	7 855 598	TMM +1,5%	7 855 598	5 851 226
Crédits Leasing Tunisie Leasing et Factoring (STLV)	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	686 440	1 377 541
Total				27 539 043	22 637 392

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2019 à 760 023 DT contre 631 766 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Début de l'exercice	631 766	748 635
Coût des services rendus	56 749	20 729
Charge financière	59 672	60 539
Gain/perte actuarielle (OCI)	49 928	(198 137)
Remboursements	(38 092)	-
Fin de l'exercice	760 023	631 766

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions s'élèvent au 31 décembre 2020 à 12 939 454 DT contre 9 405 577 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour risques et charges	12 939 454	9 405 577
Total	12 939 454	9 405 577

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2020 à 4 358 771 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	AF CAR	STLV	Total
Provision pour départ à la retraite	263 246	12 622	-	-	275 868
Provision pour litiges	729 679	-	-	-	729 679
Moins-value sur titres	3 793 998	-	-	-	3 793 998
Pertes de change latentes	513 964	102 557	-	-	616 522
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	23 287	102 835	-	-	126 122
Marge sur stocks finaux ICO	140 825	(13 940)	30 113	-	156 998
Instruments de couverture	506 150	-	-	-	506 150
Contrats de location	12 328	-	-	17 626	29 954
Total des actifs d'impôts différés	5 983 477	204 075	30 113	17 626	6 235 291
Gains de change latents	888 355	-	-	-	888 355
Produits à recevoir	29 309	-	-	-	29 309
Amortissements différés	935 899	18 072	-	4 885	958 856
Total des passifs d'impôts différés	1 853 563	18 072	-	4 885	1 876 520
Solde net	4 129 914	186 003	30 113	12 741	4 358 771

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2020	Solde au 31 décembre 2019	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2020
Provision pour départ à la retraite	227 856	28 087	19 926	275 869
Provision pour litiges	597 224	132 454	-	729 678
Moins-value sur titres	784 117	-	3 009 881	3 793 998
Pertes de change latentes	572 502	44 022	-	616 524
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	175 113	-48 992	-	126 121
Marge sur stocks finaux ICO	140 928	16 070	-	156 998
Gains de change latents	-1 431 282	542 927	-	-888 355
Produits à recevoir	-26 518	-2 791	-	-29 309
Instruments de couverture	685 909	-179 759	-	506 150
Amortissements différés	-943 698	-15 158	-	-958 856
Contrats de location	-	29 953	-	29 953
Total	782 151	546 813	3 029 807	4 358 771

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2 020
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	28 512 534
Taux d'impôt	37%
Impôt sur les sociétés (théorique)	10 549 638
Effet de :	
Provisions non déductibles	2 903 384
Produits non imposables (dividendes)	(1 849 908)
Actif d'impôt non comptabilisé au titre de pertes reportables	756 412
Minimum d'impôt	1 858
Autres produits non imposables	(1 241 499)
Autres charges non déductibles	4 876 110
Filiales imposées à des taux différents	(1 567 380)
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	14 428 615

La variation de l'actif d'impôt courant au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Actif d'impôt courant au 31 décembre 2019	4 310 339
Charge d'impôt exigible de 2020	14 679 920
Paiement d'impôts en 2020	(15 031 584)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2020	3 958 676

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2020 à 148 235 679 DT contre 126 206 497 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs étrangers	102 109 226	96 531 232
Fournisseurs locaux	4 362 020	12 056 175
Fournisseurs, factures non parvenues	41 030 956	15 825 572
Fournisseurs d'immobilisations	230 709	344 133
Fournisseurs, retenues de garantie	478 299	516 098
Fournisseurs, effets à payer	24 469	933 287
Total	148 235 679	126 206 497

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2020 à 7 030 121 DT contre 7 687 080 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Charges à payer	3 210 525	3 581 890
CNSS	1 760 424	1 642 060
Provisions pour congés payés	600 884	596 631
Etat, impôts et taxes à payer	928 640	1 410 173
Créditeurs divers	40 353	46 117
Assurance groupe	243 338	344 739
Produits constatés d'avance	91 229	36 464
Débours sur douanes	145 661	25 006
Avances reçues des clients	5 067	-
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	7 030 121	7 687 080

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 367 973 contre 2 322 507 au 31 décembre 2019 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2020 à 448 683 874 DT contre 463 596 923 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Ventes de véhicules neufs	378 069 272	387 545 502
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	61 013 789	68 499 886
Ventes de travaux atelier	4 154 938	4 834 032
Ventes de véhicules utilisés	5 104 085	2 038 286
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	176 952	489 030
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	120 364	112 270
Ventes de carburants	467	11 829
Locations de véhicules	44 007	66 088
Total	448 683 874	463 596 923

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2020 à 364 186 502 DT contre 379 108 183 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Achats de véhicules neufs	241 731 838	247 271 273
Droits de Douanes	62 931 360	68 699 535
Achats de pièces de rechanges	39 180 028	43 468 327
Fret maritime	7 474 212	7 631 346
Charges de personnel.	3 814 516	8 675 289
Frais de magasinage	511 154	421 992
Frais de gardiennage	319 271	319 735
Achats des accessoires	369 603	485 751
Dotations aux provisions sur stocks VN	1 827 745	576 580
Reprise de provisions sur stocks VN	(176 743)	(1 551 374)
Assurance maritime	428 508	567 034
Travaux extérieurs	504 822	262 181
Frais de transit	173 155	242 697
Achats de véhicules utilisés	4 911 960	1 881 110
Achats pour les ateliers	185 073	156 707
Total	364 186 502	379 108 183

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2020 à 15 079 814 DT contre 13 515 663 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Autres frais sur ventes	1 919 015	1 924 049
Frais de déplacements	565 705	1 008 601
Charge de personnel	9 605 697	7 474 479
Publicité et insertions	2 260 774	1 705 415
Consommables	194 457	432 554
Location diverses	123 126	527 277
Cadeaux, réceptions et restaurations	169 813	190 621
Honoraires	128 406	130 215
Impôts et taxes	9 195	9 195
Redevances et royalties	103 626	113 257
Total	15 079 814	13 515 663

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2020 à 33 561 685 DT contre 31 668 280 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Charge de personnel	11 834 363	11 827 466
Dotation aux amortissements	6 481 269	4 999 388
Impôts et taxes	1 717 416	2 036 808
Honoraires	938 531	1 571 540
Energie	780 106	757 833
Frais bancaire	1 849 569	1 750 972
Entretien et réparation	1 352 687	1 385 590
Assurance	662 720	693 599
Gardiennage	658 561	651 805
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 497 306	3 150 259
Dotations aux provisions sur créances	1 842 975	422 967
Abonnement	964 023	941 807
Fournitures de bureaux	191 436	241 014
Frais de formation	130 501	203 592
Vêtements de travail	175 537	154 666
Dons et subventions	130 700	32 196
Frais de télécommunications	270 810	374 410
Autres frais administratifs	83 175	472 368
Total	33 561 685	31 668 280

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 489 206 DT contre 1 716 187 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Produits non récurrents	321 192	296 768
Profits sur cessions d'immobilisations	237 069	443 861
Location	133 868	130 640
Ristournes TFP	230 644	192 014
Remboursements d'assurance	410 592	409 976
Autres services	155 841	242 928
Total	1 489 206	1 716 187

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à 928 915 DT contre 1 186 560 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	42 440
Pertes sur cessions d'immobilisations	313 941	72 793
Pénalités de retard	61 650	155 986
Autres pertes	128 492	384 651
Pertes sur créances irrécouvrables	424 832	530 690
Total	928 915	1 186 560

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 185 833 DT contre 4 666 782 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Dividendes reçus	-	4 034 518
Gains sur instruments de couverture	485 835	-
Intérêts créditeurs	334 662	279 883
Intérêts sur prêts au personnel	176 450	235 543
Produits nets sur placements	188 886	116 838
Total	1 185 833	4 666 782

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9 089 463 DT contre 9 956 015 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Intérêts sur comptes courants	639 025	561 019
Intérêts sur escomptes d'effets	940 259	2 491 689
Intérêts sur emprunts	2 872 605	2 502 494
Moins-value sur les instruments financiers	4 577 902	1 981 531
Pertes sur instruments de couverture	-	2 358 742
Charge financière - IDR	59 672	60 539
Total	9 089 463	9 956 015

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Achats consommés	352 381 276	365 398 106
Salaires, traitements et avantages du personnel	24 768 653	27 663 293
Autres charges d'exploitation	9 856 598	24 987 590
Dotations aux amortissements et aux provisions	14 288 737	11 147 203
Impôts, taxes et versements assimilés	1 726 611	2 046 003
Honoraires	972 395	1 647 054
Total	403 994 270	433 829 433

D – INFORMATIONS SUR LES LITIGES ET LES AFFAIRES EN COURS DU GROUPE :

- En 2019, la société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société Ennakl Automobiles et sa filiale CAR GROS en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure d'arbitrage fait suite à plusieurs actions en justices intentées par TPA. Les affaires clôturées se sont soldées en faveur de la société Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction de la société continue à estimer, sur la base de l'avis de son avocat et des développements récents, que le risque d'un dédommagement à verser par la société Ennakl Automobiles ou par sa filiale CAR GROS dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime et par conséquent, aucun provisionnement dans les comptes n'est nécessaire.

En outre, la société Ennakl Automobiles a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.

- La société Ennakl Automobiles a reçu, en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

En 2019, cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. En 2020, après réception de la réponse de l'administration fiscale, la société Ennakl Automobiles a adressé une deuxième réponse afin de contester encore une fois les chefs de redressement soulevés. Elle a adressé dans un second temps à l'administration fiscale une demande de conciliation dans le but de solutionner ce contrôle fiscal à l'amiable.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, l'administration fiscale n'a toujours pas répondu à la deuxième réponse envoyée par la société ni à sa demande de conciliation. Les procédures étant toujours en cours, le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, les provisions correspondantes constituées au 31 décembre 2019 ont été ajustées.

E – INCIDENCE EVENTUELLE FUTURE DE LA PANDEMIE MONDIALE DU COVID-19 :

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, le groupe Ennakl a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour faire face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai grâce à un plan de relance efficace qui a

permis au groupe de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur ses différents business.

En outre, aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

La pandémie sévit toujours en 2021, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des états financiers consolidés de 2020, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

F – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe en 2020 se détaillent comme suit :

❖ Société mère Ennakl Automobiles :

• Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :

Au 31/12/2020, les fonds gérés déposés par la société Ennakl Automobiles auprès de l'Amen SICAR sont d'un montant de 11 000 000 dinars.

En 2020, l'Amen SICAR a procédé au remboursement d'un montant de 3 000 000 dinars à la société Ennakl Automobiles au titre de la souscription de 2014, ainsi que la plus-value correspondante s'élevant à 606 530 dinars.

La société Ennakl Automobiles a inscrit en produits à recevoir au 31/12/2020 un montant de 970 000 DT au titre de la plus-value relative à la souscription de 2015 auprès de l'Amen SICAR à échoir en 2021.

La société Ennakl Automobiles a inscrit en charges à payer au 31/12/2020 un montant de 110 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR.

• Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Ennakl Automobiles a encouru auprès de COMAR Assurances au 31/12/2020 des frais d'assurance s'élevant à 2 043 332 DT hors taxes.

• Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société Ennakl automobiles a versé à la société PGI Holding un montant de 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

• Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

La société Ennakl Automobiles a souscrit 33 000 obligations en 2015 de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 38 808 DT. L'emprunt est totalement remboursé au 31/12/2020.

- **Souscription de billets à ordre avec Amen Bank :**

La société Ennakl Automobiles a souscrit en 2020 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 27 968 347 DT aux conditions suivantes :

-Taux d'intérêt : TMM+1,5%

-Echéance : 90 jours

Au 31 Décembre 2020, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 855 598 DT.

- **Achat d'un bloc d'actions Amen Bank :**

Au cours de l'exercice 2020, la société Ennakl Automobiles a acquis un bloc de 901 111 actions d'Amen Bank pour un montant global de 23 248 678 DT.

- **Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank :**

La société Ennakl Automobiles a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 4 773 553 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 394 477 DT.

- **Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2020 :**

La société Ennakl Automobiles a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services après-vente lors de l'année 2020 ce qui suit (En TTC)

- AMEN SANTE : 91 980 DT
- CAFES BONDIN : 122 823 DT
- PARENIN : 218 997 DT
- PGH : 280 840 DT
- EL MAZRAA : 67 000 DT
- COMAR : 103 490 DT

- **Opérations de vente par leasing réalisées en 2020 financées par la société TLF :**

La société TLF a financé des opérations de vente réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2020 pour un montant total de 40 553 319 DT TTC.

- **Opérations de vente par leasing réalisées en 2020 financées par la société ATL :**

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2020 pour un montant total de 32 671 368 DT TTC.

- **Frais de tenue de compte de valeurs mobilières :**

En 2020, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT à titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

- **Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :**

Le 28 février 2020, la société **Ennakl Automobiles** a contracté un prêt à moyen terme auprès de l'**Amen Bank** pour un montant de 6 000 000 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+2%
- Commission d'étude et montage 0,3%
- Durée : 7 ans, soit 84 mois

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 319 325 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 361 240 DT.

• **Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :**

Le 15 mai 2020, **Ennakl Automobiles** a signé un contrat de prêt avec l'**Amen Bank** portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 130 200 000 DT détaillé comme suit :

- ✓ Escompte LC pour un montant de 18 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- ✓ Découvert en compte pour un montant de 15 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- ✓ Financement de droit de douanes pour un montant de 9 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 2 000 000 DT)
- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 1 360 000 DT)
- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 55 925 DT)
- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT,
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 395 510 DT)
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT, (assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois)
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 138 785 DT)
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 73 600 000 DT (assortis d'une commission d'engagement de 0,09% par mois).
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 23 000 000 EUR)

• **Obligations et engagements avec les dirigeants :**

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2020 peuvent être synthétisées comme suit:

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAÏET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute ¹	103 889	524 732	284 982	339 899	338 732

¹ Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

• **Rémunérations servies aux administrateurs :**

Les membres du conseil d'administration de la société **Ennakl Automobiles** sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020. Au titre de l'exercice 2020, la charge s'élève à 47 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

- **Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :**

En 2020, la société **Ennakl Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

❖ **Filiale Car Gros :**

- ✓ La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31/12/2020 des frais d'assurance relatifs à :
 - Un contrat d'assurances multirisques pour un montant de 26 963 DT ;
 - Un contrat d'assurances flotte pour un montant de 14 247 DT ;
 - Un contrat d'assurances groupe pour un montant de 168 434 DT.
- ✓ La société Car Gros a contracté auprès de « l'Amen Bank » en 2020, un crédit d'exploitation à court terme aux modalités suivantes :
 - Date : 15/05/20
 - Principal : 3 500 000 dinars
 - Mode de paiement : Mensuel
 - Durée : 12 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 1,5 %.

Au 31/12/2020, la société Car gros SARL a remboursé un montant de **982 419 DT** en principal et a constaté des charges financières relatives à ce contrat de prêt de **176 089 DT**. Le montant en principal non échus relatif à ce prêt s'élève à **2 517 581 DT** au 31 décembre 2020.

❖ **Filiale STLV :**

- **Tunisie Leasing et Factoring :**

La société « STLV » a conclu cinq contrats de leasing relatifs à l'acquisition de matériels de transport depuis sa création.

Les charges financières relatives à ces contrats ont totalisé un montant de 127 623 DT en 2020.

Le montant en principal non échus relatif aux contrats de leasing s'élève à 686 440 DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 1 377 542 DT au 31 décembre 2019.

- **Amen Bank :**

La STLV a signée le 25/09/2019 un contrat de prêt à moyen terme pour un montant en principal d'un Million Cinq Cent Mille Dinars **1 500 000 DT** destiné à financer l'acquisition de véhicules et qui sera débloqué par tranche sur demande de la Société STLV S.A. Ce prêt a été consenti par l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Principal : 1 500 000 dinars
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : TMM + 2,75 %

Le 11/02/2020, un montant de **215 800 DT** a été débloqué à la société STLV S.A.

Au 31/12/2020, la société STLV a remboursé un montant de **52 122 DT** en principal et a constaté des charges financières relatives à ce contrat de prêt de **17 200 DT**.

Le montant en principal non échus relatif à ce prêt s'élève à **163 678 DT** au 31 décembre 2020.

- **Assurances COMAR :**

Au 31/12/2020, la société STLV a encouru auprès de la compagnie Assurances COMAR des frais d'assurance relatifs à :

- ✓ Un contrat d'assurance groupe pour un montant de **33 197 DT** ;
- ✓ Un contrat d'Assurance flotte pour un montant de **286 480 DT** ;
- ✓ Un contrat d'assurance multirisque professionnel pour un montant de **3 644 DT**.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Au 31/12/2020, la rémunération servie aux dirigeants se détaille comme suit :

Nature de la rémunération brute	AHMED AZIZ HAJ ROMDHANE	
	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	
	Charges Au 31/12/2020	Passif Au 31/12/2020
Salaire brut (*)	148 464	-

(*) Voiture de fonction et quotas carburant compris.

G – ENGAGEMENTS HORS BILAN DU GROUPE AU 31/12/2020 :

Les engagements hors bilan du groupe arrêtés au 31 Décembre 2020 se détaillent comme suit :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	3 700 399 EUR
Total EUR		53 800 399 EUR

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2020
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	55 925
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 360 000
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	395 510
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	138 785
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DOUANIERE	2 000 000
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	266 741
Total		4 216 961

BIAT :

Société	Nature	Montant au 31/12/2020
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	36 950
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	672 769
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	1 240 445
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	2 137 000
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE DOUANES	2 000 000
Ennakl Automobiles	AUTRES	26 760
Total		6 113 924

ZITOUNA BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2020
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	27 408
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Car Gros	CAUTIONS DEFINITIVES	35 000
Total		91 668

UBCI :

Société	Nature	Montant au 31/12/2020
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total		5 400

Nantissements :

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, la société **Ennakl Automobiles** a consenti un nantissement sur 1 200 000 actions Amen Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 13 293 838 DT au 31 décembre 2020.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS

Messieurs les Actionnaires du groupe
ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2020, l'état consolidé du résultat net et l'état consolidé des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2020, un total du bilan consolidé de 366 199 208 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 163 241 693 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 14 083 691 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état consolidé du résultat net au 31 décembre 2020, pour un montant de 448 683 874 DT et représente le poste le plus important de l'état consolidé du résultat net.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 378 069 272 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG ») :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2020, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 61 990 496 DT dont 12 155 983 DT correspondent à des titres non cotés.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière consolidée du groupe et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes D et E aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux incertitudes futures se rattachant à la pandémie du COVID-19 et à son impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A. est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société mère a l'intention de liquider le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration de la société mère du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du Groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du Groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 2 avril 2021

Les co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT d'AUDIT

Exercice clos au 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 32 848 639 DT, un actif net de 32 704 784 DT et un résultat déficitaire de 1 432 612 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		20 338 943	23 306 692
Obligations et valeurs assimilées		2 550 295	3 551 715
	3.1	22 889 238	26 858 407
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	4 176 778	2 949 520
Disponibilités	3.3	5 782 623	5 703 174
		9 959 401	8 652 694
TOTAL ACTIF		32 848 639	35 511 101
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	129 690	143 468
Autres créditeurs divers	3.5	14 165	15 825
TOTAL PASSIF		143 855	159 293
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	31 921 091	34 137 396
Sommes distribuables	3.7	783 693	1 214 412
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		783 693	1 214 412
ACTIF NET		32 704 784	35 351 808
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		32 848 639	35 511 101

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		563 421	1 014 373
Dividendes	4.1	371 880	800 006
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	191 541	214 367
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	779 126	843 928
<i>Total des revenus des placements</i>		1 342 547	1 858 301
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<514 711>	<585 296>
Revenu net des placements		827 836	1 273 005
Autres charges	4.5	<44 143>	<49 471>
Résultat d'exploitation		783 693	1 223 534
Régularisation du résultat d'exploitation		-	<9 122>
Sommes distribuables de l'exercice		783 693	1 214 412
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	9 122
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<1 441 510>	<1 244 673>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<748 909>	<20 359>
Frais de négociation de titres		<25 886>	<26 851>
Résultat net de l'exercice		<1 432 612>	<68 349>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<1 432 612>	<68 349>
Résultat d'exploitation	783 693	1 223 534
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<1 441 510>	<1 244 673>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<748 909>	<20 359>
Frais de négociation de titres	<25 886>	<26 851>
<u>Distributions de dividendes</u>	<1 214 412>	<611 039>
<u>Transactions sur le capital</u>	-	<2 355 897>
Souscriptions	-	2 358 089
Capital	-	2 358 089
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats	-	<4 713 986>
Capital	-	<4 716 178>
Régularisation des sommes non distribuables	-	3 966
Régularisation des sommes distribuables	-	<49 854>
Droit de sortie	-	48 080
<u>Variation de l'actif net</u>	<2 647 024>	<3 035 285>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	35 351 808	38 387 093
En fin de l'exercice	32 704 784	35 351 808
<u>Nombre de part</u>		
En début de l'exercice	6 001	6 401
En fin de l'exercice	6 001	6 001
<u>Valeur liquidative</u>	5 449,889	5 890,986
<u>Taux de rendement</u>	-4,05%	-0,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

1- PRESENTATION DU FOND

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, dédié principalement aux investisseurs institutionnels régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 10 septembre 2015 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans depuis sa date de constitution soit le 12 novembre 2015.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ASSURANCES MAGHREBIA	6 716	372 738	390 529	1,19%
ATTIJARI BANK	15 000	409 914	416 640	1,27%
BH BANK	230 010	3 176 674	2 091 940	6,37%
BIAT	150	12 903	14 054	0,04%
CEREALIS	88 801	548 714	816 792	2,49%
DELICE HOLDING	77 433	907 428	1 149 648	3,50%
LAND`OR	67 000	552 434	487 961	1,49%
MAGASIN GENERAL	4 172	124 951	80 895	0,25%
MPBS	374 147	1 799 216	1 479 003	4,50%
MPBS DA 2020 -1/17	8	2	2	0,00%
ONE TECH HOLDING	45 000	359 277	540 315	1,64%
SAH LILAS	230 000	2 075 961	2 824 169	8,60%
SERVICOM	40 000	67 826	79 560	0,24%
SFBT	168 567	1 652 032	3 204 458	9,76%
SFBT DA 2020 -1/4	3	7	13	0,00%
SOTETEL	75 634	385 012	366 069	1,11%
SOTIPAPIER	107 646	685 297	494 418	1,51%
STAR	22 035	2 894 903	2 702 922	8,23%
TELNET HOLDING	63 800	393 166	535 410	1,63%
TUNINVEST-SICAR	30 170	409 725	436 319	1,33%
TUNISIE LEASING & FACTORING	10 000	89 464	99 420	0,30%
UIB	27 000	487 802	460 917	1,40%
UNIMED	171 623	1 624 909	1 667 489	5,08%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		19 030 355	20 338 943	61,92%
<u>B- Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	25 000	1 500 000	1 569 049	4,78%
TLF 2019-1 CA TF 11.40%	8 000	640 000	669 904	2,04%
CIL 2016-1 CAT.A - TF 7.50%	15 000	300 000	311 342	0,95%
<i>Total obligations des sociétés</i>		2 440 000	2 550 295	7,76%
<i>Total obligations et valeurs assimilées</i>		2 440 000	2 550 295	7,76%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	3 750 716
	3 750 716

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	5 276 952	-	4 528 043	<748 909>
Obligations	960 000	232 960	1 192 960	-
TOTAL	6 236 952	232 960	5 721 003	<748 909>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Billets de trésorerie</u>				
ENDA au 12/04/2021-360J-11,50%	2 000 000	1 834 978	1 953 702	5,95%
Total émetteur ENDA	2 000 000	1 834 978	1 953 702	5,95%
Total billets de trésorerie	2 000 000	1 834 978	1 953 702	5,95%
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>				
Prise en pension BTA 13 Mai 2027, 7,2%, BH BANK au 10/05/2021-206J-7,76%	1 200 000	1 200 000	1 219 917	3,71%
Prise en pension BTA 14 Octobre 2026, 6,3%, BH BANK au 29/03/2021-102J-7,13%	1 000 188	1 000 188	1 003 159	3,05%
Total créances sur opérations de pensions livrées	2 200 188	2 200 188	2 223 076	6,77%
Total Placements monétaires		4 035 166	4 176 778	12,72%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	796 027	339 497
Compte à terme BH BANK au 02/01/2021-305J-12,18%	5 000 000	4 889 000
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	513 217	457 651
R/S à opérer sur intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	<102 643>	<91 530>
Ventes titres à encaisser	-	242 979
Souscriptions à régler	<424 104>	<134 460>
BH BANK	126	37
	<u>5 782 623</u>	<u>5 703 174</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire à payer	125 203	138 969
Rémunérations du dépositaire à payer	4 487	4 499
	<u>129 690</u>	<u>143 468</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	11 428	12 184
Redevances CMF à payer	2 737	2 966
Retenues à la source à payer	-	675
	<u>14 165</u>	<u>15 825</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2020

Montant	34 137 396
Nombre de part	6 001
Nombre de porteurs de parts	12

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortant	-

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<25 886>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<1 441 510>
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	<748 909>
Régularisations des sommes non distribuables	-
Droit de sortie	-

Capital au 31 décembre 2020

	31 921 091
Nombre de part	6 001
Nombre de porteurs de parts	12
Taux de rendement	-4,05%

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	783 693	1 223 534
Régularisation du résultat d'exploitation	-	<9 122>
	<u>783 693</u>	<u>1 214 412</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Dividende SFBT	141 607	98 670
Dividende STAR	75 770	58 523
Dividende SOTIPAPIER	50 055	37 173
Dividende SAH LILAS	37 884	-
Dividende DELICE HOLDING	19 891	-
Dividende TELNET HOLDING	12 760	40 600
Dividende LAND'OR	12 344	42 000
Dividende ONE TECH HOLDING	11 250	23 100
Dividende CEREALIS	10 319	2 230
Dividende BH BANK	-	128 582
Dividende ATTIJARI BANK	-	88 000
Dividende ICF	-	67 932
Dividende UIB	-	66 500
Dividende BIAT	-	60 000
Dividende UNIMED	-	39 675
Dividende MPBS	-	26 399
Dividende SICAV ENTREPRISE	-	9 639
Dividende SOTETEL	-	5 498
Dividende EURO-CYCLES	-	5 485
	<u>371 880</u>	<u>800 006</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	191 541	214 367
	<u>191 541</u>	<u>214 367</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	494 543	480 759
Intérêts sur billet de trésorerie	167 773	115 974
Revenus de prises en pension	64 744	-
Intérêts sur certificat de dépôt	52 066	247 195
	<u>779 126</u>	<u>843 928</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire	496 861	567 446
Rémunérations du dépositaire	17 850	17 850
	<u>514 711</u>	<u>585 296</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevances CMF	32 010	36 445
Honoraires du commissaire aux comptes	11 428	12 184
Autres frais	705	842
	<u>44 143</u>	<u>49 471</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	223,721	309,665	247,372	222,794	205,185
Charges de gestion des placements	<85,771>	<97,533>	<137,362>	<126,201>	<68,439>
Revenus nets des placements	137,950	212,132	110,010	96,593	136,750
Autres charges	<7,356>	<8,244>	<8,187>	< 7,372 >	<6,572>
Résultat d'exploitation (1)	130,594	203,888	101,822	89,221	130,174
Régularisation du résultat d'exploitation	-	<1,520>	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	130,594	202,368	101,822	89,221	130,174
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<240,212>	<207,411>	85,352	455,622	83,112
Frais de négociation de titres	<4,314>	<4,474>	<8,548>	<4,110>	<9,711>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<124,797>	<3,393>	333,058	<52,025>	12,473
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<369,323>	<215,278>	409,862	399,487	85,874
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<238,729>	<11,390>	511,684	488,708	216,048
Droit de sortie	-	8,012	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<369,323>	<207,266>	409,862	399,487	85,874
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,661	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	<369,323>	<206,605>	409,862	399,487	85,874
Distribution de dividende	<202,368>	<101,823>	<89,220>	<130,174>	-
Valeur liquidative	5 449,889	5 890,986	5 997,046	5 574,582	5 216,048

<u>Ratios de gestion des placements</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,61%	1,61%	2,25%	2,32%*	2,62%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%	0,13%	0,14%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,45%	3,36%*	1,67%	1,64%*	4,98%
Actif net moyen	32 034 533	31 969 627	39 037 651	34 890 386	16 826 800

* Ces ratios ont été retraités pour des besoins de comparaison

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission annuelle globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 20% hors taxe par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- De contrôler la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- De contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- De contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de part sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT d'AUDIT

Exercice clos au 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 13 280 729 DT, un actif net de 13 211 084 DT et un résultat déficitaire de 720 706 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		7 865 173	8 768 902
Obligations et valeurs assimilées		523 266	365 329
Titres OPCVM		550 770	177 587
	3.1	8 939 209	9 311 818
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	2 637 851	3 492 467
Disponibilités	3.3	1 703 669	1 916 886
		4 341 520	5 409 353
TOTAL ACTIF		13 280 729	14 721 171
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	60 531	67 998
Autres créditeurs divers	3.5	9 114	10 441
TOTAL PASSIF		69 645	78 439
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	12 907 845	13 931 788
Sommes distribuables	3.7	303 239	710 944
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	-
Sommes distribuables de l'exercice		303 237	710 944
ACTIF NET		13 211 084	14 642 732
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 280 729	14 721 171

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 10/10/2018 au 31/12/2019
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		187 826	102 551
Dividendes	4.1	156 368	102 478
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	31 458	73
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	379 109	851 570
Total des revenus des placements		566 935	954 121
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<242 335>	<221 903>
-			
Revenu net des placements		324 600	732 218
Autres charges	4.5	<21 363>	<21 274>
Résultat d'exploitation		303 237	710 944
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		303 237	710 944
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		62 432	<444 010>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<1 074 239>	1 301
Frais de négociation de titres		<12 136>	<30 503>
Résultat net de l'exercice		<720 706>	237 732

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 10/10/2018 au 31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u><720 706></u>	<u>237 732</u>
Résultat d'exploitation	303 237	710 944
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	62 432	<444 010>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<1 074 239>	1 301
Frais de négociation de titres	<12 136>	<30 503>
<u>Distributions de dividendes</u>	<u><710 942></u>	<u>-</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-</u>	<u>14 305 000</u>
Souscriptions	-	14 305 000
Capital	-	14 305 000
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droit de sortie	-	-
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><1 431 648></u>	<u>14 542 732</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	14 642 732	100 000
En fin de l'exercice	13 211 084	14 642 732
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	2 881	20
En fin de l'exercice	2 881	2 881
<u>Valeur liquidative</u>	<u>4 585,590</u>	<u>5 082,517</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>-4,92%</u>	<u>1,65%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution dédié principalement aux investisseurs institutionnels, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 7 juin 2018 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans à partir de sa constitution soit le 10 Octobre 2018.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2020.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ASSURANCES MAGHREBIA	2 687	149 129	156 246	1,18%
BH BANK	68 658	830 231	624 446	4,70%
BIAT	4 754	485 865	445 412	3,35%
CARTHAGE CEMENT	75 000	136 550	140 025	1,05%
CEREALIS	65 451	422 014	602 018	4,53%
DELICE HOLDING	22 900	332 837	339 996	2,56%
MPBS	135 896	679 200	537 197	4,04%
ONE TECH HOLDING	21 883	275 675	262 749	1,98%
SAH LILAS	97 000	1 104 785	1 191 063	8,97%
SFBT	68 000	1 023 258	1 292 680	9,73%
SOTETEL	95 703	646 104	463 203	3,49%
SOTIPAPIER	90 000	601 594	413 370	3,11%
STAR	10 200	1 414 222	1 251 183	9,42%
UNIMED	14 984	142 714	145 585	1,10%
Total actions et droits rattachés		8 244 178	7 865 173	59,22%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

ABC 2020-1 CA TF	5 000	500 000	523 266	3,94%
Total obligations des sociétés		500 000	523 266	3,94%
Total obligations et valeurs assimilées		500 000	523 266	3,94%

C- Titres OPCVM

TUNISIE SICAV	2 770	549 862	550 770	4,15%
Total Titres OPCVM		549 862	550 770	4,15%
Total		9 294 040	8 939 209	67,31%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	1 947 182
Obligations des sociétés	598 500
Titres OPCVM	549 862
	3 095 544

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	2 917 853	-	1 835 105	<1 082 748>
Obligations des sociétés	440 250	30 679	472 679	1 750
Titres OPCVM	175 890	-	182 649	6 759
TOTAL	3 533 993	30 679	2 490 433	<1 074 239>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BH BANK au 27/04/2021- 12 Mois - 10,90%	500 000	460 194	487 349	3,67%
Total émetteur BH BANK	500 000	460 194	487 349	3,67%
BTK au 12/01/2021 - 20J - 6,81%	1 000 000	996 985	998 342	7,52%
Total émetteur BTK	1 000 000	996 985	998 342	7,52%
Total certificats de dépôts	1 500 000	1 457 179	1 485 691	11,19%
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>				
Prise en pension BTA 12 Octobre 2023, 6%, BIAT au 29/09/2021-280J-7,13%	1 150 111	1 150 111	1 152 160	8,68%
Total créances sur opérations de pensions livrées	1 150 111	1 150 111	1 152 160	8,68%
Total Placements monétaires		2 607 290	2 637 851	19,86%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Banque Pasteur	1 334 993	1 381 423
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	5 685	11 991
Compte à terme BH BANK au 02/01/2021-7J-12,95%	500 000	1 000 000
Souscriptions à régler	<149 128>	<474 130>
Ventes à encaisser	13 256	-
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	<1 137>	<2 398>
	<u>1 703 669</u>	<u>1 916 886</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire à payer	58 578	65 805
Rémunérations du dépositaire à payer	1 953	2 193
	<u>60 531</u>	<u>67 998</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 003	8 872
Redevances CMF à payer	1 111	1 235
Retenues à la source à payer	-	334
	<u>9 114</u>	<u>10 441</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2020

Montant	13 931 788
Nombre de part	2 881
Nombre de porteurs de parts	7

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortant	-

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<12 136>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	62 432
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	<1 074 239>

Capital au 31 décembre 2020

	12 907 845
Nombre de parts	2 881
Nombre de porteurs de parts	7
Taux de rendement	-4,92%

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	303 237	710 944
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	-
	<u>303 239</u>	<u>710 944</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Du 10/10/2018 au 31/12/2019</u>
Dividende SFBT	48 750	3 900
Dividende SOTIPAPIER	41 850	16 500
Dividende STAR	35 526	1 393
Dividende SAH LILAS	13 339	-
Dividende CEREALIS	11 432	-
Dividende ONE TECH HOLDING	5 471	-
Dividende I.C.F	-	32 958
Dividende BH BANK	-	25 800
Dividende MPBS	-	15 113
Dividende SOTETEL	-	6 814
	<u>156 368</u>	<u>102 478</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Du 10/10/2018 au 31/12/2019</u>
Revenus des obligations	31 458	73
	<u>31 458</u>	<u>73</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Du 10/10/2018 au 31/12/2019</u>
Intérêts sur certificat de dépôt	194 055	249 050
Intérêts sur billet de trésorerie	92 678	3 861
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	90 326	598 659
Revenus de prises en pension	2 050	-
	<u>379 109</u>	<u>851 570</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Du 10/10/2018 au 31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire	234 518	214 745
Rémunérations du dépositaire	7 817	7 158
	<u>242 335</u>	<u>221 903</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 10/10/2018</u> <u>au 31/12/2019</u>
Redevances CMF	13 138	12 031
Honoraires du commissaire aux comptes	8 003	8 872
Autres frais	222	371
	<u>21 363</u>	<u>21 274</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par part et ratios de gestion de placement :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des placements	196,784	331,177
Charges de gestion des placements	<84,115>	<77,023>
Revenus nets des placements	112,669	254,154
Autres charges	<7,415>	<7,384>
Résultat d'exploitation (1)	105,254	246,770
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	105,254	246,770
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	21,670	<154,117>
Frais de négociation de titre	<4,212>	<10,588>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<372,870>	0,452
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<355,412>	<164,253>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<250,158>	82,517
Résultat non distribuable de l'exercice	<355,412>	<164,253>
Sommes non distribuable de l'exercice	<355,412>	<164,253>
Distribution de dividende	<246,769>	-
Valeur liquidative	4 585,590	5 082,517

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,84%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,14%*
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,31%	4,84%
Actif net moyen	13 145 732	14 695 563

*Ce ratio a été retraité pour des besoins de comparaison.

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées, titres OPCVM et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission annuelle de gestion calculée à hauteur de 1,5%(HT) de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 20% HT par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 8% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.